

**Le
Folklore
Brabançon**

JUIN 1957
N° 134

Le Folklore Brabançon

ORGANE DU

Service de Recherches Historiques
et Folkloriques de la Province
de Brabant

VIEILLE-HALLE AUX BLES, 12
BRUXELLES

SOMMAIRE

<i>Charles Gheude et le Folklore brabançon</i> par E. Gryson	109
<i>Place de la Vieille-Halle-aux-Blés</i> par Armand Bernier	112
<i>Le brisement de certains objets</i> par J. Vandereuse	113
<i>Folklore et Légendes de Tirlemont</i> par P. Dewalhens	152
<i>Etude sur La Motte</i> par l'abbé L. Jeandrain	165
<i>Saint-Josse-ten-Noode</i> par Y. du Jacquier	182
<i>Du Sentier préhistorique au Boulevard moderne</i> par J. P. Vokaer	190
<i>Au Cercle royal Saint-Hubert</i> par A.-D.	199
<i>Evocations imprévues dans les archives de Limal</i> par Ch. De Vos	201
<i>Les Ruines de l'Abbaye de Villers</i> par G. Goffaux	203
<i>Les Revues belges et étrangères</i>	

JUIN 1957
N° 134
PRIX : 35 FR.

Le Service de Recherches
Historiques et Folkloriques du Brabant
publie également une Revue
« DE BRABANTSE FOLKLORE ».

Au sommaire du n° 134
du deuxième trimestre de 1957 :

Geschiedenis van Huizingen
en van het Kasteel;

Uit de historiografie en bibliografie
van de Brabantse Blijde Inkomst;

Lof van Brabant;

Een brok Tiense folklore : Avendoen;

Het Wapen van Vissenaken.

CHARLES GHEUDE ET LE FOLKLORE BRABANÇON

LE vocable « Folklore » a été introduit dans la langue française vers 1846; en réalité il est d'origine germanique et signifie « science des traditions et des usages populaires ». Si le mot n'était guère connu avant cette date, dans les pays de langue latine, il ne faut pas en déduire que la chose était ignorée, car aussi loin qu'on remonte dans l'histoire, on trouve des folkloristes dans tous les pays, notamment en Allemagne et en Angleterre.

Au XIX^e siècle, les recherches folkloriques sont poussées très activement en France; des sociétés se créent, des revues sont fondées pour recueillir les chants, les traditions populaires, les proverbes, les jeux etc.; elles ont rendu par là de grands services à l'histoire et à l'ethnographie.

Parmi les hommes qui se sont surtout distingués en France dans le développement de cette science nouvelle, on rencontre Fauriel, X. Marnier, La Villemarqué, Sebilot, auteur du « Folklore de France » etc.

La Belgique ne pouvait se désintéresser de ce problème et la Province de Brabant, si riche en souvenirs glorieux, se devait en quelque sorte d'ouvrir la voie.

Nous venions de sortir de la guerre la plus meurtrière que le monde ait connue. Les hommes qui s'étaient réinstallés dans leurs fonctions, semblaient animés de généreuses pensées, et l'on vit surgir dans tous les coins du pays, des initiatives, fort louables. C'est ainsi que le Conseil Provincial du Brabant fut saisi en 1920 d'une proposition signée par les représentants des trois partis, tendant : 1°) à créer un service de recherches des souvenirs de guerre; 2°) à intervenir dans les frais d'érection de monuments commémoratifs de la guerre, plaques, stèles, etc.

Charles GHEUDE, humaniste, poète et artiste, fut chargé de présenter le rapport devant l'assemblée provinciale. Nul n'était plus qualifié que lui pour accomplir cette belle mission.

Après avoir brossé à larges traits ce que les Anglais venaient de décider en cette matière, soit la création à Lon-

dres d'une musée national commémoratif de la guerre, il estima que l'idée valait d'être retenue et qu'il serait fort intéressant de réunir dans un musée provincial ou dans des musées locaux, les proclamations du Gouvernement, les affiches en faveur du recrutement, les circulaires, les musiques de guerre, les tableaux, les gravures, timbres, cartes postales de guerre, les emblèmes de la Croix-Rouge, les documents de la propagande ennemie, etc.

GHEUDE ajouta que dans un musée provincial, il conviendrait d'adjoindre toutes les pages de notre martyrologue : proclamations de l'occupant, ordres de déportation ou de réquisition, débris d'œuvres d'art, emblèmes historiques détruits ou endommagés, monnaies ou valeurs obsidionales, documents relatifs aux œuvres d'alimentation et d'entraide, etc., etc.

Mais GHEUDE fit entendre qu'un musée ne comportant que des souvenirs de guerre n'aurait fatalement qu'une existence précaire; qu'une fois ces souvenirs réunis, le musée serait appelé à disparaître, et Gheude posa la question :

Est-ce là chose désirable ? Ne faut-il pas pousser à l'organisation d'un service ayant une mission durable, considérer que le développement de la vie provinciale et de la vie locale, spécialement dans les bourgs et villages, est un but digne de notre souci, que la connaissance de l'histoire, la juste estime du milieu national, la culture des arts, l'embellissement de la vie rurale sont éléments à développer ?

La section attire l'attention à cet égard, sur l'utilité que pourrait présenter un musée provincial qui, d'une part, à l'aide de tableaux, sculptures, gravures, dessins, photographies, etc. rappellerait l'histoire du Brabant (les faits célèbres non seulement de la grande guerre mais aussi du passé, les figures historiques, les noms glorieux et connus des arts, des sciences, des lettres etc.) et montrerait la beauté des sites, les aspects de l'activité ou du développement économique qui, d'autre part, à l'aide d'une bibliothèque et de monographies, donnerait à tous la connaissance souvent trop négligée de cette petite patrie qui s'appelle le Brabant et qui, par le fait qu'elle réunit deux aspects de notre race ou, si l'on veut deux races, présente tant d'intérêt d'études et de pénétration folklorique.

Ces derniers mots « pénétration folklorique » précisent

un des aspects de la mission élargie qui pourrait être donnée au service envisagé : recherches des usages locaux, processions, cortèges, « marches », pèlerinages, anciennes chansons locales, légendes, lieux-dits, survivances des croyances populaires, etc.

Tout un monde à découvrir et à sauver de l'oubli, à l'heure plus que jamais grave pour le Souvenir, où le pays ébranlé s'apprête à ses nouvelles destinées et, dans l'ardeur de sa restauration, risque de fermer sa mémoire à ce qui est l'Autrefois !...

Si le Conseil partageait l'avis émis par la section qu'il y a lieu de ne pas se contenter de la formule : « Recherche des souvenirs de guerre », il pourrait s'arrêter, nous semble-t-il en ce qui concerne le libellé du crédit, à la dénomination ci-après : « Organisation d'un service historique et folklorique ».

En conclusion Gheude proposait d'inscrire au budget :

1) un crédit de 10.000 frs pour l'organisation d'un service historique et folklorique, recherche des souvenirs de guerre, etc...

2) un crédit de 100.000 frs en faveur des monuments commémoratifs de la guerre, subsides aux communes ou érection par la province.

Le premier numéro du « Folklore Brabançon » parut au début de l'année 1921.

Cette revue provinciale fut immédiatement appréciée par les chercheurs, les artisans, les artistes; elle contribua beaucoup à vulgariser dans le public, l'histoire des siècles passés, les légendes, les coutumes et d'autre part elle publia des numéros spéciaux relatifs à certaines communes, Diest, Nivelles, Léau, Anderlecht, etc...

C'est avec un douloureux regret que les folkloristes apprirent, après la parution du 132^e numéro, que cette intéressante revue provinciale cesserait momentanément de paraître.

Elle vient de ressusciter dans un nouvel habit plus séduisant, plus attrayant, et des échos qui me sont parvenus, je puis conclure qu'elle a été chaleureusement accueillie dans le monde des folkloristes.

E. GRYSOŒ
Député permanent.

PLACE
DE LA
VIEILLE-HALLE-AUX-BLÉS

*Place de la Vieille Halle aux Blés, place où jadis
Arrivaient, en claquant du fouet, les diligences.
Les courriers d'Amsterdam croisaient ceux de Paris.
On jurait. On s'apostrophait en toutes langues.
On allait boire au gai cabaret de l'Estrille,
Où des cochers farauds troussaient d'accortes filles.
Vivre était doux. C'était le temps de la lenteur.
Un portail lézardé, quelques sombres arcades (1)
Se parlent à mi-voix de tes jours de splendeur,
Vieille place, à présent triste, sinon maussade.
Tes toits flamands, cachant la lèpre de leurs briques,
Regardent, dévalant la rue de l'Escalier,
Quelques pesants chevaux, qui vont mélancoliques,
Comme s'ils soupçonnaient qu'ils seront les derniers
A mêler les éclairs de leurs sabots sonores
Aux bruits assourdissants des moteurs d'aujourd'hui.
Pourtant, je te parcours bien volontiers. Je suis
L'un de tes familiers. Le soir, je rôde encore
Sur tes trottoirs déserts et je rêve souvent
Que j'entends, tout à coup, s'annoncer dans le vent,
Les sonnailles de joie de fringants attelages
Qui vont sortir de l'ombre en traversant les âges.*

ARMAND BERNIER.

(1) Notre couverture.

LE BRISEMENT
DE CERTAINS OBJETS
(Verre, assiette, pot, bouteille, etc.)

Jules VANDEREUSE

IL existe un grand nombre de coutumes d'origine inconnue, dont le sens primitif s'est perdu au cours des âges, et que nous pratiquons, néanmoins, d'une façon régulière — automatique, pourrait-on dire — parce que nos parents et nos grands parents agissaient de même.

Tel est le cas, notamment, pour le brisement de certains objets.

Pourquoi, par exemple, brise-t-on, intentionnellement, un verre ou une assiette à l'occasion de certains mariages ? Pourquoi brise-t-on une bouteille de champagne sur l'étrave d'un navire lors de son baptême ? Pourquoi retourne-t-on son assiette quand on a fini son repas ? Pourquoi brise-t-on la coquille d'un œuf après l'avoir mangé ? Et nous pourrions multiplier ces « pourquoi ».

Dans l'exposé qui va suivre, nous nous sommes efforcé de donner une réponse, aussi exacte que possible, à ces différentes questions, ainsi qu'à d'autres du même genre.

I

Indissolubilité du mariage

A Romerée (arrondissement de Philippeville) jusque vers 1870, quand on épousait une fille de l'endroit, il fallait payer à la « Jeunesse », dix francs, si l'on était de la localité, et quinze francs, si l'on était étranger.

Le dimanche suivant la noce, les « officiers de jeunesse », musique en tête (une grosse caisse et un violon), allaient chercher les jeunes mariés chez eux et les conduisaient sur la place communale. Là, mariés et « officiers » buvaient, ensemble, un « pot » (deux litres de bière). Les trois verres nécessaires à cette fin, étaient fournis par les nouveaux conjoints. Ces deux derniers buvaient d'abord. Venait, ensuite, le tour du « capitaine » et des « officiers ». Après usage, les verres vides étaient remis aux jeunes époux qui les brisaient en mille morceaux en les lançant contre un mur voisin, cependant que toute la jeunesse criait : « A la santé du marié et de la mariée, et criions : Vivat ! » Tout le monde se prenait alors par la main et on dansait. Si les verres n'étaient pas bien émiettés, on croyait que les époux n'étaient pas bien mariés.

A Walcourt (arrondissement de Philippeville), existait une coutume analogue tombée en désuétude vers 1885. Dans le mur de soutènement de l'ancien cimetière entourant la collégiale, se trouve encastrée une très vieille statue qu'on appelle *Cupidon*, on ne sait trop pourquoi. Quand la jeune mariée sortait de l'église, on la conduisait près de la dite statue, on

lui présentait un verre de bière et, après l'avoir vidé, elle le brisait aux pieds de *Cupidon* (1).

A Ventoux, village situé à 5 km de Metz, on comptait en 1830, 211 Juifs sur 420 habitants. A côté de la porte d'entrée de leur synagogue, se trouvait, encastrée dans le mur de l'édifice, une pierre de taille sur laquelle un dessin symbolique avait été façonné ; il représentait une rosace à six lobes égaux et portait sur la circonférence, en abrégé, une inscription hébraïque signifiant : voix de joie et d'allégresse, voix de fiancé et de fiancée, présage favorable. Après la cérémonie nuptiale, le nouveau marié lançait contre cette pierre, une bouteille vide qui devait se briser et les assistants réunis devant l'entrée du temple, jetaient contre la pierre quelques poignées de grains de blé qui, en tombant sur les nouveaux époux, devaient leur assurer la fécondité et la prospérité. Depuis que la synagogue a été désaffectée et vendue, la coutume a disparu (2).

On retrouve une coutume analogue chez les Bohémiens. Comment se marie-t-on chez ces nomades ?

Un beau jour, les futurs époux se réunissent avec leurs parents et amis, dans un bois, sans prêtre et sans notaire, sans aucune cérémonie qui ressemble à un acte officiel ou religieux. Le futur jette en l'air une cruche qui se brise en tombant. Les morceaux sont comptés et fixent la durée de l'union conjugale. Chaque têt représente, paraît-il, une année. On assure que le futur lance plus ou moins haut la cruche, selon qu'il est plus ou moins amoureux (3).

Ce fait est confirmé par un témoin qui raconte avoir assisté à un mariage de Bohémiens, en Auvergne, en 1871. Dans le cours de la cérémonie, on a cassé un pot (4).

(1) D'après D. A. V. B. [D. A. Van Bastelaer] in *Doc. et rapp. de la Sté paléont. et arch. de Charleroi*, t. XVI, 1886, p. 450, ce brisement du verre avait lieu « en signe de renoncement aux libertés du célibat ». Cette interprétation n'est pas exacte, ainsi que nous allons le voir.

(2) R. De Wetsphalen, *Petit dictionnaire des traditions populaires messines*, Metz 1934, p. 533.

(3) P. Cuzacq, *La naissance, le mariage et le décès*, Paris 1902, pp 78-79.

(4) RTP, t. XII, 1897, p. 463.

Victor Hugo, dans son ouvrage *Notre-Dame de Paris* (5), rappelle comme suit cette curieuse coutume :

« Le duc d'Égypte, sans prononcer une parole, apporta une cruche d'argile. La bohémienne (Esmeralda) la présenta à Gringoire. Jetez-la à terre, lui dit-elle.

» La cruche se brisa en quatre morceaux.

» — Frère, dit alors le duc d'Égypte en leur imposant les mains sur le front, elle est ta femme ; sœur, il est ton mari. Pour quatre ans. Allez ».

D'après un autre auteur, c'est la bohémienne qui brise un pot de terre devant l'homme dont elle veut devenir la compagne ; et elle vit avec lui autant d'années qu'il y a de fragments du vase. Au bout de ce temps, les époux sont libres de se quitter, ou de rompre un nouveau pot de terre (6).

Enfin, dans de nombreuses tribus, lors d'un mariage, le chef prend une cruche de terre cuite, pleine de grains de blé et la déverse sur la tête des mariés ; geste symbolique destiné à assurer la prospérité au nouveau ménage.

Après quoi il arrache l'anse qu'il garde pour lui et casse la cruche en la jetant violemment sur le sol. Chacun des assistants se précipite pour en ramasser un débris, qu'il conservera comme porte-bonheur.

La tradition veut que les nouveaux mariés aient autant d'années de bonheur qu'il y a de morceaux. Ce rite n'est pas observé dans toutes les tribus (7).

Dans certains villages du Mantois (Seine-et-Oise), la mariée brise son verre après avoir bu : autant de morceaux, autant d'années de bonheur. On peut juger de quel cœur le verre doit être lancé sur le pavé (8).

A Bièvres (Ardennes françaises), la messe de mariage ter-

(5) Livre deuxième, chap. VI, p. 148, éd. Nelson, Paris.

(6) Dict. inf. t. I, 1826, p. 408.

(7) Frans de Ville, *Tziganes*, Bruxelles, 1956, p. 108. — Le journal *La Libre Belgique*, du 27 juin 1947, relatant la cérémonie d'une noce de tziganes à Eupen, écrivait : « On vida des grains de froment sur les têtes des jeunes époux et le pot qui les contenait fut brisé, les morceaux étant distribués à chaque membre de la tribu ».

(8) Albéric Chéron, *Le mariage dans le Mantois*, in *La Tradition*, t. I, 1887, p. 53.

minée, les nouveaux époux buvaient dans le même verre un peu de vin. Puis, le mari lançait fortement le verre à terre : s'il ne se brisait pas, c'était signe de malheur ; s'il se brisait, c'était signe de bonheur, et plus les morceaux en étaient petits et nombreux, plus le bonheur devait être grand. Cet usage est, croyons-nous, toujours en vigueur dans cette commune (9).

Dans la Loire-Inférieure, le garçon d'honneur, ainsi que la jeune fille d'honneur, viennent à la rencontre des nouveaux époux, avec un plat contenant un peu de pain et de viande, et un seul verre. Le plat est présenté aux mariés qui doivent manger un peu sans résistance ; quand il s'agit de boire au même verre, la femme fait quelque difficulté, mais finit par vider le verre. Alors les assistants qui sont arrivés, chantent : « Buvez la belle, buvez » (10).

Ne faut-il pas voir ici un dernier reste de la coutume constatée à Romerée, Walcourt et dans le Mantois ? Jadis, n'a-t-on pas brisé le verre après la libation ?

Dans les cas que nous venons de voir, pourquoi ce brisement du verre ou du pot ? A Romerée et Walcourt il n'est que le symbole de l'indissolubilité de l'hymen, car il serait aussi difficile de rompre les liens unissant les nouveaux conjoints, que de réunir les morceaux de l'objet que l'on brise. C'est ce qui explique la croyance des gens de Romerée, d'après laquelle les jeunes époux « n'étaient pas bien mariés » (c'est-à-dire que leur union n'était pas indissoluble), si les verres lancés contre le mur n'étaient pas bien émiettés (c'est-à-dire si on pouvait les reconstituer en en rassemblant les morceaux).

C'est la même idée qui préside au mariage des Bohémiens. Si le pot était brisé en mille morceaux, l'union des conjoints n'aurait pas de fin.

Dans le département de Mantes-sur-Seine, le rite est resté, mais sa signification semble changée. Cependant, pour des mariés, les années d'union peuvent être — ou devraient être — considérées comme des années de bonheur et, alors, nous retrouvons la même idée que ci-avant.

(9) Meyrac, p. 11.

(10) RTP, t. VIII, 1893, p. 542.

Il en est de même à Bièvres.

C'est également une idée d'éternité qui est exprimée dans le passage ci-après de la Sainte Bible :

Ainsi a parlé l'Éternel : Va, achète d'un potier un vase de terre, et prends avec toi des anciens du peuple et des anciens des sacrificateurs... Tu briseras, ensuite, le vase sous les yeux des hommes qui seront allés avec toi. Et tu leur diras : Ainsi parle l'Éternel des armées : C'est ainsi que je briserai ce peuple et cette ville, comme on brise un vase de potier, sans qu'il puisse être rétabli... (11)

(11) Jérémie, XIX, 1, 10-11.

II

Empêchement de toute action magique

En Belgique, on baptise parfois les avions civils, jamais les appareils militaires. Pour ce faire, la marraine (il n'y a pas de parrain) brise une bouteille de champagne sur l'hélice quelques jours avant le premier départ. Tel a été le rite, notamment, pour le « Point d'interrogation » et le « Princesse Marie José ». En février 1946, le premier des quatre quadrimoteurs DC 4 commandés par la SABENA en vue d'accélérer la liaison aérienne Belgique-Congo, sitôt sorti des fameuses usines Douglas, fut baptisé, à Hollywood par la gracieuse artiste de cinéma Barbara Stanwyck qui, d'un geste décidé, brisa une bouteille de champagne sur le « nez » de l'appareil.

Le même cérémonial est observé lors du baptême des navires, lequel a lieu au cours d'une réunion organisée au chantier de construction : la marraine brise une bouteille de champagne sur l'étrave du vaisseau. Voici quelques cas : A l'occasion du baptême du « Baudouinville », le 14 juin 1939, l'acte rituel a été accompli par le jeune prince Baudouin ; il l'a été par la reine Elisabeth, le 11 juillet 1946, lors du baptême du « Koning Albert », sortant des établissements Cockerill.

En France, c'est une bouteille de vin que l'on casse sur l'étrave du navire lors du lancement.

Le 21 janvier 1954, lors du lancement, aux Etats-Unis, du « Nautilus », le premier sous-marin « atomique », M^{me} Eisenhower, marraine, a brisé une bouteille de champagne sur l'étrave de ce submersible.

« J'ai demandé à un vieux marin, dit Anatole France (1),

(1) Pierre Nozière, édition Calmann-Lévy, Paris. p. 238.

ce que signifiait cette bouteille cassée. Il m'a répondu en riant, que l'étrave glisse mieux quand elle a été d'abord bien arrosée. Puis, reprenant sa gaieté ordinaire, il a ajouté : « C'est un mauvais signe quand la bouteille ne se brise pas. Il y a dix ans, j'ai vu bénir un grand bateau. La bouteille glissa sur l'étrave et ne se cassa pas. Le bateau se perdit à son premier voyage ».

Selon Anatole France, voici comment il faut interpréter ce geste : En brisant la bouteille, on fait la part du malheur. On dit à ce dernier : « Je te donne ceci. Il faut t'en contenter. Prends mon vin et ne me prends plus rien ».

En Chine on baptise aussi les navires. Voici un cas :

Le 5 janvier 1887, eut lieu à Stettin, en présence de l'ambassadeur de Chine, le lancement du cuirassé chinois « King-Juen ». Après les prières prescrites par le rite de Confucius, l'ambassadeur quitta la pagode d'occasion qui avait été dressée pour la circonstance, se dirigea vers une tribune érigée en face du cuirassé et prononça un discours, en chinois, naturellement, à la fin duquel il donna au nouveau cuirassé le nom de « King-Juen ». L'ambassadeur monta, ensuite, à bord du vaisseau et procéda au baptême en répandant du haut de la proue une coupe de champagne. Le liquide pétillant, coulant le long des parois du cuirassé, fut absorbé par le sol et ce n'est qu'après ce sacrifice au « Dieu de la terre sèche », pour le remercier d'avoir laissé construire le vaisseau, qu'eut lieu le lancement (2).

Dans un article très documenté (3), Paul Sébillot décrit les rites observés pour le baptême des vaisseaux dans d'autres pays.

En Ecosse, c'est une bouteille d'eau-de-vie que l'on brise sur l'avant du bateau. En Italie, à l'occasion du baptême de certaines unités de la marine de guerre (en 1865 et en 1884), on a brisé une bouteille de vin mousseux sur les flancs du navire au moment du lancement.

Le même auteur rapporte un usage pratiqué par les pirates lorsqu'ils changeaient le nom du navire dont ils s'étaient emparés. On servait une rasade. Le premier, le capitaine buvait

(2) *Mélusine*, t. III, 1886-87, col. 355.

(3) RTP, t. XIV, 1899, pp. 390 et s.

son verre et le brisait, puis tous les pirates faisaient de même.

« Depuis l'avènement du gouvernement nationaliste aux Indes, dans ce pays où les religions prohibent l'usage des boissons alcoolisées, on a baptisé les bateaux construits pour la flotte nationale, au moyen de noix de coco, dont le lait s'est répandu sur l'étrave.

» Le 30 juin 1951, à Hoboken, le tanker portugais « Bornes » fut baptisé au moyen d'une bouteille de vieux porto (4).

Il en fut de même, à Anvers, le 20 septembre 1952, lors du baptême du navire portugais « Sancta Maria ».

On baptise également les bateaux de pêche.

En Ecosse, lorsque l'un de ceux-ci arrive à son havre, les gens du village vont sur le port en portant du pain et du fromage, de l'ale et du whisky. Un verre plein d'alcool ou de bière est brisé sur le bateau, et l'on forme le souhait que le nouveau venu ait une aussi longue durée et prenne autant de poissons qu'un vieux bateau ; à Portessie, en prononçant le souhait, on disait le nom de la barque (5). Parfois, c'est une bouteille d'eau-de-vie que l'on brise sur l'avant ou sur l'arrière, suivant le côté par lequel le bateau est entré dans la mer. Avant de la briser, on récite les paroles suivantes :

Des rochers et des sables,
Des terres stériles.
Des mains des méchants,
Garde-toi librement.
Sois bien dedans et dehors
Avec une bonne marche (6)

En Haute-Bretagne, lors du baptême d'un bateau de pêche, on écrase sur le pont plusieurs galettes de biscuit, puis le patron brise sur l'avant, une bouteille de vin en disant :

Biscuit et bouteille de vin,

Fais que sur mon bateau ne manque jamais de pain (7).

Dans « *Das neue Blatt* », l. I, p. 215, nous trouvons sur

(4) Journal de Charleroi, 7 juillet 1951.

(5) Walter Gregor, in *Folk-Lore Journal*, t. III, pp. 180 et 197, cité par Sébillot III, p. 140.

(6) Walter Gregor, *Scotland*, p. 197, cité par Sébillot III, p. 146.

(7) Sébillot III, p. 143.

le baptême d'un vaisseau d'Oldemburg, les particularités suivantes : Après le lancement du navire, les invités ramèrent jusqu'au vaisseau et montèrent dessus. Aussitôt que chacun était à bord, le propriétaire du bâtiment prenait une bouteille de vin rouge et se plaçait devant le beaupré. Alors, tenant la bouteille au-dessus de la surface de l'eau, il la cassa sur le bord du navire en disant : « Je te baptise du nom d'Elise ». C'était le nom de sa femme (8).

« Au milieu de ce siècle, les Anglais, dit Jal (9), avaient une pratique singulière. Avant que les premières pièces de bois soient enlevées, une femme allait casser une bouteille contre l'avant, et c'était comme le signal du départ pour le vaisseau. Quelle idée peut représenter cette cérémonie, à moins que ce ne soit celle du vœu formé que le navire résiste aux écueils comme il a résisté au verre. Mais pourquoi une femme ? »

Ce que Jal trouve singulier est cependant bien simple : il s'agit du baptême du navire et la femme est la marraine.

Sur le littoral du Pas-de-Calais, dès qu'un bateau de pêche est construit et calfaté, on le lance à l'eau pour lui donner ensuite ses mâts et son grément, puis, au moyen de la grande voile, on forme une tente sous laquelle vient un prêtre pour procéder à son baptême. La cérémonie terminée, l'équipage mange de la galette et boit du vin de Bordeaux, dont une bouteille pleine est brisée sur le pont ; puis, un homme muni de quelques autres bouteilles, enjambe le quai où il offre du vin aux passants (10).

Par assimilation, on baptise des « géants », de la même manière, tel a été le cas, à Gembloux, du « Tchirou » (4-7-54) et de « Piconette » (19-6-55), ainsi qu'à Auvelais, de « Jean-le-Porion » (2-9-56).

Le 26 mai 1938, lors du baptême du ballon « Astrid », à Charleroi, la marraine a versé une coupe de champagne sur la nacelle.

(8) Communication d'Auguste Gittée, in RTP, t. VII, 1892, p. 385.

(9) Scènes de la vie maritime, t. II, p. 259, cité par P. Sébillot, RTP, XIV, 1899, p. 387.

(10) Labille, Les Bords de la Mer, 1858, p. 99, cité par Mélusine, t. II, 1884-85, col. 231.

Le 15 juillet 1956, le Président de l'Association des Commerçants de Charleroi, procéda au baptême du nouveau ballon « Pays de Charleroi » en brisant contre sa nacelle, la traditionnelle bouteille de champagne.

M. Sébillot (11) interprète ce rite du baptême comme étant une survivance « évidente » (12) de l'époque où l'on sacrifiait des victimes humaines lors du lancement du vaisseau. Cet usage barbare a, en effet, été relevé chez les Vikings, chez les Mahométans du Malabar et chez les primitifs de l'Océanie. Il se rattache manifestement à un usage analogue observé dans les temps anciens lors de la construction des habitations. Le savant folkloriste français appuie son interprétation sur le fait qu'au cours de la cérémonie, l'on répandait du vin sur le plancher du navire, le vin tenant lieu du sang autrefois répandu.

Pas plus que celle de Anatole France, cette interprétation, nous devons le dire, ne nous convainc pas.

Il faudrait, à tout le moins, qu'on eut recours à du vin « rouge » pour qu'il fut un simulacre du sang. Or, c'est du vin mousseux qu'on emploie en Italie, de l'eau-de-vie ou de la bière en Ecosse, du champagne en Belgique.

De plus, cette hypothèse n'explique pas le bris du verre, coupe ou bouteille. Pourquoi anéantir un objet utile, quand il suffit de répandre le vin pour faire la libation rituelle ?

Nous proposons une autre explication, qui nous est suggérée par différents usages que nous allons rappeler.

Un wallon, fils de verrier émigré en Russie au moment où l'empire fit appel à des techniciens belges pour établir chez lui l'industrie verrière, a eu la faveur insigne de faire son service militaire dans la Garde impériale. Nous tenons de lui qu'avant la guerre de 1914, lorsque les officiers de la Garde faisaient ripaille entre eux, l'orgie se terminait par le massacre complet des verres et de la vaisselle. L'hôtelier présentait la note le lendemain. Elle était payée.

(11) RTP, t. XIV, 1899, p. 391.

(12) Ailleurs (Sébillot IV, p. 301), le même auteur atténue cette affirmation et se contente de dire qu'il s'agit « vraisemblablement » d'une survivance de cette coutume barbare.

Pourquoi ce rite ? Pour que, nous dit notre interlocuteur, personne ne puisse se servir après les convives, des mêmes récipients (13).

Une coutume semblable se retrouve dans presque toute la Russie.

Veut-on, dans ce pays, fêter un ami qui a brillamment terminé ses études, qui a obtenu une promotion ou qui a été l'objet d'une cause quelconque de réjouissance, on s'assemble à quelques-uns. Au cours de cette réunion intime, on présente au héros de la fête, une coupe de champagne, ou un grand verre de vin ou de wodka. Dès que l'intéressé porte le verre à ses lèvres, les autres disent, sur un rythme accéléré : « Bois jusqu'au fond, jusqu'au fond, jusqu'au fond... » et cela, jusqu'au moment où le verre est complètement vide. Alors, ils crient : « Hourrah ! » et ils félicitent leur ami. Le verre une fois vidé, le buveur le retourne sur sa tête pour bien montrer qu'il ne reste plus une goutte de liquide. Après quoi, il le lance vigoureusement à ses pieds, où il se brise (14).

Dans ce même pays, quand on a vidé son verre au bonheur de quelqu'un ou à une intention bien définie, on l'anéantit en le jetant violemment à terre (15).

Nous trouvons un nouvel exemple de cette coutume dans un reportage par l'Américain Stringer, de la jonction des Américains avec les Russes à Torgau, où il dit : « Pendant une heure environ, nous portons des toasts à la victoire et à nos grands hommes. A la fin du premier toast, nous cassâmes nos verres suivant la coutume russe » (16).

Voici d'autres faits analogues :

En 1666, le gouverneur général des Provinces-Unies, se rendant de Gand à Bruges, passa par la commune de Saint-Georges-ten-Distel, qui était alors en pleine kermesse. Le curé de Saint-Georges présenta à son Excellence le vin d'honneur

(13) D'après une communication de M. Arille Carlier.

(14) Renseignements qui nous ont été donnés par plusieurs Russes, ex-officiers de l'Armée Blanche.

(15) Max du Veuzit, *John, chauffeur russe*, Paris, édition Jules Tallandier, p. 129.

(16) *Revue Europe Amérique*, n° 11 du 15 mai 1945.

dans une coupe aux armes d'Espagne. La coupe fut ensuite jetée dans la rivière... (17)

Le 24 janvier 1732, le roi (Louis XV) étant en orgie à la Muette avec vingt-quatre convives, porta la santé d'une *inconnue* et après avoir bu, il cassa son verre, invitant tout le monde à faire de même (18). Cette scène se serait produite la première fois que le Roi (âgé de 22 ans) renonçait à la fidélité conjugale et prenait maîtresse.

Dans une pièce intitulée « La joie des Halles », jouée en 1774, à l'occasion de l'avènement de Louis XVI, un des personnages s'écrie :

— Ça y est et cassons nos verres après : quand on a bu à la santé du roi, on ne doit plus boire dedans (19).

Nous retrouvons la même croyance en Allemagne : « Après qu'il eut porté un toast en l'honneur de sa bien-aimée, chacun jura solennellement que, dorénavant, on ne boirait plus un seul coup dans ces verres-là ; on les jeta derrière soi... » (20).

Il y a dans le « Crépuscule des Dieux », de Richard Wagner, une scène de la fraternisation par le sang. Après avoir vidé une corne remplie de vin frais, dans laquelle Gunther et Siegfried ont fait tomber quelques gouttes de leur sang, Siegfried boit et tend à Hagen la coupe vidée. Hagen brise avec son épée, la corne en deux morceaux. Gunther et Siegfried se tendent la main (21).

Jadis, à Hyon (Hainaut), le mayer, à la kermesse, ouvrait, parfois, la danse avec la plus jeune pucelette. Ensuite, le vin d'honneur était offert et l'on jetait immédiatement après, les verres au plus haut du clocher (22).

Dans le pays de Chimay (Hainaut), au cours des cérémonies qui avaient lieu à l'occasion du mariage, lorsqu'une fille

(17) RTP, t. XI, 1896, p. 336.

(18) Sainte-Beuve, *Nouveaux lundis*, t. VIII, p. 285, édit. Calmann-Lévy, Paris, 1879.

(19) RTP, t. X, 1895, p. 684.

(20) Goethe, *Dichtung und Wahrheit*, livre VIII — La citation parue dans RTP, t. XV, 1900, p. 563 est fautive : les trois quarts des mots sont estropiés.

(21) RTP, t. VI, 1891, p. 731.

(22) RTP, t. XX, 1905, p. 432.

d'une commune voisine épousait un jeune homme de la localité, tous les participants au cortège vidaient leur verre à la santé de la jeune femme, puis le lançait sur le sol où il se brisait en mille morceaux (23).

Ordinairement, dans les Ardennes françaises, lorsque les jeunes gens prévoyaient que le repas de noces tirait à sa fin, ils arrivaient devant la maison et, pour signaler leur présence, tiraient de nombreux coups de fusil. On les faisait entrer et on leur offrait à boire ; assez souvent, après avoir vidé leurs verres, ils les brisaient (24).

A un mariage qui a eu lieu à Cordelle, en 1935, on a présenté aux jeunes époux, un verre plein d'eau. Après avoir bu, ils ont cassé le verre en le jetant à terre (25). En agissant de la sorte, ils n'ont, sûrement, que fait revivre une coutume disparue.

« Anciennement, nous dit Thiers (26), dans la province de Milan, les nouveaux mariés buvoient dans un même verre, et après qu'ils y avaient bû, on le cassait ; qui est une cérémonie qui se pratiquait aussi parmi les Grecs et parmi les Hébreux ».

Lorsqu'un jeune étranger vient prendre femme à Breux (département de la Meuse), la jeunesse du village vient le trouver ; elle porte deux bouteilles de vin et deux verres pour les fiancés. La vieille coutume exigeait qu'après avoir bu, la promise jetât son verre au plafond et le brisât (27).

Dans la Brie, la mariée brise le verre qu'on lui a présenté à la sortie de l'église (28).

(23) Cfr Jules Lanoine, *Le Folklore au Pays wallon*, Gand 1892, pp. 21-28 ; *Bulletin de Folklore*, t. II, Liège, 1893, p. 27 ; RTP, t. V 1890, p. 182.

(24) Meyrac, p. 12. L'auteur ajoute que, par ce geste destructeur, les jeunes gens voulaient dire : « Vous faites un beau mariage, vous êtes assez riches pour payer la casse ». Cette explication ne nous paraît pas plausible. Ce n'est sûrement pas ce mobile qui a fait agir les intéressés à l'origine. Nous le démontrerons plus loin.

(25) Fortier, p. 281.

(26) Thiers, t. IV, p. 475.

(27) Labourasse, p. 30.

(28) Jules Grenier, *La Brie d'autrefois : mœurs et coutumes des bords du Grand-Morin*, Coulommiers, 1883, p. 17.

En Bourbonnais, avant de franchir le seuil de l'église, le fiancé brise une bouteille sur la marche ou contre les murs (29). Pourquoi ? Dans quelques villages de la Côte-d'Or, le vin de bienvenue est offert aux futurs, juste sur le seuil (30). Il a dû en être de même en Bourbonnais, et c'est seulement après l'avoir vidée, qu'on brisait la bouteille.

Le bris cérémonial est signalé pour plusieurs communes du territoire de Belfort (Franche-Comté) ; il se fait lors de l'entrée dans la maison, quand la mariée a bu le verre de vin présenté par les garçons du village (31).

En Hainaut existe l'usage de casser le verre avec lequel on a porté la santé d'un supérieur. Edmond Passagez signale (32) qu'il a vu, à Mons, dans un banquet d'étudiants, un jeune ingénieur du Borinage, porter successivement le toast au Roi, à l'École des Mines, au Président, à la Société, et après chacun de ces toasts, casser la coupe dans laquelle il avait bu.

A Louvain, parmi les étudiants wallons, le brisement du verre est une coutume assez peu pratiquée et qui semble réservée aux grandes occasions, telles que l'obtention d'un diplôme, la fin des études universitaires.

Le brisement du verre s'opère cérémonieusement, sur l'ordre du chef de groupe, dénommé « chef de roulade ». En effet, lorsqu'un groupe d'étudiants s'apprête à faire une sortie, on nomme un « chef » qui dirige la « roulade ».

En juillet 1937, nous écrit M. Willy Bal, j'ai vu la promotion 1937 des ingénieurs des mines, lors de la « roulade » en groupe organisée pour fêter le succès des examens finals, pratiquer le brisement du verre, avec le cérémonial suivant : Tous se lèvent, tenant le verre en main. Le chef commande l'« à fond » que tous exécutent, puis le chef dit : « On ne boira plus dans nos verres » et tous, d'un geste sec, précipitent le verre sur le pavement.

(29) Pérot, *Folklore bourbonnais*, p. 146, cité par Van Gennep I, t. I, p. 453.

(30) Van Gennep II, p. 50.

(31) Van Gennep I, t. I, p. 523.

(32) Wallonia, t. VI, 1898, p. 42.

Un fait analogue se retrouve chez nos voisins de l'Est, ainsi que me le signale mon collègue, M. Xhayet.

Dans les associations d'étudiants, en Allemagne, dit-il, il était de coutume que, lors du décès d'un membre, les étudiants se réunissent dans leur local pour une cérémonie commémorative en l'honneur du défunt. La chaise à côté du « Senior » (président) est inoccupée et sur la table, se trouvent la casquette en couleur, les insignes et le verre drapé de crêpe, du défunt. Trois bougies sont allumées. L'assemblée entonne quelques chansons de circonstance, parmi lesquelles l'*Integer vitae, scelerisque purus* (Ode d'Horace, livre I, ode XXII). Le « Senior » prononce l'oraison funèbre. Les bougies sont ensuite éteintes et le « Senior » lance le verre du disparu, avec force, à terre, de façon qu'il se brise. La séance est levée.

Cet usage fut adopté par l'Association louvaniste « EUMAVIA » (étudiants des cantons de l'Est).

Dans la commune de Sauchières (Aveyron), est une source dont les eaux ont la propriété de guérir les troupeaux de trois sortes de maladies, pourvu que l'on fasse boire aux bêtes malades de l'eau de cette fontaine puisée dans un vase de terre, en marchant à reculons et en ayant soin de jeter ensuite derrière soi, par dessus l'épaule, contre le rocher d'où coule la source, le vase d'argile, qui doit aller s'y briser. Cette croyance est si répandue dans le pays, et même assez au loin, que l'on ramasserait au pied du rocher, des tombereaux de tessons (33).

Une coutume ayant quelque analogie avec celle qui précède, existait jadis, dans une autre localité française.

A Parfondeval (Aisne), avant 1804, existait un pèlerinage en l'honneur de saint Arnouldt. Entre autres conditions imposées aux malades qui voulaient obtenir leur guérison, ils devaient puiser de l'eau dans une tasse, la boire et jeter ensuite la tasse dans la fontaine par dessus leur épaule (34).

Il est évident que ce geste avait pour but de briser la tasse, ou tout au moins, de la retirer de la circulation.

(33) Sébillot I, t. II, 1905, p. 478.

(34) Mémoires de la Société académique d'archéologie, Sciences et Arts du département de l'Oise, t. XVIII, 2^e partie, Beauvais, 1902, p. 369.

Des objets de poterie ou des objets de verre sont souvent brisés cérémoniellement lors des noces, tant au Maroc qu'ailleurs. C'est ainsi qu'à Andjra, quand le fiancé a été passé au henné, son garçon d'honneur prend le bol qui contient le reste du mélange, le soulève au-dessus de sa tête et se met à danser devant le fiancé. Au bout de quelque temps, il donne le bol à un autre célibataire, qui en fait autant ; de sorte que tous les célibataires présents dansent, chacun à son tour, avec le bol sur la tête, jusqu'à ce que le dernier le laisse tomber par terre de manière qu'il se brise ; on suppose que ceci écarte le *bas*, ou mal. Dans une autre tribu, la fille qui a peint le fiancé avec du henné, met le bol sur sa tête et danse, puis le jette à terre pour le casser et délivre ainsi, dit-on, le fiancé de son *bas*. Chez les Bogo de l'Afrique nord-orientale, le fiancé, avant d'exécuter le coït avec sa nouvelle épouse, casse un pot de terre. En Arménie, on offre un plat au fiancé, qui le jette à terre et le piétine. A Bajâr, quand le contrat de mariage a été conclu, c'était la coutume, pour les hôtes, de jeter des bouteilles d'eau de rose achetées par eux, contre le mur (38).

Chez les Romains, après la libation (sacrifice) on jette la coupe au feu (36).

A la fontaine de Trévi, à Rome, au bord de la vasque inférieure, on voit, le soir, des jeunes filles se pencher sur l'onde, tandis qu'un fiancé les regarde pensif. Elles ont puisé dans un verre neuf qu'elles briseront quand il aura servi, de cette eau qu'elles présentent avec un sourire d'espérance à l'ami qui va les quitter pour entreprendre un voyage (37).

Thiers (38) dit qu'il a trouvé dans un recueil manuscrit de bons et de mauvais secrets, ce remède contre le mal caduc : « Prenez de la prime-verte, feuille, fleurs et racines ; arrachez-là sans la rompre ; mettez-là dans un pot à contre-mont ; faites-là bouillir ; après qu'elle aura bouilli, tirez-en le jus avec un morceau de toile neuve ; donnez de ce jus à boire au

(35) Ed. Westermarck, *Histoire du mariage*, t. IV, Paris, 1938, p. 205.

(36) *Encyclopédie du XIX^e siècle*, Paris, 1858, p. 653.

(37) *Tour du Monde*, 1^{er} semestre 1868, p. 356, cité par RTP, t. XIV, 1899, p. 384.

(38) T. III, pp. 178-179.

malade neuf jours durant, en même quantité, dans un *verre neuf* ; les trois premiers jours qu'il en prendra, faites dire trois Messes à son intention, la première à saint Etienne, la seconde à saint Nicolas, et la troisième à saint Jean-Baptiste, et qu'à la fin de chacune de ces trois Messes, le Prêtre qui les dira, mette son Etole sur la tête du malade, et lui dise l'Évangile de saint Jean et la Collecte du saint dont on célèbre ce jour-là, la fête ; et lorsqu'il aura pris ce remède, *cassez le verre*, et donnez le morceau de toile à quelqu'un pour l'honneur de Dieu ».

Dans ce qui précède, et dans ce qui va suivre, nous avons signalé des cas de brisement de verre ou d'autres objets semblables, constatés en Belgique, en France, en Italie, en Angleterre, en Écosse, en Allemagne, en Russie, etc., mais le relevé de ces gestes traditionnels n'est pas épuisé. Nous nous sommes limité afin de ne pas alourdir notre travail. A ceux que la chose intéresse, nous signalerons encore quelques sources où ils pourront trouver des pratiques semblables : Allemagne (39), Abyssinie (40), Erythrée (41), Chine (42), Suisse (43), etc. Nous aurions pu poursuivre nos recherches dans d'autres pays et multiplier nos citations mais les faits signalés suffisent amplement à étayer notre thèse.

L'explication des officiers russes, confirmée par les autres faits rappelés ci-avant, peut servir de point de départ au raisonnement que voici :

Il ne suffit pas de porter la santé de quelqu'un. Pour donner au vœu le maximum d'efficacité, il faut empêcher toute opération magique de nature, non seulement à annihiler le vœu, mais à en retourner le sens. Notamment, il faut se garder de laisser à la disposition de qui nourrit des intentions

(39) E. Köhler, *Aberglauben. Sagen und andere alte Ueberlieferungen im Voigtland*, 1867, p. 393.

Handwörterbuch des deutschen Aberglaubens, t. III, p. 854.

Von Schroeder, *Hochzeitgebrauche der Esten*, pp. 84-86.

(40) P. Francesco da Officio, *Dall'Eritrea*, Roma, 1904, p. 78.

(41) Rosalia Pianavia Vivaldi, *Tre Anni in Eritrea*, Milano, 1901, p. 70.

(42) Charles de Mutrécy, *Campagne de Chine 1861*, cité par Laisnel de la Salle, *Le Berry : mœurs et coutumes*, Paris, 1902, n. 81.

(43) Schweizerisches Archiv für Volkskunde, Bâle, 1911, p. 15.

hostiles, la coupe qui a servi à l'auteur du souhait. Sinon, on pourrait employer le même verre à des fins diamétralement opposées, par une opération magique en sens contraire.

Pourquoi le magicien malveillant rechercherait-il de préférence la coupe en question ? Parce que la puissance maléfique s'exerce avec bien plus de force en pareil cas. Les études sur la sorcellerie nous ont révélé à cet égard, les constantes préoccupations des sorciers et, inversement, les précautions prises pour échapper à leurs embûches. On sait, en effet, qu'un objet qui vous a appartenu, tombant entre les mains d'une sorcière, constitue un excellent moyen pour celle-ci de se mettre à distance en communication avec vous (44).

Notre hypothèse explique à la fois le bris de la coupe par celui qui a porté la santé de quelqu'un, le bris de la bouteille aux flancs du vaisseau ou de l'avion qu'on baptise, le bris du verre qui a servi à prendre un remède, et, aussi, le bris de la vaisselle à l'occasion du mariage. Ce dernier geste, en effet, implique un souhait de bonheur et de prospérité pour les nouveaux époux.

Comme on a pu le remarquer, dans certains cas il faut faire usage d'un objet *neuf*, ceci pour éviter qu'il n'ait été utilisé par une personne impure ou animée de mauvaises intentions.

Voici des faits qui corroborent notre façon de voir. Pour faciliter notre exposé, nous allons grouper ceux de même nature et les sérier.

A. — Dans la Creuse, quand les mariés reviennent de l'église, ils trouvent à la porte du logis conjugal, une soupière de soupe qu'ils sont obligés de goûter avec la même cuiller. La soupière fait le tour des convives, puis un verre de vin est pris de la même manière, après quoi l'on brise avec fracas la soupière et le verre *pour préserver les mariés de la malice des sorcières* (45).

Du côté de Bernode, de retour de la cérémonie du mariage, les époux s'arrêtent sur la porte de leur maison et là,

(44) Cf. O. Colson, *Les sortilèges et maléfices dans la tradition populaire wallonne actuelle*, in *Wallonia*, t. XIV, 1906, pp. 315 et s.

(45) Auriscote de Lazarque, *Traditions et superstitions de la Creuse*, in RTP, t. IX, 1894, p. 580.

on leur présente une soupe dont ils mangent quelques cuillerées ; après quoi, ils jettent le plat à terre et le cassent en plusieurs morceaux. Ils s'imaginent apparemment, marquer, par cette pratique singulière, la durée de leur union et de leur amour et que leur hymen n'aura de fin que lorsque les fragments de ce plat cesseront d'être séparés (46). Le motif réel de ce geste a échappé à celui qui a rappelé la coutume. Inconsciemment, peut-être, les époux de la région de Bernode obéissent aux mêmes raisons que ceux de la Creuse. S'il s'agissait simplement de connaître la durée de leur union, il ne serait nullement nécessaire, pour eux, de faire usage d'un plat contenant de la soupe et de manger celle-ci. Le simple bris d'un objet quelconque suffirait.

La même coutume se retrouve ailleurs.

A Rochetaillée-ESSERTINE (Loire), jusqu'en 1895, après la cérémonie religieuse, lorsque le cortège arrivait à la maison où devait se faire le dîner de noces, on donnait aux mariés un breuvage à boire dans une écuelle qui, ensuite, était brisée (47).

A SAINT-GERMAIN-L'ESPINASSE (Loire), la cuisinière attendait à la porte de la maison le retour de la noce. Elle présentait aux jeunes mariés un bol contenant un bouillon inboivable et une cuiller. Après avoir bu, les mariés entraient, mais l'un empoignait le bol et le cassait. Cela se pratiquait vers 1895 (48).

A MONTAGNY (Loire), après avoir bu le breuvage lui présenté par la cuisinière, la jeune mariée cassait la tasse. Cette coutume s'est pratiquée jusqu'à la guerre 1914-18 (49).

A LA SOUTERRAINE (Creuse), on brise le bol ayant contenu la soupe au poivre offerte aux mariés avant de commencer le repas des noces (50).

Dans le Berry, il était également d'usage de porter la

(46) Coutumes de l'Ariège, en 1805, d'après un mémoire inédit de Pierre Dardenne, publié in RFF, t. II, 1933, p. 48.

(47) Fortier, p. 276.

(48) *ibid.*, p. 276.

(49) *ibid.*, p. 280.

(50) P. Valpeau, *Le canton de la Souterraine*, in *Mémoires de la Société des Sciences naturelles et d'Archéologie de la Creuse*, t. VIII, 1893-94, p. 199, cité par Van Gennep I, t. I, p. 525.

soupe à la mariée et de casser ensuite l'écuelle. On a commencé par trouver que c'était une perte inutile, et du moment où on n'a plus cassé l'écuelle, on n'a plus porté la soupe. Le lendemain de la noce, on cassait le pot de la mariée (51).

De quel pot s'agit-il ? L'auteur ne donne aucun renseignement à ce sujet.

Dans la région de Beaufort et de Haute-Luce (Savoie), si deux jeunes gens s'accordaient pendant l'inalpage, ils en faisaient part à leurs compagnons assemblés dans un banquet au cours duquel les jeunes gens buvaient dans un même verre ou une même tasse qu'ensuite le garçon brisait ; les jeunes gens étaient, à partir de ce moment, regardés comme mariés et faisaient, ensuite, régulariser leur union par le curé ou le maire, après le retour au village, en automne (52).

Il y a longtemps, quand l'Impératrice des Indes était une jeune femme, il était d'usage, dans quelques mess, de porter la santé de la Reine dans un verre qu'on brise après, à la plus grande satisfaction des fournisseurs du mess. Si la coutume est aujourd'hui tombée en désuétude, c'est qu'il ne reste plus grand chose pour quoi il vaille la peine de briser quoi que ce soit (53). Comme on le voit, l'auteur n'a pas saisi la raison initiale du brisement du verre.

En Sardaigne, c'est la coutume que quand un cortège de mariage passe, on lui jette des grains, des fenêtres et des portes, puis, par terre, des vases à garder le grain, de manière qu'ils se brisent « afin d'écartier tous mauvais présages ». Dans les Sette Comuni de la région de Vicence, « il est toujours nécessaire de casser quelque chose lors du banquet nuptial ».

Dans l'Argyllshire, si un verre est cassé accidentellement pendant le repas de noces, c'est signe de malheur pour le jeune couple ; mais quand on boit à la santé du mari et de la mariée, quelqu'un doit jeter son verre par dessus son épaule et le casser, pour la bonne chance (54).

(51) Armand Beauvais, *A travers le Berry*, in RFF, t. II, 1887, pp. 111-112.

(52) Van Gennep V, p. 73.

(53) Rudyard Kipling, *L'homme qui fut*, in *Les plus beaux contes*, Paris, libr. A. Fayard, 1938, p. 71.

(54) Ed. Westermarck, *loc. cit.*, p. 206.

Chez quelques Slovènes, quand le fiancé et ses amis arrivent pour enlever la mariée, elle paraît peu après tenant à la main un gobelet de vin recouvert d'un mouchoir rouge. Elle lui offre le mouchoir et on la conduit trois fois autour du fiancé. Puis elle boit un peu de vin et lui donne le gobelet, qu'il vide d'un trait et jette, ensuite, contre le mur; on regarde comme une honte pour lui si le gobelet ne se brise pas (55).

Dans une tribu berbère, qui habite le Riff, la mère du fiancé met une cruche sens dessus, elle y place un ornement appelé *didli*, qui consiste en pièces d'un dollar ou d'un demi-dollar attachées par une cordelette de crins de cheval et portée par les femmes sur le front; elle y met aussi un œuf et le fiancé casse à la fois la cruche et l'œuf d'un seul coup afin, m'a-t-on dit « de briser le malheur ». Il est probable que ce « malheur » est, en fait, tout empêchement qui s'opposerait à la consommation du mariage. Les Africains du Nord redoutent beaucoup les obstacles magiques à l'acte sexuel (56).

Chez les Soundanais de la partie occidentale de Java, on met un œuf de poule devant la porte du nouveau couple; ce qui fait supposer l'existence d'un rite semblable. A Bali, un œuf et une noix de coco sont offerts à la fiancée et au fiancé, qui les jettent par terre de manière à les casser et, ensuite, en dispersent les morceaux dans différentes directions comme offrandes aux *Kalas* ou esprits (57).

B. — Dans la Charente-Inférieure, si, au cours du dîner de noces l'on casse beaucoup de vaisselle, c'est un gage infailible d'union et de bonheur (58).

Dans le département de la Loire, pour que les époux aient de la chance, il faut qu'à l'occasion du repas des noces on casse, par maladresse, quelques pièces de vaisselle. (59).

A Saint-André-d'Apchon et à Pradines (Loire), la vais-

(55) *ibid.*, p. 207.

(56) *ibid.*, pp. 203-204.

(57) *ibid.*, p. 204.

(58) Louis Morin, *Coutumes de Mariage*, in RTP, t. X, 1895, p. 617.

(59) Fortier, p. 297.

selle cassée par inadvertance est un présage de bonheur pour les jeunes époux (60).

Dans la Beauce, pour qu'un mariage soit chanceux, il faut qu'il y ait, pendant la noce, de la vaisselle cassée (61).

Il en est de même en Ille-et-Vilaine. Là, s'il n'y a rien de cassé par accident, on casse un objet exprès. (Ercé, près de Liffré) (62).

Dans le Baugeois, lorsqu'une noce se passe sans qu'il y ait de vaisselle cassée, par maladresse, à la maison, les nouveaux époux ne seront pas heureux ou subiront des revers de fortune (63).

Le bris occasionnel de vaisselle pendant les jours de noces à Thory (Somme et Yonne) et le bris intentionnel de tous les pots sur lesquels on peut mettre la main à Vermenton (Yonne) servent de présages de bonheur pour le nouveau couple (64).

Pour que les époux aient de la chance, il faut que lors du repas de noces quelques pièces de vaisselle soient cassées par maladresse (65). Même coutume dans le Confolentais (66).

A Ambierle (Loire), la vaisselle cassée est un présage de bonheur. Au besoin, on en casse un peu volontairement à la fin du repas (67).

« Lors du mariage de la fille aînée de M. Peraud, le dernier des faïenciers de Moustiers (Basses-Alpes), on brisa volontairement douze douzaines d'assiettes spécialement fabriquées et décorées pour la circonstance » (68).

En Aunis, à la fin de la noce, les jeunes gens cassaient

(60) *ibid.*, p. 297.

(61) Félix Chapiseau, *Le Folklore de la Beauce et du Perche*, t. II, Paris, 1902, p. 155.

(62) Sébillot II, p. 136.

(63) C. Fraysse, *Légendes et superstitions préhistoriques de l'arrondissement de Baugé*, in RTP, t. XVII, 1902, pp. 406-407.

(64) Charles Moiset, *loc. cit.*, p. 57, cité par Van Gennep I, t. I, p. 522.

(65) Lacuve, RTP, t. XX, 1905, p. 324.

(66) Du Marounem, RTP, t. X, 1895, p. 617.

(67) Fortier, p. 297.

(68) Communication de M. Reymond, in RTP, t. VI, 1891, p. 601.

deux ou trois plats pour porter bonheur à l'époux (69).

En Mâconnais, vers la fin du repas, « comme on était un peu éméché, on ne manquait pas de casser force vaisselle, car cela portait bonheur ». Il convenait même de casser avec fracas une douzaine entière d'assiettes (70).

Aux environs de Montpellier (Hérault), il arrive que des invités pour mieux tout casser, renversent (*virent*) la table entière pour porter bonheur (71).

En Poitou, les invités brisaient également, toute la vaisselle (72).

Dans une vingtaine de localités de l'Ardèche, on casse soit un pot, une marmite, une grande cruche, soit plusieurs pots ou assiettes pendant le repas, « pour que le mariage tienne », « pour que le mariage soit bon et durable », « pour que l'union soit solide » (73).

A Futeau (Lorraine), ce n'est que le troisième jour, au dessert, que les jeunes brisent quelques assiettes (74).

A Saint-Galmier (Loire), on devait casser de la vaisselle, le matin même des noces (75).

En Allemagne et en Alsace, c'est la veille du mariage que des amis, selon l'usage, viennent briser de la vaisselle devant la porte de la maison de la fiancée. Cela porte bonheur aux époux (76).

Dans le Boulonnais, le Ternois et une partie de l'Artois, on casse une assiette sur le seuil de la maison des parents

(69) Abbé J. L. M. Noguès, *Les mœurs d'autrefois en Saintonge et en Anais; usages, coutumes, croyances, préjugés.* — *Saintes Commission des Arts*, 1891, p. 22, cité par Van Gennep I, t. I, p. 522.

(70) Gabriel Jeanton, *Le Mâconnais traditionaliste et populaire*, t. IV, Mâcon 1923, p. 33. — Emile Violet, *Rapport sur la 2^e enquête de folklore en Mâconnais*, 1936, cité par Van Gennep I, t. I, p. 522.

(71) François Deleuze, *Saveurs et gaités du terroir montpelliérais*, Montpellier 1935, pp. 226-227, cité par Van Gennep I, t. I, p. 523.

(72) Guerry, *Notes sur les usages et les traditions du Poitou*, cité par Van Gennep I, t. I, p. 639.

(73) Van Gennep I, t. I, pp. 523-524.

(74) Labourasse, p. 46.

(75) Fortier, p. 297.

(76) RTP, t. IX, 1894, p. 568 et t. XVII, 1902, p. 577. — Cf. Wuttke, p. 210, § 291 et p. 374, § 567.

de la mariée, avant de la laisser entrer après la bénédiction nuptiale (77). Il en est de même dans le Morvan, localités non indiquées (78).

A Aubigny (Pas-de-Calais), les invités allaient chez les parents des nouveaux époux et cassaient la vaisselle. Il va de soi, qu'au courant de la coutume, ceux-ci ne laissent que des assiettes et des plats hors d'usage. Dans les fermes, la préférence allait aux pots à lait; il fallait bien les cacher si on ne désirait pas en retrouver les débris (79).

A Panissières (Loire), le bris d'un verre blanc, mais non de couleur, est un présage de bonheur. Toutefois, on ne casse rien intentionnellement (80).

Dans certains milieux élégants de Paris, on dit, en souriant, mais en y croyant au fond un peu, que le bris d'un verre de couleur blanche porte bonheur, surtout si le verre s'est cassé en plusieurs morceaux (81).

Dans la région de Charleroi, briser fortuitement un verre blanc (gobeletterie incolore), porte bonheur. Il en est de même dans les Ardennes (82).

A Arthun (Loire), on ne casse pas volontairement de la vaisselle au repas de noces, mais si on brise un verre blanc, c'est signe de prospérité (83).

Si, le jour de l'an, à votre lever, et surtout sans le vouloir, vous avez la chance de briser, casser ou fêler un verre à boire où l'on n'ait pas encore bu, vous pouvez compter sur une année heureuse et qui amènera de l'agrément dans votre intérieur. Tout sera de bonne humeur autour de vous, et vos amis n'auront qu'à partager vos joies. On est

(77) Dergny, *loc. cit.*, t. II, p. 356, cité par Van Gennep I, t. I, p. 407.

(78) *L'Ame du Morvan; contes, légendes, chansons, prières, proverbes et dictons en patois; croyances, coutumes, préjugés, etc.* Saulieu, 1923, p. 134, cité par Van Gennep I, t. I, p. 525.

(79) Claude Seignolle, *En Sologne (enquête folklorique)*, Paris, 1945, p. 45.

(80) Fortier, p. 297.

(81) RTP, t. V, 1890, p. 595.

(82) Louis Banneux, *L'Ardenne superstitieuse*, Bruxelles, 1930, p. 80.

(83) Fortier, p. 297.

certain de retrouver cette croyance en allant de la Bourgogne à la Champagne (84).

A Saint-Haon-le-Châtel (Loire), au cours du dîner, on casse une assiette pour que cela porte bonheur, on laisse les morceaux à terre (84 bis).

A Marllhes (Loire), pendant le repas de nocés, on cassait le vase de nuit dans lequel on avait présenté un breuvage aux époux, puis on en vendait les morceaux aux enchères (85).

Dans le pays boulonnais, casser de la vaisselle au cours d'une fête de famille, porte bonheur (86).

A Regny (Loire), quand les mariés rentraient à la maison après la cérémonie, on leur donnait à boire un verre de vin. Dès qu'ils avaient bu, chacun cassait son verre; si la jeune mariée cassait le sien la première, elle serait la maîtresse à la maison; si son mari la devançait, ce serait lui le maître. Cette coutume s'est pratiquée jusque vers 1900 (87).

Les citations qui précèdent nous permettent de suivre l'évolution de la coutume qui nous occupe.

A l'origine, suivant une antique tradition, on devait briser toute la vaisselle ayant servi au repas de nocés afin d'empêcher qu'on puisse s'en servir pour nuire aux jeunes époux. Peu à peu, le sens premier s'est perdu et on a gardé comme un présage de bonheur, le fait de casser fortuitement quelques assiettes ou verres au cours du dit repas (Charente inférieure, Pradines, Saint-André-d'Apchon, Beauce). En d'autres endroits, si aucun accident de ce genre ne se produisait, on cassait intentionnellement de la vaisselle à la fin du dîner (Ambierle, Ercé, Moustiers). Ailleurs, on n'a attribué de pouvoir bienfaisant qu'aux verres blancs (Arthun, Panissières). Parfois, s'écartant toujours de plus en plus de la raison d'agir se trouvant à la naissance du rite, on casse déjà la vaisselle le matin des nocés (Saint-Galmier) et même la veille du mariage (Allemagne). Enfin, au rite primitif

(84) Communication de F. Vertault, in RTP, t. IV, 1880, pp. 54-55.

(84bis) Fortier, p. 297.

(85) *ibid.*, p. 298.

(86) RTP, t. XIV, 1899, p. 394.

(87) Fortier, p. 281.

sont venues s'ajouter de petites variantes, fruits de l'imagination fertile de l'un ou l'autre des convives, comme : Vente aux enchères des débris du vase de nuit ayant servi à la libation (Marllhes); abandon sur le pavement, des morceaux de l'assiette cassée (Saint-Haon-le-Châtel); divination de celui des deux, mari ou femme, qui serait le maître à la maison (Regny).

Généralisant la croyance première qui ne s'appliquant qu'aux dîners de nocés, en certains endroits on pense que briser fortuitement un verre blanc, quel qu'en soit le motif, cela porte bonheur (Charleroi, Ardennes belges).

C. — Dans le Bourbonnais, du XVI^e au XIX^e siècle, on déposait l'eau bénite dans une écuelle en terre vernissée avec deux oreilles ornées du monogramme du Christ. Une personne suivant le convoi, la portait au cimetière et après les aspersion, la jetait dans la tombe (88).

Dans la Marche, chaque personne a son écuelle. Pendant son agonie, on place cette écuelle à son chevet avec de l'eau bénite et une branche de buis. Puis, une personne la transporte à l'église avec le convoi en s'arrêtant à chaque calvaire de carrefour, où les personnes qui ne font pas partie du cortège, viennent bénir le cercueil en disant une prière. A l'église, cette écuelle est placée près du cercueil; au cimetière, dans certaines localités, elle est déposée dans la tombe recouverte; et dans d'autres encore, remportée et placée au pied du calvaire le plus rapproché de la maison mortuaire; « mais toujours ce vase est sacrifié et plus jamais personne de la famille ne mange dedans » (89).

Dans l'Hérault, il y a près de chaque maison ou groupe de maisons, une croix protectrice. On porte le cercueil depuis l'habitation jusqu'à cette croix, on fait une prière et, quand on se relève, le porteur de l'assiette contenant de l'eau bénite et le rameau de houx, la brise sur le piédestal de la croix (90).

(88) Francis Perot, *Folklore bourbonnais: anciens usages, sorciers et rebouteurs, etc.*, Paris 1908, p. 171, cité par Van Gennep I, t. 1^{er}, p. 765.

(89) Derigny, *loc. cit.*, t. I, p. 266, cité par Van Gennep I, t. 1^{er}, p. 766.

(90) Dr. E. Maignan, *Une coutume préhistorique de l'Hérault* in *Bull. Soc. préhist. franç.*, t. XXVI, 1929, p. 559.

La même coutume se retrouve au Berry : on jette dans la fosse du mort le vase qui a contenu l'eau bénite (91).

A Sainte-Reine (Savoie) on jette également dans la tombe, l'assiette qui a été utilisée aux mêmes fins (92).

Noguès décrit, mais sans localisations précises, trois formes en usage en Anis et en Saintonge : le vase contenant de l'eau bénite et le rameau qui avait servi à asperger le défunt, étaient déposés dans le cercueil, à côté du mort; ou bien, jetés dans la fosse; ou, laissés sur la tombe (93).

A Massiac (Auvergne) le vase à eau bénite est jeté derrière le cercueil et brisé au moment du départ à l'église; à Combronde et à Noalhat, on le jette simplement dans la fosse (94); à Ceyssat, l'écuelle du mort est déposée à côté de lui (95).

En Auxois, le vase de terre contenant l'eau bénite et qui a servi aux funérailles, reste, après l'inhumation, sur la tombe avec un petit rameau de buis béni qui sert à faire l'aspersion. Ces vases sont, à la longue, écrasés sous le piétinement ou enfouis en terre (96).

A Chadecol (Puy-du-Dôme), lorsque le cercueil quitte le hameau, les assistants l'aspergent d'eau bénite et l'un d'eux brise le verre qui la contenait, contre les pierres du chemin (97).

Pourquoi brise-t-on l'écuelle ou la dépose-t-on dans la fosse en même temps que le cercueil? Divers auteurs ont rattaché cette coutume aux dons alimentaires et à la conception populaire que le mort doit pouvoir se nourrir pendant son voyage vers son séjour définitif, dans l'au-delà. Arnold

(91) Laisnel de la Salle, *Le Berry. Mœurs et coutumes*, Paris, 1902, p. 109.

(92) Van Gennep V, p. 210.

(93) Abbé Noguès, *loc. cit.*, p. 54 et notes, cité par Van Gennep I, t. 1^{er}, p. 764.

(94) Derguy, *loc. cit.*, t. I, p. 247, 268, 272, cité par Van Gennep, t. 1^{er}, p. 764.

(95) Dr. Pommerol, *Folk-Lore de l'Auvergne* in RTP, t. XII, 1897, p. 447.

(96) Hippolyte Marlot, *Libations funéraires en Auxois*, in RTP, t. X, 1895, p. 108.

(97) Van Gennep III, p. 70.

Van Gennep, le savant folkloriste français, estime que telle ne semble pas être l'expression véritable de cette coutume. Selon lui, son point de départ serait plutôt qu'on veut donner au mort l'un de ses objets usuels et, de préférence, celui dont il s'est servi pendant tout le cours de sa vie, d'une manière strictement personnelle. Car, dans la campagne, chacun a, ou du moins avait, son écuelle qui ne se prêtait pas, qu'on emportait aux champs, et même à la foire ou en voyage. D'où ce choix de cet ustensile, sinon partout, du moins dans beaucoup de régions, pour y mettre l'eau bénite pendant l'agonie. Ce récipient est porté, ensuite, devant le convoi, utilisé à l'église, puis porté au cimetière où, selon les localités, on le jette ou dépose dans la tombe (98).

Ce que nous avons vu jusqu'à présent, nous suggère une autre raison de détruire cette écuelle.

Quand une personne asperge d'eau bénite le corps ou le cercueil d'un mort, elle prononce mentalement, si pas de vive voix, une prière pour le repos de son âme et, souvent, elle ajoute un *requiem* : « Donnez-lui, Seigneur, le repos éternel et que votre lumière éternelle luise à ses yeux. » De même, quand le prêtre béni le corps à l'église ou la fosse, au cimetière, il dit, notamment : « Donnez-leur Seigneur, le repos éternel... ».

Or, nous avons vu ci-avant (note 44) qu'en étant en possession d'un objet vous ayant appartenu, une personne animée de mauvaises intentions, pouvait s'en servir pour vous nuire; en l'occurrence, pour annihiler le vœu formulé par la prière. On comprend, dès lors, pour quoi on détruisait l'écuelle ou le vase ayant contenu l'eau bénite utilisée pour l'aspersion.

Le sens premier étant oublié, l'écuelle n'a plus été brisée ou jetée dans la fosse, mais on l'a abandonnée sur le tertre pour qu'elle soit, en fin de compte, piétinée par les gens et détruite.

D. — Dans certaines localités de l'Entre-Sambre-et-

(98) Van Gennep I, t. 1^{er}, p. 763.

Meuse, notamment à Gerpennes (99). Hanzinne, Hanzinelle, Morialmé, Biesmerée, Tarcienne, Gougnyes, Fosses, Aisemont, Le Roux, etc., lors de l'élection des officiers pour les « marches » traditionnelles, les candidats, en guise d'engagement, brisent à leurs pieds un verre qu'ils ont, au préalable, vidé d'un trait.

Ils attestent, par ce geste rituel, leur détermination de ne pas revenir en arrière. Leur décision est prise. Pour écarter d'eux toute influence contraire — fut-ce par une opération magique, — ils brisent le verre témoin de leur serment.

Nous croyons avoir restitué ainsi le sens premier d'un geste devenu irrationnel. Et l'on étonnerait singulièrement nos « marcheurs » si on leur disait pourquoi leurs ancêtres ont créé ce geste destructeur, qu'ils répètent machinalement de père en fils, uniquement « parce que c'est ainsi qu'on a toujours fait ».

Notons qu'à Gerpennes, notamment, depuis bien peu d'années, le verre est parfois remis sur le plateau après avoir été vidé, certains ergotant malheureusement sur le coût de ces verres pour grignoter ainsi à la tradition qui gagnerait cependant à ne s'effriter dans aucun cas (100).

E. — Antérieurement à 1922, existait à Taintignies (Tournaisis) et les communes environnantes : Rumes, Esplechin, Froidmont, Guignies, Willemeau, etc., une coutume rentrant dans le cadre de notre étude.

Lors d'un « combat » entre sociétés d'archers, le « roi » de la société organisatrice après avoir vidé son verre de bière au succès de son groupe, le jetait au loin, en criant « Jô ! » (101). Le même geste était répété par le « major » et le « capitaine ».

(99) cf. Joseph Roland, *Sainte Rolande, vierge royale*, Namur, s. d. impr. Godenne, pp. 54, 55. — Camille Quenne, *Gerpennes et son pèlerinage*, Mont-sur-Marchienne, 1890, p. 10.

(100) *Journal de Charleroi*, n° du 28 mars 1951.

(101) Jô = cri de joie et d'admiration. On retrouve cette exclamation dans le Centre, le pays de Nivelles et, quelque peu déformée, dans certaines régions françaises. Elle était déjà connue des Romains. Cfr. Laisnel de la Salle, *Le Berry. Croyanées et légendes*, Paris 1900, p. 90.

Par cet acte rituel, dont le sens leur échappait, les intéressés voulaient, évidemment, faire comprendre qu'on ne devait plus se servir des verres dans lesquels ils avaient bu. Les vieux archers questionnés à notre demande par feu notre excellent confrère Walter Ravez, n'ont jamais connu que cette façon de procéder, mais il semble certain que, jadis, le jet des verres avait pour but de les briser, ce qui les rendait sans conteste, hors d'usage. Et l'explication que nous avons donnée ci-avant, se justifie ainsi, une fois de plus.

Voici un autre fait intéressant la même confrérie et qui corrobore encore la thèse que nous défendons.

A la fête communale de Lille du 18 juin 1781, des archers venus de 63 communes de la Flandre, du Brabant et du Hainaut, prirent part à un tir à l'oiseau.

Bien qu'il se trouvât parmi eux d'excellents tireurs, ce ne fut que vers le soir que l'on vit tomber un oiseau, et l'on s'aperçut alors qu'au lieu de l'avoir simplement posé sur support, suivant les conditions passées entre le magistrat et les délégués des compagnies, on l'avait vissé et écroué.

Une vive indignation s'empara des archers étrangers qui parcouraient la ville en proférant des menaces à l'adresse de l'autorité. Ils voyaient dans ce fait, une supercherie tendant à les retenir plusieurs jours dans la cité.

Le lendemain, l'affaire s'arrangea à l'amiable. On but des vins fins et du champagne fournis par le magistrat et, pour sceller la réconciliation, on brisa les bouteilles et les verres employés en cette circonstance (102).

F. — Signalons encore quatre faits qui, bien que sensiblement différents, font, semble-t-il, partie du même cycle.

Lors de la pose de la première pierre d'un hôtel, à Paris, en 1892, les maçons demandèrent qu'on leur donnât les verres dans lesquels ils avaient bu; ils prétendaient que, sans cela, il serait arrivé malheur à celui qui faisait construire la maison (103).

En Auvergne une fois la toiture terminée, on place sur

(102) Destrousseaux, *Mœurs populaires de la Flandre française*, t. I (Lille, 1889), p. 85.

(103) Sébillot l. t. IV, 1907, p. 92.

le point culminant, un gros bouquet de fleurs ou de feuillages, et le propriétaire donne aux ouvriers un certain nombre de bouteilles de vin. Ces bouteilles et les verres qui ont servi aux libations sont considérés comme des objets sacrés : on les bâtit, soit au faite de la maison, à côté du bouquet, soit en rangées symétriques au-dessus de la porte ou dans l'épaisseur d'un mur apparent. Parfois, verres et bouteilles sont couchés horizontalement; parfois, ils sont en position verticale (104).

En Allemagne du Nord, lors de la construction d'une maison, après avoir vidé le verre, on le brise à la bouteille et on casse celle-ci, de sang-froid, au marteau. Parfois on jette simplement le verre (105).

En Touraine, une bouteille cassée placée sur la cheminée d'une nouvelle maison, indique que le travail est fini (106). Il est évident qu'avant de briser la bouteille, les ouvriers avaient soin de la vider.

Si, à Paris, les maçons ne brisent pas les verres, ils veulent les conserver pour qu'on ne puisse en faire un mauvais usage.

En Auvergne, au lieu de briser les bouteilles vides et les verres, on les emmure, les mettant ainsi à l'abri des faiseurs de sortilèges.

En résumé, c'est toujours la même pensée qui fait agir ceux qui d'une façon ou d'une autre, rendent impossible une mauvaise action.

G. — Enfin, voici un dernier fait assez bien d'analogie avec les précédents.

Antérieurement à 1794, avait lieu la curieuse procession des « Croix de Verviers » (107). Une délégation qu'on sup-

(104) Dr. Pommerol cité par RTP, t. XIV, 1899, p. 115; cf. Sébillot I, t. IV, p. 94; Van Gemep III, p. 336.

(105) Wuttke, p. 292, § 427.

(106) Rouge, p. 176.

(107) Cf. Théodore Bouille, *Histoire de la ville et pays de Liège*, t. I, Liège, 1725, p. 321. — M. L. Polain, *Mélanges historiques et littéraires Liège*, 1839, pp. 259-266. — Ferd. Henaux, *Les Croix de Verviers*, Liège, 1845. — Baron Xavier van den Steen de Jelay, *Essai*

posait représenter tous les ordres de cette ville, faisait quatre lieues et demi de marche, chaque année, le mercredi de la Pentecôte, pour se rendre à Liège. Là, après avoir exécuté dans l'église cathédrale, les quelques tours de danse traditionnels, les Verviérois remettaient à un chanoine, représentant le Chapitre, une bourse contenant une pièce d'or, une d'argent et une de cuivre. Ces formalités accomplies, les danseurs faisaient, sous serment, la promesse de revenir l'année suivante, en observant le même cérémonial, sortaient de l'église, se rendaient, en gambadant, sur le marché et là, sautillaient autour d'un setier à grains dont ils frappaient le fond, de l'extrémité de la croix dont l'un d'eux était porteur. Ensuite, ils allaient briser ce setier sur le plus grand pont de la ville et en jetaient les morceaux dans la Meuse.

Pourquoi ce geste destructeur? Ainsi que le constate le Père J. Hahn (108), ce problème a fait le désespoir des historiens et, à l'heure qu'il est, il n'a pas encore livré de solution adéquate et définitive. Les multiples raisons proposées ne résistent pas à un examen sérieux. Cet auteur les refute l'une après l'autre. L'explication de Remacle Detrootz (109) que J. Hahn estime la plus vraisemblable, « n'est qu'une histoire arrangée selon le bon plaisir de l'auteur », dit feu l'archiviste Polain (110).

En règle générale, les Liégeois justifient ce bris en disant que les Verviérois avaient jadis, fait usage d'une fausse mesure

historique sur l'ancienne cathédrale de Saint-Lambert à Liège, Liège, 1846, pp. 36-43. — Ferd. Henaux, *Histoire de la bonne ville de Verviers*, Liège, 1859, p. 11. — Docteur B. y [Bovy], *Promenades historiques dans le Pays de Liège*, t. II, Liège, 1839, pp. 43-46. — Ch. N. Simonon, *Poésies en patois de Liège*, Liège, 1845, pp. 61-71. — J. Hahn, *Les Croix de Verviers*, in *Bulletin de la Société verviéroise d'arch. et d'histoire*, t. I, 1898, pp. 209-262. — Ferd. Tehon, *Encore les Croix de Verviers*, in *Bull. de la Soc. verv. d'arch. et d'hist.*, t. III, 1902, pp. 228-236. — Jules Feller, *Notes sur les Croix de Verviers*, in *Enquêtes du Musée de la Vie Wallonne*, t. II, Liège, 1932, pp. 10-12.

(108) loc. cit. pp. 239 ss.

(109) *Histoire du Marquisat de Franchmont*, t. I (Liège, 1809), pp. 169, 170.

(110) loc. cit. p. 265.

qu'on a détruite (111); d'autre part, ceux-ci accusent les premiers de ce méfait (112).

Ne nous attardons pas à ces petites jalousies de clocher et cherchons ailleurs une interprétation plausible de l'acte qui nous occupe. Peut-être la trouverons-nous à la lumière de ce que nous avons vu ci-avant.

Notons, d'abord, que les auteurs s'étant occupés de la question, ne sont pas d'accord sur la personne qui brise le setier (113), ni sur qui le fournit (Verviétois ou Liégeois) (114), ni même sur l'endroit (115) et le moment du bris (116), ce qui prouve qu'au cours des siècles, bien des changements furent apportés à cette coutume déjà décrite, en grande partie, dans un record de 1250.

Un point au sujet duquel il semble y avoir unanimité, c'est qu'avant de quitter le temple, les Verviétois devaient prêter serment d'y revenir danser l'année suivante, et que ces derniers touchaient le setier avec la croix avant de le briser. Cela étant, cette destruction n'était-elle pas symbolique et nos danseurs, par ce geste, ne voulaient-ils pas marquer que l'engagement qu'ils venaient de prendre n'aurait de fin que lorsque les fragments du setier cesseraient d'être séparés ?

Voici une autre explication aussi acceptable. En touchant de la croix le setier se trouvant au marché, les Verviétois ne renouvelaient-ils pas, jadis, le serment qu'ils avaient fait

(111) Polain, *loc. cit.* p. 266; Simonon, *loc. cit.* p. 69, *complet* 20; *L'homme sans façon* (1786) in *Le Vieux-Liege*, 2^e année, n^o 45 (7 novembre 1896) col. 718.

(112) Detrooz, *loc. cit.*, pp. 169, 170; Hahn, *loc. cit.*, p. 246; Feller, *loc. cit.*, p. 12.

(113) Cf. Van den Steen, *loc. cit.*, p. 41; Bovy, *loc. cit.*, p. 44; Henaux, *Histoire de Verviers*, p. 11; *Homme sans façon*, *loc. cit.*; Hahn, *loc. cit.*, p. 262; Detrooz, *loc. cit.*

(114) Cf. Bovy, *loc. cit.*, p. 44; Simonon, *loc. cit.* p. 69; Henaux, *Croix de Verviers*, p. 24. — Van den Steen, *loc. cit.* p. 41; Henaux, *Histoire de Verviers*, p. 11; Hahn, *loc. cit.* p. 245, 262.

(115) Cf. Van den Steen, *loc. cit.* p. 41; Bovy, *loc. cit.*, p. 44; Hahn, *loc. cit.*, p. 262; Henaux, *Croix de Verviers*, p. 22. — Henaux, *Hist. de Verviers*, p. 11.

(116) Cf. Van den Steen, *loc. cit.* p. 41; Bovy, *loc. cit.* p. 44; Henaux, *Croix de Verviers*, p. 22. — Henaux, *Hist. de Verviers*, p. 11. — « *Homme sans façon* », *loc. cit.*

à la cathédrale? Dans ce cas, ils brisaient la mesure pour éviter que l'attouchement de cet objet par une sorcière, puisse être un empêchement à la tenue de leur engagement.

Dans les chapitres précédents, nous avons eu l'occasion de signaler bien des cas semblables.

H. — Nous avons vu tantôt que le magicien malveillant recherchait de préférence le verre ou la coupe ayant servi à la personne qu'il voulait nuire.

Ce préjugé existe également chez les peuples encore sauvages où, non seulement la vaisselle du roi ne peut servir à une autre personne, mais les restes de ses aliments doivent être détruits. Pourquoi? Parce que, par la magie, on peut agir sur quelqu'un au moyen de ces restes ou des plats dans lesquels il a mangé.

D'après les principes de la magie sympathique, il continue à exister un lien réel entre l'aliment qu'un homme a dans l'estomac et les restes auxquels il n'a pas touché; et, en faisant du mal à ces restes, vous pouvez, en même temps, faire mal à celui qui les a laissés (117).

En Mélanésie, il suffisait, pour faire du mal à quelqu'un, de mettre ses restes d'aliments en contact avec un esprit malveillant (118).

La même croyance existe dans la région de Liège. Pour que l'action magique de la sorcière ne puisse s'exercer sur les déchets de cuisine, il faut les brûler avec soin, et, si on veut les utiliser pour la nourriture des animaux, il faut, en attendant, les placer dans un vase couvert, à l'écart dans le logis (119).

En Nouvelle-Poméranie, les habitants n'osent presque rien entreprendre, car ils redoutent les sortilèges; ainsi, lorsqu'ils vont dans un village voisin où ils ne comptent ni parents, ni amis, jamais ils ne consentiraient à y manger, parce qu'après leur départ, on pourrait, disent-ils, ensorceler les restes du repas, ce dont ils mourraient fatalement (120).

Dans les Landes, durant le repas de noce, les nouveaux

(117) Frazer, p. 105.

(118) *ibidem*, p. 106.

(119) Wallonia, t. XIV, 1906, p. 316.

(120) Nicolay, t. I, p. 297.

époux font le tour de table et trinquent avec tous les invités. Dès qu'ils ont regagné leur place, le parrain ou la marraine, profitant de la joie et de l'inattention générale, subtilisent les verres des époux et jettent le vin qui a servi à trinquer, afin que quelque ami malveillant ne puisse l'utiliser pour quelque sortilège (121).

C'est par une crainte analogue de la sorcellerie qu'il est, sans doute, défendu à qui que ce soit de toucher les aliments que le roi Loango laisse sur son assiette; on les enterre dans un trou. Et personne ne peut boire dans la vaisselle du roi. De même, il est interdit à qui que ce soit de boire dans le même verre que le roi Fida (Whydah) en Guinée; il en a toujours un qui lui est réservé spécialement; si son verre a une seule fois subi le contact d'autres lèvres, il ne s'en servira plus jamais, même s'il est en un métal que le feu peut purifier (122).

Ici, si le verre n'est pas brisé après usage, c'est tout comme, puisque personne ne peut s'en servir.

I. — Dans le même ordre d'idées, pourquoi brise-t-on la coquille quand l'œuf est mangé ?

C'est parce que les sorcières pourraient y déposer une mèche de vos cheveux et vous jeter ainsi un sort. (Thuin et environs) (123). On le fait également à Villers-le-Gambon et à Sautour (arrondissement de Philippeville) dans la crainte qu'on ne s'en serve pour vous jeter un sort.

Les superstitions du moyen âge croyaient que, pour conjurer les sorts que les sorciers traçaient sur la coque des œufs, il suffisait de briser violemment cette coquille. De là, la coutume, de sévère étiquette à certaines époques et passée dans nos usages modernes, de briser la coque de l'œuf que l'on a mangé (124).

Si, par malheur, quelqu'un — intentionnellement ou

(121) J. Nippgen, *Les traditions populaires lundaises*, in RFF, t. I, 1930, p. 152.

(122) Frazer, p. 107.

(123) Communication de Alfred Harou dans RTP, t. IX, 1894, p. 599.

(124) *Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique*, 2^e série, t. I, Anvers 1865, p. 546, note 4.

non — urinait dans cette coquille, vous commenceriez incontinent à sécher et la mort viendrait dès évaporation complète de l'urine (Custinne, arrondissement de Dinant) (125).

Ne pas casser la coquille des œufs qu'on a mangés, donne la fièvre (126).

Quand on a mangé un œuf, on doit, dit-on en Touraine, en écraser la coque, car si on la laissait dans sa forme habituelle, on ferait un acte « qui porterait malheur » (127).

Les marins doivent briser la coquille des œufs avant de les jeter à la mer. Sinon, ces coquilles servent d'embarcation au diable (128).

En France, au XVII^e siècle, on disait que l'on devait procéder de la même manière afin que ses ennemis fussent aussi brisés (129). Actuellement ceux qui, tout au moins à la campagne, écrasent les coquilles d'œufs, croient se préserver de la sorcellerie et se mettre à l'abri des maléfices analogues à ceux que l'on redoutait au XVI^e siècle : Richelet, le commentateur de Ronsard, dit que si les sorcières pouvaient se procurer un œuf que celui qu'elles devaient eût mangé, elles le piquaient à coups d'aiguilles ou de canivets, et passaient le mal aux personnes contre lesquelles cette opération était faite. En Normandie, on croit qu'un malveillant peut, en remplissant de rosée une de ces coquilles, et en la posant sur une épine blanche, faire sécher sur pied celui qui a mangé l'œuf; car, à mesure que le soleil boit cette rosée, la personne maléficiée se dessèche et meurt. En Vendée les jeteurs de sort pourraient introduire dans la coque, un liquide mortel; en Franche-Comté, si on négligeait de casser les coquilles, les poules cesseraient de pondre (130).

Le jour du mardi gras, en Bosnie, on fait des gâteaux d'œufs et de farine, et on a soin de jeter au feu la coque

(125) Ghislain Lefebvre, *Notes folkloriques sur Ver-Custinne*, Namur, 1936, p. 10.

(126) Nicolay, t. I, p. 277.

(127) Rougé, p. 41.

(128) RFF, t. XIV, 1899, p. 559.

(129) Thiers, t. I, p. 135.

(130) Schillot I, t. III, 1906, pp. 231-232. En ce qui concerne la Franche-Comté, cf. Mélusine I, 1878, col. 371.

des œufs (131). La raison de cette destruction n'est pas mentionnée, mais on la devine par les citations qui précèdent.

Les pêcheurs, à Heyst, ne jettent jamais les écailles d'œufs sur terre; ils ont soin de les brûler dans le foyer, parce que les sorcières pourraient s'en servir pour traverser la mer, aller les rejoindre sur leurs bateaux et leur jouer force mauvais tours (132). Il existe une superstition analogue bien connue en Russie, en Hollande, en Angleterre, etc., d'après laquelle les coques des œufs pourraient, si elles restaient intactes, servir de bateau à des êtres surnaturels ou méchants (133). Au cours des tortures infligées à des personnes accusées de sorcellerie, certaines ont avoué « avoir été en Angleterre dans une écaille de moule ou une coque d'œuf » (134).

Cette coutume ne date pas d'aujourd'hui. On voit, par un passage de Pline, que les Romains y attachaient une grande importance. L'œuf était regardé comme l'emblème de la nature, comme une substance mystérieuse et sacrée. On était persuadé que les magiciens s'en servaient dans leurs conjurations, qu'ils le vidaient et traçaient dans l'intérieur des caractères magiques, dont la puissance pouvait opérer beaucoup de mal. On en brisait les coques pour détruire les charmes. Les anciens se contentaient, quelquefois, de le percer avec un couteau, et dans d'autres moments, de frapper trois coups dessus (135).

J. — En pays flamand, comme en Wallonie, on retrouve encore de-ci de-là, l'usage de retourner son verre après avoir bu. De plus, Alfred Harou signale (136) qu'à Cras-Avernas (arrondissement de Waremme), les paysans retournent leurs

(131) Albert Bordeaux, *La Bosnie populaire*, Paris, 1904, p. 152, cité par RTP, t. XIV, 1919, p. 62.

(132) RTP, t. XVII, 1902, p. 474.

(133) F.S. Bassett, *Legende of the Sea*, pp. 151-162, 374, cité par Sébillot I, t. II, 1905, p. 156.

(134) A.G.B. Schayes, *Essai historique sur les usages, les croyances, etc. des Belges anciens et Modernes*, Louvain 1834, p. 183.

(135) I. Diet. inf. t. IV, 1826, p. 196, Cfr. Frazer, p. 108; Schayes, loc. cit., p. 232. — P. Saintyves, *Manuel de Folklore*, Paris, 1936, p. 38.

(136) RTP, t. XII, 1897, p. 640.

assiettes, leurs tasses et leurs verres après avoir bu et mangé.

Pourquoi ce geste? Il signifie qu'on en a assez et qu'on ne désire plus rien recevoir.

Evidemment, c'est la raison qui, actuellement, fait agir les intéressés. Mais à l'origine, n'en fut-il pas autrement? Une croyance du Pays de Languedoc (France) va nous éclairer à cet égard.

La « Groah Sadorn d'en noz » est une vieille femme qui a le droit d'entrer dans les maisons où, le soir, il y a des objets creux qui n'ont pas été renversés sur la table et les emporte après avoir fait grand bruit. Une femme la vit, un soir, entrer chez elle et mit aussitôt sens dessus dessous, l'écuelle qui venait de lui servir pour boire un peu d'eau.

« Heureusement pour vous », s'écria la vieille, « que vous l'avez retournée; je vous aurais avertie trois fois, mais après vous auriez été à moi ».

Le soir, à la campagne, on n'oublie pas de se conformer à cette recommandation (137).

Le fait de retourner son verre ou son assiette après usage, a donc, en réalité, la même raison que le brisement de ces objets, c'est-à-dire de se prémunir contre les maléfices.

(A suivre.)

(137) Communication de J. Frisev. in RTP, t. XXVI, 1911, p. 89.

Folklore et Légendes de Tirlemont

PAUL DEWAIHENS

Notes sur l'arbalète, les Gildes d'arbalétriers, d'archers et d'arquebusiers et quelques mots sur le « *Struifvogel* », le « *Struifspel* » et le Carillon

On garde sans remords ce qu'on acquiert sans crime
CORNEILLE.

L'ARBALETE (du latin *arcu-balista*, formé de *arcus*, arc, et *balista*, baliste ou machine qui sert à lancer des projectiles) est une arme de jet composée d'un arc d'acier monté sur un fût de bois nommé *arbrier* et se bandant avec un levier articulé dit *pied de biche* ou *pied de chèvre*.

Il y avait des arbalètes portatives pour la chasse et pour l'usage des troupes d'infanterie et de cavalerie ; des arbalètes de campagne et de place, qui étaient montées sur des affûts fixes ou mobiles, et suivaient les armées ou étaient placées sur les remparts des forteresses.

Les arbalètes de guerre lançaient des traits gros et courts, nommés *matras* ou *carreaux*, et avec une si grande force qu'ils brisaient les armures. Celles de chasse lançaient des projectiles du même genre, mais quelques-unes appelées *arquebuses à jalet*, lançaient des petits cailloux et des balles de plomb ou d'argile.

L'arbalète fait son apparition dans nos contrées au XI^e siècle, au retour de Terre Sainte des Croisés de Godefroid de Bouillon. Ils apprirent à la connaître et à s'en servir au cours de leur terrible marche en Asie Mineure et en Syrie. Les Phéniciens l'employaient déjà au moins 800 ans avant J.-C.

Les Belges, et particulièrement les Brabançons, se sont distingués avec cette arme dans plusieurs batailles mémorables.

Des corporations militaires d'arbalétriers furent instituées en France, à l'exemple des nôtres.

Le mot flamand ancien est *voetboog*, parce qu'au bout de la crosse se trouvait un étrier dans lequel on posait le pied en armant.

Le second Concile de Latran, tenu par le roi Louis le Jeune qui succéda à son père Louis le Gros, proscrivit en 1139, sous peine d'anathème l'arbalète à balle, comme trop meurtrière. Mais l'usage en sera bientôt rétabli, d'abord en Angleterre sous Richard Cœur de Lion, puis en France sous Philippe-Auguste. Depuis lors, les hommes ont inventé des armes combien plus « civilisatrices », pour le bien-être, bien entendu, de l'humanité !

*
**

L'arbalète, à partir du XII^e siècle, va figurer, comme l'arc, dans toutes les armées du continent, jusqu'au XVI^e s. où l'extension que prirent alors les armes à feu les firent définitivement mettre de côté comme armes de guerre.

Cependant elle a continué à être employée à la chasse et dans les fêtes, pour finir de nos jours à ne plus figurer que dans les exercices de tir de sociétés folkloriques qui ont à l'honneur d'entretenir les anciens us et coutumes.

Les seigneurs seuls s'en servirent d'abord. Ceux-ci en armèrent ensuite leurs vassaux qu'ils réunirent en milices bourgeoises. L'arbalète étant une arme des nobles et des patriciens, ceci nous explique pourquoi les arbalétriers se groupèrent en serments bien avant les archers. Les serments étaient les gildes de l'élite.

La gilde des arbalétriers de Tirlemont est née au XIII^e s., à la même époque que celle de Vilvorde, et que celle de Bruxelles créée en 1213.

En 1213 nos arbalétriers combattent à Steppes, près Gingelom, les troupes de Hugues de Pierrepont, prince-évêque de Liège, pour le compte de Henri I^{er} le Guerroyeur. Mais notre



Cortège des arbalétriers à Gand.

(Archives Paul Dewalheens).

duc de Brabant doit battre en retraite devant la furie des Liégeois auxquels rien ne résiste aux cris de « Hachez bouchers ! ».

Le 5 juin 1288, sous la bannière de saint Pierre qui reposait à la petite église romane St-Pierre de Grimde, ils aident avec les archers à gagner la bataille de Woeringen sur le Rhin, pour Jean I^{er} le Victorieux.

Jean I^{er} réglementera le « Noble Serment St-Georges » qui a comme devise : « Qui me frappe m'enflamme », et il fixera ses prérogatives et ses devoirs civils et militaires.

Les chefs (*doyen* pour l'élément civil et *capitaine* pour l'élément militaire) appartiennent à la noblesse ou à des familles patriciennes.

Cette troupe d'élite émerge à la cassette personnelle du duc et est armée par ses soins, la Commune intervenant aussi pour une part dans ses besoins.

En période de troubles politiques elle a pour mission de maintenir, et de rétablir l'ordre, s'il le faut, dans la chef-mairie. Les gildes d'archers et d'arquebusiers (*colveniers*) formeront plus tard avec elle d'imposantes forces de police. Elles participeront aux *Oumegangs*, aux processions et autres manifestations publiques.

*
**

Chaque année, le 23 avril, fête de saint Georges, une messe solennelle était dite à leur autel particulier de la Collégiale St-Germain.

Un concours de tir avait lieu après la cérémonie où les plus habiles étaient proclamés *Roi et Prince*.

Vers 1348, le serment Saint-Georges organisait des championnats de tirs où étaient invités serments et gildes d'autres communes.

Il participera à ceux de Malines en 1404, de Gand en 1440, de Tournai en 1455 où pas moins de 59 serments se trouvaient en présence, comptant ensemble plus de 500 tireurs.

Les prix consistaient en coupes, cruches, canettes et médailles en argent.

Ces concours devenant célèbres par leurs manifestations retentissantes chaque ville se vanterait d'être le siège d'une confrérie d'arbalétriers.

Des érudits des Pays-Bas ont cherché l'origine des *Chambres de Rhétorique* dans les gildes d'arbalétriers, alors que d'autres prétendent qu'elles sont issues des « disputes de rhétorique » que les clercs entretenaient avec passion dans les abbayes et les universités.

Après une journée de tirs, la soirée était souvent agré-

mentée par quelques joyeux compères qui présentaient des *esbattements* ou *farces* qu'ils montaient pour ainsi dire de toute pièce, d'après un canevas préalablement établi, à la manière de la *Commedia dell'Arte*, mais bien entendu sans la



La représentation d'un mystère à Gand.
(Archives Paul Dewalhens).

légèreté ni la subtilité que les acteurs de cette dernière avaient l'habitude d'extérioriser en gestes élégants et en paroles pleines d'esprit : jeux de l'éloquence, du chant et du théâtre !

Ils traitaient dans ces récréations les événements du jour, d'une façon baroque et absurde, saupoudrés plutôt de gros sel populaire que de haute philosophie.

Ces compagnons pris à leur propre jeu auraient quitté les serments et gildes pour former des troupes indépendantes sous le nom de *Chambres de Rhétorique* où elles pratiquèrent aussi bien le spirituel que le temporel. Ainsi trouve-t-on dans les comptes des XV^e et XVI^e siècles leur collaboration intime à plusieurs manifestations et concours des serments et gildes d'arbalétriers. Elles y représentaient, par exemple, *l'Histoire de saint Gommaire*, à Lierre, en 1494, et ailleurs des *Jeux de saint Pierre*, de *saint Sébastien* ou de *saint Georges*.

**

En 1471, sous l'oriflamme du chef-maieur et de leur doyen, le chevalier de Wilder, nos arbalétriers s'en vont combattre avec nos archers et piquiers, le roi de France Louis XI, en guerre contre Charles le Téméraire.

En 1482, ils prennent part, aux côtés des Louvanistes et des gens de St-Trond, à la campagne contre Liège, pour venger l'assassinat de Louis de Bourbon, cousin de Marie de Bourgogne, prince-évêque de Liège, par Guillaume de la Marck, allié de Louis XI, le fourbe.

En 1489, ils volent au secours de Léau investie par le prince de Saxe, général de Maximilien d'Autriche. Ils succomberont cependant en août de la même année à Tirlemont même.

En 1507 ils périront sur les remparts, submergés par les troupes du duc de Gueldre, de Robert de la Marck et des Français, en guerre contre les Halsbourg.

En 1635 enfin, avec les arquebusiers, ils aideront les Espagnols à défendre, inutilement comme on le sait, notre cité contre les attaques des Hollandais alliés aux Français.

**

Notre gilde des archers ou confrérie St-Sébastien naît vers 1430, et avait son local — *handbooghsschuttershuijs* — près de la *Porte des Béguines*, sur le Borchgracht, tout près du Béguinage. Celle-ci s'appelait autrefois la *Nouvelle Porte*, et porterait plus tard le nom de *Porte à l'Oiseau*, les archers attachant à l'une des deux tourelles de cette porte l'oiseau de

leurs concours. Au XVIII^e siècle cette porte deviendra la *Porte de la Prison*.

Les archers achetaient plus tard une grande maison sise rue de Diest.

Elle fut achetée début du XIX^e siècle par Jacques Gilain qui y installait une fabrique de machines à tisser, puis à vapeur. La firme J. J. Gilain allait se développer parallèlement aux sucreries, pour devenir avant 1940 les Ateliers de Construction Mécanique de Tirlemont.

Un des Gilain, Eugène (Tirlemont 10-3-1856 14-6-1905) sera bourgmestre du 29 décembre 1904 jusqu'à son décès, donc pendant six mois seulement.

Un morceau de la rampe d'escalier ornée de flèches est le seul souvenir qui nous reste de la gilde de St-Sébastien.

La rue de Diest porte de nos jours le nom de rue Gilain.

Les arquebusiers se réunissaient en corporation et en gilde fin du XV^e, début du XVI^e siècle, d'abord dans un local rue Longue, ensuite dans une autre rue des Voyageurs, saint Christophe étant leur patron et sainte Barbe et sainte Lucie, leurs patronnes.

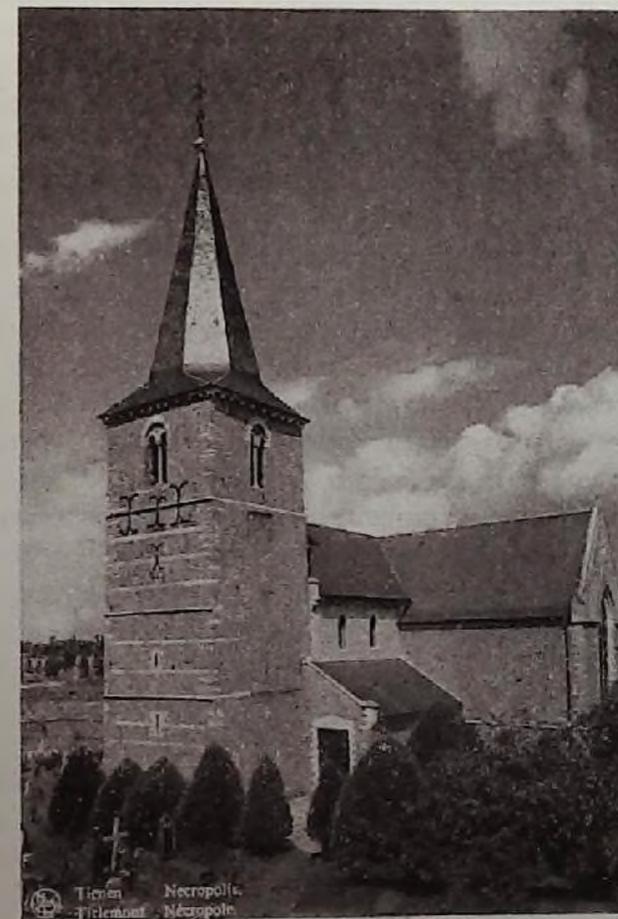
Alors que dans le courant de l'année ils tiraient l'oiseau sur une bande de terrain assez étroite, entre le Borchgracht et le boulevard, près de la *Porte des Béguines*, le tir pour le titre de Roi était organisé tous les trois ans au cimetière de l'église romane St-Pierre à Grimde. Un concours doté de trois prix le précédait de quelques jours au même endroit. Ces prix consistaient en 1715, par exemple, en 18 livres d'objets en pur étain d'Angleterre pour le premier, en 12 livres pour le deuxième et en 10 livres pour le troisième. Une espèce de fourche à trois dents, un oiseau ayant été fixé sur chacune d'elles, était placée à la tête d'une haute perche d'une vingtaine de mètres au moins. C'était l'entraînement préliminaire au grand tir du Roi, qui se terminait par une réunion générale des confrères au local de la gilde où un fût de bière mousseuse était vidé à la santé des gagnants.

Au fameux jour, tôt matin quelques confrères, dont un juré et un syndic, partaient attacher l'oiseau à la croix de fer de la flèche de St-Pierre.

Après la messe solennelle dite et chantée à St-Germain, le « régiment » se rendait à Grimde.

Sainte Barbe, patronne des armuriers, était portée par de jeunes arquebusiers. Deux porteurs de flambeaux marchaient à ses côtés.

Arrivé sur place et après avoir constaté que l'oiseau se trouvait bien à la pointe du clocher, le cortège entra à l'église



Église Saint Pierre - Grimde, actuellement Nécropole.

où avait lieu la cérémonie traditionnelle devant l'autel Ste-Barbe, anciennement consacré à sainte Catherine. Le capitaine déposait solennellement la lance sur l'autel, et le porte-étendard faisait de même de la bannière. On plaçait ensuite sainte Barbe sur l'autel, entre deux cierges de cire blanche qui brûleraient aussi longtemps que durerait le concours. Le Roi jurait

que durant son règne le collier de la gilde n'avait subi ni dommage ni injure, et le déposait parmi les autres objets.

Alors seulement commençait le grand tir du Roi, qui se prolongeait parfois jusqu'au lendemain.

Celui qui réussissait à abattre l'oiseau était proclamé Roi parmi les cris de joie, et immédiatement conduit à l'autel Ste-Barbe, pendant que la grosse cloche de St-Pierre sonnait à toute volée la bonne nouvelle.

Le nouveau Roi jurait fidélité à la religion catholique et romaine. L'ancien Roi lui mettait le collier et lui donnait l'oiseau en argent, symbole de sa souveraineté, qu'il porterait toujours à son chapeau.

Enfin, aux sons des tambours et trompettes, des cors, hautbois et timbales, le nouveau Roi était reconduit à son logis par les membres de la gilde, après leur réception par le magistrat à l'hôtel communal et par les gildes d'archers et d'arbalétriers dans leur local respectif.

D'autres manifestations populaires, souvent breugheliennes, avaient encore lieu les jours suivants.

La République Française supprimera serments, gildes, corporations, par une proclamation du 9 vendémiaire an IV (1^{er} octobre 1795) et vendra leurs biens tout comme ceux des églises, abbayes et convents.

*

Le local du serment St-Georges, rue des Récollets, fut racheté par la ville en 1837. La Société des Beaux-Arts fut créée en 1849, et la salle des fêtes ou théâtre communal — *Kruisboog of St-Joriszaal* — fut construite en 1851.

Ce n'est vraiment qu'après 1830 que nos sociétés de tireurs à l'arc et à l'arbalète se réorganiseront. Les arbalétriers fondent, en 1834, *L'Union*, plus tard *Royale Union*, pour devenir en 1934, *Royale Union du Serment St-Georges*.

En 1889, les sociétés de tir et de jeux populaires de la ville ont signé un traité d'alliance fédérative, sous les auspices de l'administration communale.

L'Alliance règle les concours et propose à la ville la répartition des subsides annuels. Elles appellent leur local *De Kruisboog*, du nom de leur arme.

De nos jours, le jeu de l'arbalète est considéré comme un agrément sportif dont les amateurs, de plus en plus rares, sont groupés en sociétés qui sont les plus anciennes du pays. L'arme est employée pour le tir horizontal à courte distance, tir au berceau comme on l'appelle, sur 10, 20 ou 32 m., qui consiste à lancer des flèches dans un carton ou blason, ou bien pour le tir vertical consistant à abattre, à balles, des oiseaux (plumes attachées à un petit bloc triangulaire ou en forme de tonnelet en miniature) fixés à l'extrémité d'une perche de 18 m.

Ces jeux exigent beaucoup de patience, et s'avèrent plus précis que le tir aux armes à feu, si l'arbalète bien équilibrée, bien réglée, est munie de bonnes flèches, et si l'arbalète à canon a des balles bien calibrées. Ces balles pèsent 16 gr. et sont fabriquées d'un mélange de plomb, de zinc et d'étain. Ce ne sont pas des halles de bronze, ainsi qu'on pourrait le croire, puisque celui-ci est composé d'un alliage d'étain, de zinc et de cuivre.

Ces précautions sembleront aux yeux des profanes du fétichisme et de l'enfantillage, alors que ce sport féodal exige vraiment dans sa pratique de l'endurance, du calme, de la volonté. C'est un honnête et sain délassement qui charme ses adeptes par son archaïsme, par les souvenirs historiques qui s'y rattachent, par son folklore, par les liens de fraternité qu'il crée.

Pour s'en rendre le mieux compte, il faut voir la façon dont se pratique ce jeu ; il faut vivre quelques heures dans l'atmosphère amicale, dans le cadre à l'ancienne mode de la Grand Gilde des Arbalétriers, au local du Café des Brigittines, rue des Visitandines, pendant la kermesse de Bruxelles. Vous y trouverez aussi un remarquable musée de l'arbalète, rempli d'émouvants souvenirs (1).

De nombreux prix, qui consistaient en pièces d'argenterie (surtout couverts en argent), étaient attribués aux vainqueurs des concours, ainsi que des médailles à la société la plus éloignée du lieu où avait lieu le tir, et à celle qui amenait le plus

(1) Idem au « Grand Serment royal et de Saint-Georges des Arbalétriers de Bruxelles », qui tenaient il n'y a guère leurs assises au Jardin des fleurs, rue Longue des Six-Jetons.

grand nombre de tisseurs. Actuellement les prix consistent la plupart du temps en sommes d'argent.

Plusieurs de ces sociétés anciennes conservent des pièces précieuses qui font foi de leur lustre d'antan : drapeaux de soie, bannières, statues de saints, tableaux, colliers à jolies plaques de métal et oiseaux d'argent, chartes et règlements sur parchemin, diplômes, registre des résolutions, lances et épées de capitaine, rambours, bâtons et cannes de cérémonie, coupes, pintes, brocs, plateaux en argent et en étain, meubles de chêne, livre d'or...

A Tirlemont nous ne pouvons pas nous enorgueillir de posséder pareil trésor, la ville ayant été trop souvent saccagée et pillée, principalement durant les guerres de religion, et nos dernières pièces de valeur ayant été volées ou vendues par les Français, fin du XVIII^e siècle.



Les sociétés suivantes tiennent encore leurs assises dans une partie des locaux et jardins communaux St-Georges ou des Beaux-Arts, et y organisent leurs concours :

la société de la grande arbalète au but (32 m.) Royale Union du Serment St-Georges (1834); on y tire aussi à la petite arbalète, à 10 m., et à l'arbalète à crosse, à 6 m.; la grande arbalète pèse 15 kg.;

la société royale de l'arbalète à balle Guillaume Tell (1841);

la société royale de tir à l'arc au berceau — 25 à 28 m. — La Chaîne d'Or (1868);

la société royale de tir à l'arc à la perche St-Pierre — 27 m. — (1812 ou 1850?);

le *Struifvogelspel St-Theobaldus* (1872) ou *Pikvogel*.

Ce dernier jeu est une espèce de « *vogelpik* » ou « *hand-pijl* » géant, se jouant avec un oiseau sculpté dans le bois, de la grosseur d'un ramier aux ailes ouvertes, pendu au bout d'un fil de fer, et qu'on tire à soi à sept mètres du but, par une languette de cuir qui prolonge la queue. On lâchera l'oiseau après avoir visé le centre du blason qui est à peu près une fois aussi grand que celui du « *vogelpik* ». Une tige d'acier pointue fixée préalablement dans le bec se figera dans une

partie du blason, alors que l'oiseau s'en détache et revient vers le tireur, dans un mouvement de balancier.

Notre « *struifvogel* » mesure 72 cm. du bec à la queue, et a 43 cm. d'envergure.

Je doute fort que le nom donné à ce jeu vienne de *struif* qui signifie omelette, d'où *struifkoek*, crêpe aux œufs.

Le *struifvogel* serait donc l'oiseau à l'omelette? Le gagnant à ce jeu avait-il droit à une omelette?

Par contre le *struisvogel* étant le nom flamand de l'autruche, et le jeu en question étant pratiqué avec un oiseau au cou assez long, il nous est loisible de supposer que le *struisvogelspel*, passant par certains patois, a été en fin de compte phonétiquement admis sous le vocable de *struifvogelspel*.

Et que dire du *struijfspel* ou jeu de palet? Alors que palet en néerlandais se nomme *werpschijf*? Serait-il le jeu de l'omelette, les palets pouvant être comparés à des moitiés de l'œuf, qui ont été aplaties?

En patois tirlemontois on prononce indifféremment : *straas* —, ou *straafspel*, et *struasvogel* —, ou *straafovogelspel*!

Quand on dit de quelqu'un : *bè straaft'hèm*, cela signifie que la personne se rengorge. Le gagnant au tir, au jeu, parfois se rengorge, se *havane* de contentement!

Cette expression patoisante serait-elle issue de *streven* (*naar*)? qui signifie aspirer à..., s'efforcer d'obtenir..., tendre à un but..., d'où *het streven* : l'ambition? Que sais-je?

Qui nous donnera l'étymologie de *struifvogelspel* et de *struijfspel*?



Chaque année, aux concours organisés à l'occasion de la kermesse, et qui commencent le 4^e dimanche du mois de juin pour se prolonger jusqu'au lundi, il y a de moins en moins de participants.

Le cortège folklorique à la tête duquel marchent nos géants, Janneke, Mieke et leur fils Tiske, et auquel participaient tant de sociétés étrangères à la ville, devient de plus en plus maigre. Les airs de l'orphéon ne résonnent plus avec beaucoup d'entrain, et nos géants ont l'air de dire : — A quoi bon danser encore?

Les traditions sont abandonnées petit à petit. Les vestiges du passé meurent l'un après l'autre dans l'indifférence presque générale.

Quelques villes et villages maintiennent encore, avec l'aide d'une publicité toujours renouvelée, en y intéressant de près le tourisme, leurs anciens us et coutumes.

Il va sans dire que ces communes en retirent un bien économique et une renommée appréciables.

Le jeu du carillon est un autre vestige vénérable des temps révolus. Les concerts de carillon ont lieu chaque dimanche, de 20,30 h. à 21,30 h., pendant la première quinzaine de juin et les mois de juillet et d'août. Notre jeune et enthousiaste carillonneur, André Wagemans, qui a terminé avec grande distinction ses études à Malines en 1934, et remporté depuis lors les premiers prix à des concours de carillon en Belgique et en Hollande, fait chanter avec talent les 42 cloches à l'ancienne collégiale St-Germain.

Quelques amateurs écoutent religieusement ces concerts de la cour du local St-Georges, près de l'entrée du théâtre communal. Dans le jardin, si la soirée est belle, des tireurs à l'arc sont encore occupés à leur jeu favori.

Mais les chants joyeux ou mélancoliques du carillon sont trop souvent noyés par le bruit des moteurs d'autocars et d'automobiles. Les gens pressés, comme s'ils avaient le diable aux trousses, n'ont plus le temps de s'arrêter pour goûter ce qui remplissait le silence heureux de nos ancêtres.

BIBLIOGRAPHIE

- *Récits Historiques et Légendes de Tirlemont* (Vromant, Bruxelles, 1900), par J. B. Nys.
- *Het schieten van de Koningsvogel door de Sint-Barbaragilde van Thienen in de XVIII^e eeuw* (Hagelands Gedenkschriften, 1^{re} aflevering, 1907), door Fr. De Ridder.
- *Résumé Historique de la Grande Gilde des Arbalétriers, précédé de considérations sur l'Arbalète et le Tir* (Bruxelles, 1934), par J. Serverius.
- *Bij het Honderdjarig bestaan van « Royale Union », het Wiensels-Kruisboog Serment van Sint-Joris* (Brandhof, Tienen, 1934), door Em. Collin.
- *Le Folklore Belge* (3 tomes, Brepols, Turnhout, 1938), par A. Marinis.

ÉTUDE SUR LA MOTTE

PAR L'ABBE L. JEANDRAIN (1)

III. La Motte féodale

C. — LA FEODALITE A LA MOTTE.

La seconde seigneurie

La dernière date conservée à propos de la première seigneurie de La Motte, celle qui connut le premier château, est celle indiquée dans le parchemin de donation en fief de la Franche Taverne. C'est celle de 1729 inscrite en fin de ce document, qui lui cependant, remonte au 12 septembre 1692.

Quelque trente ans plus tard, une autre date nous place dans l'histoire de la seconde Seigneurie de La Motte et du second château.

Vers l'année 1760, en effet, un Lieutenant Colonel du nom de Rameau, au service de l'Autriche, fit l'acquisition de la Seigneurie et du domaine de La Motte. Ce belge noble était entré au service de l'Autriche à laquelle par voie d'hérédité, appartenait alors la Belgique. L'on était pour lors sous le règne de l'Impératrice Marie-Thérèse (1717-1780).

Lorsqu'en 1763 le traité d'Hubertshourg mit fin à la guerre de sept ans, cette souveraine bonne et active se consacra entièrement à l'administration de ses États.

(1) Voir le début dans notre numéro 133.

Notre pays, comme contrairement à ce qui se passait d'ordinaire, la guerre de sept ans se passa loin de son territoire, connaissait précisément depuis 1740, et cela dura jusque vers 1780, une période de paix qui fut logiquement en même temps une période de prospérité. Marie-Thérèse se mit avec ardeur à la besogne pour diminuer les charges de l'Etat et encourager l'agriculture, le commerce (50) et l'instruction publique.

Retraité de l'armée, le Lieutenant Colonel de Rousseau va chercher une seigneurie où il pourra abriter sa famille et déployer son activité, car il est de tempérament entreprenant. Il trouve « La Motte ». Comme il n'y a plus trace de Seigneur présent en l'endroit à l'époque, il y a grande chance que le château et le domaine soient en ce moment abandonnés. Nous pouvons supposer que le nouveau seigneur se trouvait à Bruxelles. Dans ce cas plusieurs itinéraires et plusieurs moyens de locomotion s'offraient à lui. Qu'il soit venu à cheval accompagnant la voiture transportant sa famille et les premiers effets indispensables ou qu'il ait emprunté la malle-poste, il a dû suivre l'ancien grand chemin de Charleroi à Bruxelles dans la direction de cette première ville, s'arrêtant à Glabais au lieu dit « Gras Fromage » à l'intersection de cet ancien grand chemin et de celui de Wavre à Nivelles et prendre ce dernier sur sa gauche pour arriver au village de Cérroux. Puis il aura à peu de distance du château-fort de Moriensart, emprunté sur sa droite le chemin dit « Chemin du Seigneur » pour arriver à La Motte en côtoyant la Seigneurie de Wiez (Pallandt) et de Bourdeaulx. Il a pu aussi arriver à Cérroux (51) suivre le chemin des « cindreuy » partant de la chapelle de ce village par Ferrière (52). S'il est descendu au relais de malle-poste à Genappe, il a pu

(50) Il y eut de nombreuses fermes rebâties. L'on aménagea les chemins de grande communication; ainsi la chaussée de Charleroi à Bruxelles qui fut macadamisée peu avant la guerre de 1914-1918 avait été pavée du temps de Marie-Thérèse d'Autriche au moyen de gros moellons de 0,60/0,30 m de grès rougeâtre. Il s'en trouve un au carrefour sur l'ancien grand chemin de Jodoigne-Nivelles au Sud de Glabais dénommé « Passage Murette » (tradition locale).

(51) Cérroux venant de « Siccum rodium » ou le défriche sec.

(52) Endroit où l'on a extrait du fer, où l'on a fondu du minerai de fer.

venir à La Motte par l'ancien grand chemin de Genappe à Wavre. Le nouveau seigneur trouve à son arrivée l'ancien château-fort accroché au bord de la butte et ne se composant sans doute que du donjon et des petites annexes : un fournil, peut-être une petite métairie et, à distance, comme aux Bourdeaulx, la chapelle. Or, à cet officier impérial qui, au hasard de sa vie militaire a parcouru maints pays et admiré les bâtisses majestueuses de plus d'une grande ville et qui, encore est entreprenant, ce vieux château parut pauvre et mesquin. Aussi rien d'étonnant à ce qu'il décidât aussitôt d'en bâtir au plus vite un autre plus vaste, plus majestueux, plus opulent. Et d'ailleurs la paix et la prospérité revenue dans nos provinces devaient l'inciter à ne pas rester inactif et à ne pas laisser le domaine improductif (53). Il fallait, pour réaliser le plan grandiose qu'il avait conçu, quitter le bord du promontoire et revenir en arrière. Et le nouveau seigneur se construisit une résidence princière, digne de sa haute position personnelle et de la beauté de l'endroit (54).

On employa pour la construction la brique espagnole et

(53) Il voulut introduire à La Motte la culture du mûrier.

On ne sait en quel point du domaine le colonel fit cet essai, ni si celui-ci fut probant. Il semble que ce fut une déconvenue, car un vieillard du nom de Scarniet de Ferrière sous Cérroux, racontait, après l'avoir entendu dire de ses parents, que Monsieur de Rameau assurait que le château lui avait coûté « une tonne d'or et encore la moitié trop court » (Farlier et Wanters).

Sur le flanc de la colline en direction de La Motte il y a deux vallées encaissées. Dans l'une il y avait encore au siècle dernier des serres. L'autre s'appelle « Paradis des chevaux », ce mot « paradis » venant du latin chrétien est employé maintes fois dans la Vulgate ou traduction latine de la Bible faite par saint Jérôme avec la signification de « Ciel ». Depuis longtemps dans le langage courant ce mot était dans nos contrées employé dans le sens de cimetière, champ de repos. Au fond du flanc ouest de la colline se trouvaient quelques vieilles masures que les gens denommaient « cabanes d'esclaves » allusion sans doute aux habitations des serfs (tradition locale).

(54) Voici une citation qui prouve la beauté de l'endroit : « La nature semble y avoir réuni tous les éléments voulus pour donner à l'art les facilités d'en faire une habitation délicieuse ». De Cloet, « Voyages Pittoresques », 1825.

le mortier à la farine de blé (55). Pour l'encadrement des portes et des fenêtres l'on se servit de la pierre bleue.

Le château se composait d'une partie centrale surmontée d'un toit ordinaire à deux versants que dominait, sur la façade antérieure, une tour ornée en capuchon, et, à côté, de deux ailes couvertes d'un toit à la mansard. L'on accédait à l'habitation par le pignon nord, formant une façade que précédaient, placées en équerre concave, deux grandes portes en maçonnerie massive surmontées chacune d'un colombier couvert également d'un toit à la mansard. Le tout enserrait avec la grille monumentale une vaste avant-cour. La porte de droite était celle des communs (56). La chapelle contenue dans l'ensemble des bâtiments avec porte extérieure, en tenait le centre (57).

Devant le château s'étendait un parc assez vaste et au sud-ouest avait été établi un jardin en gradins descendant vers le grand chemin de Genappe à Wavre qui longe la propriété. Il y avait aussi des bassins avec des jets d'eau. Cette dernière était amenée par de larges tuyaux montant sur le flanc de la colline à partir du « Ry de Pallandt » dit aussi « Ry sainte Anne » (58).

Le tout était entouré d'un haut mur d'enceinte (59) et devant la grille s'étendait (encore de nos jours) une esplanade sur laquelle débouchait d'un côté l'allée des charaîgners qui suit en partie l'ancien grand chemin de Genappe à Wavre et de l'autre, l'allée des hêtres du bout de laquelle s'étire un chemin creux conduisant à la « Chapelle aux Sabots » l'un des points culminants du Brabant à Limoges-sous-Céroux-Mousty.

(55) En général toutes les anciennes bâtisses, au moins celles qui remontent au XVIII^e siècle étaient faites de ces matériaux.

(56) Voir Tarlier et Wauters et photographie reproduite sur la couverture de la brochure de l'abbé B. Lambert : « Souvenir d'un vieux manoir disparu ».

(57) idem.

(58) Tarlier et Wauters disent qu'il s'agit là de la Cala. Mais la disposition des lieux montre qu'il doit s'agir du Ry Ste Anne (la tradition locale d'ailleurs l'affirme).

Fin de la seigneurie.

Lente déchéance du château

Toute cette description amène à imaginer la vie brillante de la famille des de Rameau en cette résidence, qu'elle conserva sans doute jusqu'à l'arrivée des armées de la Révolution française. Le Lieutenant-colonel a-t-il laissé de la descendance ? Il semble que non, car c'est par voie indirecte que la propriété arriva en possession des de Liedekerke. L'on sait qu'après les de Rameau « La Motte », son château et le domaine, échurent à une nièce de sa femme dont on ne cite pas le nom. Dans la suite l'on voit qu'Henri de Liedekerke les possède par héritage de sa tante Catherine-Françoise de Paule de Broeckhoven, baronne de Leefdael, épouse d'Henri de Wonsheim. En l'an 1922 le domaine et le château furent vendus à M. Auguste De Broux de Noirhat, qui exploitait non loin de là une importante distillerie et possédait plusieurs fermes avoisinant « La Motte » et entre autres celle des Bourdeaulx, ancien manoir de la Seigneurie des Bourdeaulx. Actuellement l'ancien domaine a échu à ses deux gendres : Mrs Hye et Dancels.

Qu'advint-il lors de la Révolution française ? Rien sans doute. L'on n'a, en effet, aucun motif de penser que les sans-culottes y soient venus.

Par après, hélas, comme les de Liedekerke n'avaient nul besoin du château de « La Motte » puisqu'ils avaient déjà celui de Leefdael et comme d'autre part ils ne voulaient sans doute pas louer cette demeure reçue en héritage et où ils venaient de temps à autre, pour un court séjour seulement, ils finirent par se désintéresser de l'entretien coûteux de cette vaste demeure seigneuriale. En sorte que ce manoir inachevé (60) puisque la mort avait empêché de Rameau de le faire, commença à aller

(59) Le mur existe encore en grande partie.

(60) Le gros œuvre était complet. l'habitation achevée et la ferme debout.

tout doucement à sa ruine (61). Les comtes de Liedekerke firent enlever par des tapissiers divers meubles et certaines parties de la construction (62). Des pillards et des touristes peu consciencieux s'emparèrent également de certaines choses plus ou moins précieuses en sorte que Tarlier et Wauters pouvaient,

(61) Tarlier et Wauters dans : « Géographie et Histoire des Communes Belges » en 1859 disent : « Le tout marche rapidement à sa ruine; les portes sculptées tombent en lambeaux, plusieurs plafonds se sont détachés entraînés par la pluie. Une partie des fenêtres ne sont fermées que par des planches et au rez-de-chaussée le locataire de la ferme contiguë a converti le salon en remise. Jadis une machine hydraulique conduisait au château l'eau de la Cala et alimentait les bassins des jardins d'où elle s'élevait en gerbes. Aujourd'hui les bassins sont desséchés, les aqueducs à moitié détruits, les statues gisent brisées sur le sol ». Et ils ajoutent : « La nature a seule conservé sa beauté et la vue dont on jouit du sommet de la colline de « La Motte » est restée ravissante ».

(62) Ont été enlevés du château par de Liedekerke, d'après un témoin oculaire ayant assisté à l'enlèvement : la porte d'entrée de la chapelle qui comportait trois panneaux dont deux représentaient en médaillon saint Eloi et la sainte Vierge, les deux piédestaux en chêne ornés de guirlandes de roses sculptées de deux mètres de hauteur qui flanquaient l'autel de la sainte Vierge, les bancs en chêne qui servaient de prie-Dieu aux fidèles; le jubé, le banc de communion en fer forgé, le grand escalier d'honneur, plusieurs doubles portes et d'autres qui toutes étaient ornées de guirlandes de roses sculptées; les foyers qui chauffaient deux placers à la fois; les cheminées en marbre, les tablettes des fenêtres, les toiles de la salle à manger peintes en divers styles et entourées de boiseries style Louis XV; les parquets en chêne de plusieurs salles; les dalles en marbre de la chapelle et de l'entrée de la cave; la cloche, l'horloge et les statues en pierre qui ornaient le parc (la statue équestre du Comte de Rousseau aurait été détruite par les intempéries). M. Auguste De Broux a fait placer à la chapelle de Noirhat la pierre tombale des de Rousseau et a fait employer dans la construction de la façade de celle-ci une des principales portes d'entrée du château. Le tout était en style Louis XV. Voir « Souvenir d'un vieux manoir disparu » par Gaston Lambert, Curé de Ways, Bulletin du Touring Club, 1905, pp. 284 et 319. D'après M. Cosyn dans le « Brabant inconnu » (Imprimerie Buelens, 75, rue Terre-Neuve, édité en 1911. On voit au Musée du Cinquantenaire un terme d'escalier provenant du château.

en 1880, voir le château déjà fortement dégradé et allant rapidement à la ruine. Il y a une quarantaine d'années l'on pouvait encore contempler une partie notable de la chapelle surmontée d'un clocheton. Derrière l'autel l'on apercevait béant le tombeau des de Rousseau. Pendant la guerre 1914-1918 le pillage amena la ruine complète et il ne fut guère respecté que la grande porte charretière vers les communs et les écuries, les deux pilastres d'entrées et le mur d'enceinte en grande partie. L'on peut encore voir aujourd'hui, en plus de tout cela le jardin en gradins et une vieille pompe monumentale en fonte de style dorique-romain et des caves (63).

La chapelle castrale

et la survivance du culte à « La Motte »

Le premier château dont on peut avoir connaissance remontait au moins à l'an 1421 date à laquelle nous voyons apparaître René de La Motte Seigneur dudit endroit. La chapelle castrale avait sans doute eu son origine au même temps. Elle pouvait être dans l'enceinte du château comme elle pouvait se trouver hors de celle-ci, comme c'était le cas pour la plupart des châteaux de la région, par exemple : aux Bourdeaulx, à Moriensart, à Court-Saint-Frienne, à Sart-Messire-Guillaume, à Ottignies, à Pinchart, etc. Les dimensions, le style et le mobilier ne nous en sont pas connus. Néanmoins nous savons avec certitude qu'elle exista. Et nous y voyons en esprit s'y célébrer au cours des âges les offices religieux auxquels assistaient dans leurs bancs situés en avant dans le chœur, le Seigneur et sa famille, puis derrière dans la nef, les hommes de fief, les serfs et les manants (64).

Tarlier et Wauters nous donnent ainsi la nomenclature des

(63) Evidemment il y a ici comme en beaucoup d'autres endroits (place de Mont St-Guibert, Eglise de Mousty, abbaye d'Aywiers, tour d'Alvaux à Nil St-Vincent, Cour les moines à Vieux Genappe, etc.) la légende du souterrain allant de l'abbaye de Villers alors que dans le cas de l'existence d'un souterrain celui-ci aboutirait tout bonnement un peu plus loin dans la campagne.

(64) « Féodalité et Chevalerie », pp. 29 et 30.

bois et des revenus de la chapelle Sainte-Anne de la Motte. Nous ne savons pas de façon certaine s'il s'agit là de celle de la première ou de la seconde seigneurie ou de celle des deux seigneuries. Voici ce que disent ces auteurs : « La chapelle Sainte-Anne à La Motte avait pour dotation quatre bonniers de terre, un demi hectare de terre au bois Saint-Nicolas, une redevance de vingt-quatre mesures d'orge à prélever sur la dîme d'Humelghem près d'Erps et cent quatre vingt florins de rente ». Tout cela constituait le bénéfice ou les revenus attribués au prêtre desservant la chapelle et celui-ci prenait de là le nom de bénéficiaire. Et Tarlier et Wauters continuent : « Le bénéficiaire devait y célébrer, par semaine, une messe qui, dans les derniers temps, se disait tous les dimanches et jours de fête ».

Quels furent, au cours des âges, les bénéficiaires de la chapelle de La Motte ? Nous ne le savons.

Lorsqu'en 1760 de Rameau construisit son château, la chapelle, nouvelle d'ailleurs, se trouve encadrée dans la bâtisse, au centre de celle-ci et elle est surmontée d'un clocheton. Selon Tarlier et Wauters, en 1873 la partie la moins abandonnée était la chapelle. La Porte du Sanctuaire était ornée à l'intérieur de deux médaillons représentant en relief la Sainte Vierge et saint Eloi (65).

Sur le plafond l'on voyait les armes parlantes du fondateur et à la base de l'autel des ex-voto étaient encore suspendus ; une tribune réservée au seigneur du domaine communiquait avec le château. En cette année 1873 la chapelle de La Motte existait donc encore dans son entier. Et même on y célébrait encore la messe le dimanche, suivant ce que l'on peut lire dans les minutes notariales conservées aux archives générales du Royaume, à Bruxelles, concernant les ventes faites à Cérroux au XVIII^e et XIX^e siècles et précisément dans la seconde moitié de ce dernier. En effet, ces papiers contiennent l'indication, dans les notes, que l'on affichait les ventes à la chapelle Saint-Denys de Pinchart et à la chapelle de La Motte, en même temps

(65) La reproduction en plâtre de ces médaillons que possédait la Veuve Labar dont le mari était le petit-fils du garde-chasse Labar de la famille de Rousseau, a été remise à la chapelle de Noirhat.

qu'à celle de Cérroux. Le témoignage de deux personnes de Cérroux-Mousty âgées aujourd'hui de plus de soixante-cinq ans prouve que ce sanctuaire servait encore à la célébration des offices religieux chaque dimanche vers la fin du XIX^e siècle, puisqu'ils certifient y avoir assisté en 1897.

En sorte que l'on peut dire que de longues années encore après la Révolution française et après notre Révolution nationale, la chapelle du château de La Motte vit se presser entre ses murs les fidèles de l'endroit et des environs immédiats.

Mais ce n'étaient pas seulement les habitants du voisinage qui fréquentaient encore le sanctuaire. Ce sont beaucoup d'autres, venant même de loin, qui y accouraient au mois de mai, le dimanche. Toujours à la même heure, chaque dimanche de mai, alors que plus aucun prêtre vraisemblablement ne la desservait, la chapelle était envahie par une foule venue de partout. Un marchand ambulancier y arrivait de Couture-Saint-Germain. Il conduisait un cheval dont chaque flanc était garni d'une sorte d'armoire renfermant de la pacotille. Ayant attaché la bête à un arbre proche, il se frayait un chemin vers le chœur du sanctuaire, y revêtait un surplis resté appendu au mur et se mettait en devoir de réciter des prières auxquelles répondait la foule qui l'accompagnait ensuite dans le chant des cantiques à Marie. Après avoir vendu sa marchandise, cet homme disparaissait comme il était venu. Et les gens s'en retournaient. Mais, hélas ! l'abandon, le manque de restauration, le pillage et la dilapidation, surtout lors de la guerre 1914-1918, acheva la ruine du château de La Motte et de sa chapelle (66).

Malgré cela, les gens des alentours et particulièrement ceux des hameaux de La Motte, Limauges, Ferrière, Wanroux, Noirhat, Pallandt et Slage, ont continué leur dévotion à la Vierge de La Motte, par leur coutume du « Tour de la Vierge ». Pour obtenir une grâce déterminée et spécialement la guérison des malades, on se réunit à neuf personnes adultes à la maison du malade et l'on va faire la procession aux chapelles de La Motte en commençant par l'emplacement du sanctuaire castral et n'omettant pas un arbre auquel jadis était appendue une

(66) Tradition locale — Les gens de l'endroit prirent le bois de la chapelle et tout ce qu'ils pouvaient trouver comme combustible et personne ne songea à arrêter ce pillage éhonté.

niche avec une statue de la Vierge, en finissant par l'emplacement de la chapelle seigneuriale Saint-Nicolas des Bourdeaulx.

L'on stationnait en priant à chacun de ces endroits et devant deux chapelles en pierre de style Louis XIV érigées l'une à front de l'ancien grand chemin de Genappe à Wavre, l'autre le long d'un sentier perpendiculaire à cette voie. L'on finissait par revenir en groupe auprès du malade pour le visiter et l'encourager.

La statue de la Vierge

Une belle statue en bois de la Sainte Vierge dominait l'autel de la chapelle de La Motte. Le comte de Liedekerke actuel, par tradition de famille, et les gens des environs, par souvenir de leurs yeux, affirment cette chose. D'autre part, alors que le château de Leefdael possède une statue de la Sainte Vierge, datant, de par son style, du XVIII^e siècle et provenant de la chapelle de La Motte (67) un monsieur Taquin, originaire de Ways (68) et actuellement médecin au Maroc, a remis à M. l'abbé Lambert, curé de cette dernière paroisse, aujourd'hui décédé, le buste d'une statue en bois qu'il a certifié avoir recueilli dans les ruines de la chapelle (69). Depuis quelques années cette image restaurée a été donnée par son nouveau propriétaire, devenu depuis recteur de la chapelle de Noirhat, à La Motte où on lui a érigé une belle chapelle romane avec autel, le tout en pierre de taille bleue. C'est une Vierge espagnole, non pas seulement parce que c'est une Vierge habillée, mais surtout parce qu'elle a la chevelure noire et la figure au teint bronzé des espagnols (70).

Aussi peut-on penser que c'est à tort qu'on lui donne le

(67) Tradition de la famille de Liedekerke à moi rapportée par lettre du Comte de Liedekerke.

(68) Sa famille tenait le moulin à farine de Ways.

(69) « Souvenirs d'un Vieux Manoir Disparu » par l'abbé Gaston Lambert.

(70) L'on a coutume de donner aux saints la teinte de figure du pays même. Ainsi alors que nous donnons à nos statues de saints le teint de visage rose, les espagnols leur donnent, eux, le teint de visage bronze.

titre de Notre-Dame du Mont Carmel, alors que sans doute devrait-elle porter celui de Notre-Dame de Montserrat, la Vierge la plus vénérée en Espagne et dont le culte a été amené en Belgique par les Espagnols (71).

Divers

La Motte est un de ces hauts-lieux, comme il s'en trouve beaucoup en Belgique et spécialement en notre Brabant Wallon. Aux yeux des gens de la contrée continue à planer sur cette butte comme un parfum de mystère et de légende et ce fut longtemps et c'est encore un peu de nos jours un centre d'attraction de piété mariale et de tourisme.

Dom Placide

Il y a une histoire romancée de La Motte. Il s'agit du livre *Dom Placide*, de Van Bommel, professeur à l'université de Bruxelles, édité primitivement par la Maison Lebègue, de Bruxelles. Une nouvelle édition de ce livre, faite en ces dernières années, contient une préface écrite par Henri Liebrecht, secrétaire général de l'Association des Ecrivains Belges.

Celle-ci est de grande importance parce qu'elle remet les choses au point. Il est dit entre autre : « Lorsque *Dom Placide* parut en 1875, les premiers lecteurs et critiques se préoccupèrent du dessein de l'auteur : aurait-il voulu écrire un roman historique et pour y atteindre avec plus de vraisemblance aurait-il évoqué quelques événements véridiques ? »

Eugène Van Bommel s'en est expliqué lui-même et toute autre supposition serait gratuite. *Dom Placide* n'a rien d'un roman historique et les personnages choisis, à commencer par Dom Placide lui-même ne sont que des prête-nom. Et Eugène

(71) Il y a encore une grande chapelle dédiée à N.-D. du Mont Serrat à la ferme « Dieu Seul » à Baulers. Voir « Quelques anciens grands chemins du Roman Pays de Brabant », chapitre de l'ancien grand chemin de Wavre à Nivelles.

Van Bemmel continue (pages XIII, XIV et XV de la préface) : « J'ai vécu ce roman, je ne l'ai pas composé ». Henri Liebrecht nous raconte comment l'auteur du livre, vers l'an 1880, s'éprit d'une de ses élèves, Emilie Cousin, et finit par l'épouser dans les formes légales en 1885. En sorte que *Dom Placide* n'étant qu'une pure fiction, qu'un pur roman, n'est d'aucun apport à notre histoire de La Motte (72).

Séjour des religieuses d'Aywiers

Quelques religieuses de l'Abbaye cistercienne d'Aywiers-sous-Couture-Saint-Germain, cherchèrent un refuge lors de la Révolution française au château de La Motte et y résidèrent quelque temps. D'autres étaient allées au château de Turck à Glabais (72 bis) tandis que la plupart s'étaient sauvées à Fauquez-sous-Ittre. C'est en ce dernier lieu qu'elles se retrouvèrent toutes à la fin (73).

Le passage de la reine Marie-Henriette

Au siècle dernier et au début de celui-ci, nombreux étaient les touristes (74) qui venaient admirer les ruines et le paysage. Parmi les visiteurs les plus marquants il faut citer notre deu-

(72) Dans un article de « Revue du Touring Club de Belgique », N° du 15 août 1950 Monsieur Maurice Moreau veut voir dans un Curé de Rognée au diocèse de Namur, surnommé le Père Adant, de son vrai nom l'abbé Philippe Adant, décédé en 1852 et que les gens du pays disaient ancien moine de l'Abbaye d'Aulne, le fameux moine de Villers « Dom Placide » du roman de Van Bemmel.

(72b) Du nom d'un ancien propriétaire. De là on appelle les gens de Glabais « les tures ».

(73) Cela explique la présence en l'église d'Ittre de la châsse de sainte Lutgarde.

(74) L'on avait même construit spécialement une aubette sur le quai de la petite gare de Noirhat car nombreux étaient les touristes qui, les dimanches d'été, passaient par cette gare pour aller à La Motte.

xième reine, Marie-Henriette d'Autriche, épouse du Roi Léopold II. Elle y vint lors d'un séjour qu'elle fit au château de Pallandt, anciennement château de Wez. Elle était accompagnée de la grand tante du baron de Pallandt actuel, le Baron Emmanuel Van der Linden d'Hoogvorst, qui était dame d'honneur au Palais. La Reine voyageait en carrosse et était accompagnée des princesses, ses filles et de l'Archiduc Rodolphe d'Autriche, fiancé de la princesse Stéphanie (75). Un grand hêtre situé au bout du chemin creux qui s'étire entre les deux allées du château de La Motte, garde, gravé sur son tronc, cette inscription, qui s'y trouve toujours bien lisible :

« A la Reine des Belges, ici le 28 juillet 1880. »

Les gens de l'endroit nomment cet arbre « l'favia d'ell Reine ».

(75) Tradition de la famille d'Hoogvorst rapportée par Mademoiselle Pauline d'Hoogvorst et tradition locale de La Motte. La tradition locale de Ceroux rapporte qu'à l'occasion de ce passage la Reine vint sur la place de Céroux. L'instituteur faisait à ce moment la leçon de gymnastique à ses élèves, devant l'école. Voyant la souveraine il fit chanter la Brabançonne par les garçons restés en rang.

(75bis) Dans le livre « Marie-Henriette Reine des Belges » 1836-1902 par H. de Colesco et A. de Weisme édité par la Renaissance du Livre, 12, place du Petit Sablon à Bruxelles à la page 101 : « Eprise du pittoresque des vieux villages aux clairs paysages brabançons et campinois ». — « Admiratrice des beaux paysages Marie-Henriette se plaisait dans la contemplation des champs bordés de haies fleuries d'épines blanches et roses et de chevreuille odorant, elle aimait marcher par les joncs et les genêts avoisinant les prés où le vent ondule dans les épis d'or comme par les bois enbaumés de senteurs et dans une éclaircie s'extasier sur la royale beauté des couchers de soleil ». — Ces deux passages sont une allusion aux randonnées que faisait notre seconde reine en nos campagnes.

Dans le Brabant Wallon, outre son arrivée à La Motte nous avons retrouvé, dans le souvenir des gens, trace de son passage au Ruchaux (Court-Saint-Etienne).

Le pèlerinage à Notre-Dame de la Motte

Chaque année, un dimanche de l'été, se fait un pèlerinage à la Vierge de La Motte. La veille une procession sans solennité conduit la statue de la Vierge à la chapelle publique de Noirhat et le dimanche une procession en règle, précédée de cavaliers, la reconduit en pompe à la chapelle nouvelle où se célèbre une messe avec accompagnement de chants d'une chorale. Il y a un sermon de circonstance. Le soir se fait une procession aux chandelles avec cantiques en français, imitation de la fameuse procession aux chandelles de Montaigu.

APPENDICE I.

12 septembre 1692. — Par acte passé devant les hommes de fief et Bailly de la Seigneuri de la Motte le douze septembre de l'année 1692.

Reçu par Maximilien Franckart. — Greffier de la cour féodale de La Motte.

Appert Mieur Guillaume Le Rousseau Ecuyer Seigneur de la Motte et d'Heusbeck et dame Marie Chacon de la Vega sa compagne avoir délaissé et abandonné à titre d'Arrentement perpétuel et à toujours à Jean Saublain leur maison et taverna de la Motte à titre de fief avec le jardin et héritage joignant de Midy et descors au Rien et nouveau chemin et damon à la commune et au Seigneur des Bourdeaulx.

Item une prairie appelée la Chégnoire, comme elle consiste joignant du midy et d'Amon au Seigneur de la Motte, de bize au Seigneur de Bourdeaulx d'escors à la commune.

Item les dits Seigneurs comparans avoir cédé audit occupant Saublain une portion de la prairie par delà le chemin devant la dite maison joignant à la Rivière, comme elle est désignée pour y construire une brassine à condition que le dit Saublain pour la part des Seigneurs de Lamotte sera obligé à la réparation du Pont et de payer pour chacun an vingt quatre florins de Rente dont le premier paiement échoira et se fera pour la première fois à la Saint André prochain en un an que l'on comptera mil six cents quatre vingt treize et ainsi d'année en année jusqu'au rachat qui s'en pourra faire en quatre remboursements égaux dont pour arrière fin et contrepant de la susdite Rente les Srs et de Le Rousseau ont reçu du dit Saublain acceptant sur le champ une somme de quatre vingt seize florins au moyen de quoi les dits Srs et de Le Rousseau ont consenti que la Rente stipulée de vingt quatre florins fut réduite à dix huit florins faute de laquelle les dits Sgns et de Le Rousseau se sont réservés la

faculté et le droit de Retraire la dite Maison et héritage par faute et saisine selon us et coutumes du Lieu.

Appert en outre Le dit abandonnement et délaissement des dits héritages et Maison avoir été faits à charge que le dt. Saublain laissera brasser les dits Sgns et de Le Rousseau leurs enfants et successeurs à sa brasserie sans prétendre aucun salaire et payera le dit Saublain les droits de Brassage que les dits Sgns et de Le Rousseau fesaient ailleurs avant la construction de la dite Brassine.

Appert encore du S Acte Le dit Saublain avoir fait foy et hommage pour raison des dits héritage et Maison et avoir prêtés les serments in forma et payé les droits dûs.

En sorte que de cet Acte il ressort que Saublain et ses successeurs doivent la Rente de 18 florins à moins qu'ils ne fassent constater de l'extinction d'icelle par un remboursement effectif de son capital à personne capable. Et que faute par eux de constater ce remboursement n'ayant jamais payé au Seigneur defunt ny au Seigneur de la Motte actuel cette rente de dix-huit florins. Ils en doivent payer au Seigneur actuel les arrérages trente années suivant la disposition précise et littérale de coutume.

Et quand même ils feraient conster du Remboursement Réel du Capital entier de la Rente des dix-huit florins à personne capable par quittance in forma et valable, les possesseurs actuels de cette maison et héritage doivent toujours prendre Le relief ce pour leur avènement à la propriété de ce fief et payer les droits dûs à raison de ce relief et ceux dûs pour toutes les mutations qui sont arrivées de propriétaires du dit fief depuis et comprise l'année 1729.

APPENDICE II.

Extrait de « Notes Historiques sur Court-Saint-Etienne et ses hameaux et principalement sur ceux de Beurieux et du Ruchant » par l'abbé L. Jeandrain paru en 1928 (pages 17 et 18) :

— « J'ai sous les yeux un papier timbre datant de 1846 que m'a obligeamment prêté M. Delcharlerie de Court-Saint-Etienne et qui adjuge la perception du droit de péage de la me du Pont de pierre à l'un de ses escendants : M. Edouard Romain, maréchal ferrant et cabaretier. Il habitait la maison de M. Procès, sur la place à l'entrée de la Rue du Pont de Pierre et avait des écuries dans la maison actuelle de Monsieur Delcharlerie. En face, au coin de la Rue Sambre se trouvait encore une écurie, à côté s'élevait un poteau avec plaque portant l'inscription : « deux cinquièmes de barrière »

Cette écurie était appelée « stables des cindreux »...

D'après le document de Monsieur Delcharlerie le droit de perception du péage était adjugé pour un an (art. 1^{er}) il pouvait être perçu sur la rue du Pont de Pierre à partir de la chaussée de Wavre à

Genappe jusqu'au centre de la commune (art. 2) l'adjudicataire devait prêter le serment prescrit et il devait verser entre les mains du receveur communal chaque douzième échu du montant du prix de l'adjudication et ce dans les trois jours suivant l'expiration de chaque mois (art. 5).

Le droit serait exigible près du poteau (art. 6).

Aucun adjudicataire autre que Edouard Romain ne s'était présenté et ce dernier obtint la perception du droit de péage pour la somme de nonante francs.

Ce documents est signé entre autres par :

J. J. Liboutton — Bourgmestre — G. Defalque Secrétaire et Baré Garde-champêtre. Il a été enregistré au Tribunal de Wavre et approuvé par le conseil provincial (Députation Permanente) dont il porte le cachet. »

APPENDICE III.

Textes des pierres tombales reproduites dans l'étude

I.

Cy gist honorable homme Paul le rousseau qui trépassa le 1^{er} de mars l'an 1601. Priez Dieu pour son âme, et damoiselle Franchoise Bozeau son épouse qui trépassat le 22 de Mars 1621. »

Pierre tombale dans l'église de Geest Cérompont.

Ce Le Rousseau est de la même famille que les Le Rousseau Seigneurs de La Motte, à preuve les armoiries des « Le Rousseau » de cette pierre tombale identique à celles de la pierre tombale de Noirhat pour la même famille.

A noter que le canard avec les trois étoiles remplissant le blason des « Le Rousseau » est pris du blason des de La Motte (voir le dessin de la pierre tombale de l'église de Mousty).

II.

DOM

Cy gist sir et Mre Jean de la Motte — BA^{ll} ES LOIX (bachelier) pasteur de ce lieu. L'espace de 37 ans agé de 68 (ans) trépassa le XII (12) de decembre 1659. En même lieu reposent le Sr. (Seigneur) Josse de la Motte et M^{lle} Barbe Le Rousseau sa compaigne pere et mere du dict pasteur. Priez Dieu pour leurs âmes.

Pierre tombale dans l'église de Mousty (sons Céroux-Mousty).

IV.

DOM

Icy reposent honorables personnes Mons^r (Monseigneur) Paul Le Rousseau vivant (de son vivant) Srs (Seigneurs) de la Motte qui trépassa le 29 Novembre 1664 et Mademoiselle Anne Dumon de Buret sa compaigne laquelle est décédée le 15 d'Octobre 1661

Priez Dieu pour leurs âmes.

Requiescant in pace (qu'ils reposent en paix).

APPENDICE IV.

Extrait de la brochure de M. l'abbé Lambert sur La Motte « SOUVENIR D'UN VIEUX MANOIR DISPARU » :

« Comme soudain en septembre la guerre éclata, elle désira demeurer cachée et chercha un abri dans un modeste presbytère à l'ombre d'un vieux clocher. Mais aujourd'hui le vieux gardien du vieux clocher sent comme une voix qui le pousse à dévoiler le mystère de la cachette, sans doute parce que le mystère de la Paix va se forger entre les peuples. Car pour l'année 1944 Notre Dame désire remonter de la vallée cachée vers sa colline pour y être couronnée de gloire et d'honneur. A cet effet, elle veut — cette volonté pour nous est un ordre, elle veut qu'on lui répare les dommages qu'elle a subis dans son accoutrement virginal et royal par suite de son long et pénible et pénible voyage; elle veut qu'on lui prépare une demeure digne d'elle dans son charmant domaine de « La Motte » qui fut de si longues années son lieu de délices.

« Déjà on a répondu à son ardent appel : les nouveaux propriétaires nous ont offert gracieusement l'endroit où, dans les parois du vieux mur, se cachera son image. »

SAINT-JOSSE-TEN-NOODE

Le monument Houwaert ou les tribulations posthumes d'un poète...



La gloire est une déesse fantasque : certains, dès leur vivant, sont couronnés par elle, pour être rejetés aussitôt après leur mort; d'autres, au contraire, après avoir œuvré dans l'ombre, sont élevés à la notoriété, parfois au pinacle après bien des lustres, voire des siècles.

Beaucoup d'imprévu règne d'ailleurs dans cette distribution de lauriers. Il est des artistes, des écrivains au talent sûr dont le nom ne brille jamais avec éclat; d'autres — sait-on pourquoi? — se voient distingués durant leur passage en ce monde et survivent sur leur acquit.

Houwaert appartient en somme à cette catégorie. A l'heure actuelle, plus personne ne connaît son œuvre; on ne la lit plus et, si d'aventure, on en parcourt quelques paragraphes, on est aussitôt rebuté par une banalité, un « tour à la mode du temps », dont on ne saisit plus la saveur. Gratuitement donc, on le qualifie de grand homme.

En fait, Houwaert semble avoir été, avant tout, un épicurien, un aimable bon vivant, assez délicat dans ses goûts, aimant — comme tous les habitants des Pays-Bas — les objets d'art, les demeures confortables, la bonne chère et, dans toute la

mesure possible, une existence agréable. Le type parfait du syharite.

De notre race aussi, il avait les qualités d'équilibre qui, aux moments psychologiques, nous empêchent, en général, de nous lancer dans les aventures trop scabreuses. Les deux devises qu'il avait adoptées constituent un véritable programme de vie : « Kent U zelve » et « Houdt middelmate ».

Né à Bruxelles en 1533, Houwaert était — nous dit l'historien Van Bommel — malgré son ascendance patricienne, le type même du bourgeois aisé, aimant arrondir son bien, orner sa demeure et surtout ses jardins. C'est ainsi que, sur sa pierre tombale, on l'a représenté en habit de jardinier.

Le gentilhomme-poète avait acheté, en 1560, un petit domaine situé sur le coteau dénommé Wyngaerdberg qui, au sortir de la ville, montait dans la direction de Louvain. Il mit le meilleur de ses soins à doter cette propriété qu'il agrandissait sans cesse, de parterres et de bosquets, de jeux d'eau et de cascates. Heureux parmi les siens et ses amis, il aurait passé là des années exquises, raquinant la muse dans le vieux langage thiois, si en 1568, les sbires espagnols ne l'avaient envoyé dans les cachots du Treurenberg. C'est qu'Houwaert était aussi un tantinet hérétique, disposition fort peu appréciée des autorités civiles et religieuses. Heureusement, des amis purent le tirer de ce mauvais pas et, rendu à la liberté, il semble avoir renoncé à ce qu'en langage moderne, nous appellerions « la résistance »; il reprit ses occupations bucoliques et décrivit en termes qui nous paraissent tout de même un peu outrés, les charmes de son vallon et de la belle nature où il vivait.

Saint-Josse-ten-Noode, à cette époque, était effectivement, sinon un coin de paradis, en tout cas un endroit fort idyllique, célèbre par ses maisons de plaisance, ses ruisseaux jaboteurs et ses vieux moulins dont les aubes tournaient en écumant. Déjà, les ducs de Bourgogne y possédaient un château où ils donnèrent des fêtes somptueuses. Les crûs du Wyngaerdberg étaient célèbres au point que Charles le Téméraire ordonna de les réserver pour les malades des hôpitaux.

Quelque cent ans plus tard, Houwaert chantant la beauté de ces lieux, acheva de mettre leur beauté en évidence.

Le temps passa. Bruxelles, débordant de ses remparts, s'élança à l'assaut des régions environnantes et des villages

comme Schaerbeek ou Anderlecht, par exemple, qui semblaient naguère fort campagnards, prirent bientôt de l'extension. Ten-Noode qui était le plus rapproché de la capitale, fut le premier à perdre ses grâces champêtres. On traça des rues; on édifia des maisons plus ou moins belles. Dès le milieu du siècle dernier, Saint-Josse avait pris des allures urbaines.

C'est alors — en 1857 exactement — que M. Schayes, conservateur du Musée Royal d'antiquités et d'armures, exhuma



Saint-Josse-ten-Noode — Place Houwaert vers 1900

le souvenir du poète-jardinier qui avait chanté la beauté du vallon et dont la demeure, appelée par lui « Petit Venise » subsistait toujours, bien qu'elle fût déjà défigurée. Il écrivit aux édiles, leur suggérant d'élever un monument-fontaine à la mémoire d'Houwaert; il proposait de placer ce monument sur l'emplacement de l'ancienne église Saint-Josse que l'on se préparait alors à démolir; il émettait également le vœu de voir donner à l'aire ainsi créée, le nom de « place Houwaert ».

Les autorités se passionnèrent pour cette idée et l'on confia à un jeune sculpteur patronné par l'Etat, un certain Louis Vandenberghe, le soin d'établir un projet.

Le Gouvernement et la Province votèrent des subsides;

on pouvait espérer voir Saint-Josse doté très vite de la statue en question.

Le destin malicieux en décida tout autrement et durant treize ans (de 1857 à 1870) on voit se succéder, avec les différents conseils communaux, des discussions interminables au cours desquelles on envisage de placer le monument aux endroits les plus divers et les plus imprévisibles. L'église Saint-Josse ayant été démolie pour faire place à un autre sanctuaire, il n'était plus question d'y installer Houwaert. On envisagea tour à tour le terre-plein de la place Saint-Josse nouvellement créée, le carrefour de la rue de l'Enclume et de la rue des Deux-Eglises prolongée, le haut de la rue du Lait Battu (rue Scailquin), la balustrade du Jardin Botanique, le carrefour formé par la rue du Méridien et la chaussée de Hacchr, la place du Mérinos (place François Bossuet).

Le monument était prêt; le sculpteur réclamait son dû, menaçait d'intenter un procès; à certains moments, le Ministre de l'Intérieur et le Gouverneur eux-mêmes enjoignirent aux autorités locales de prendre une décision. Le Commissaire d'arrondissement s'en mêla. La Commission des Monuments fut alertée également.

En 1861, M. Van Bommel, membre du Conseil communal, signale qu'il existe, au Cabinet du Numismatique, une médaille du temps, offerte à Houwaert par le Magistrat de Bruxelles. Le Conseil décide qu'une reproduction de cette médaille ornera le monument... mais bien malin qui, à cette époque, pourrait prédire l'emplacement qui sera choisi.

Enfin, talonné par les autorités, par le sculpteur aussi, las de treize ans de palabres, le Conseil décide de placer le monument à la place Willems.

Le 23 novembre 1870, le Conseil débaptise la place Willems pour lui donner le nom d'Houwaert.

A peine l'édifice est-il installé qu'un conseiller stigmatise sa mauvaise réalisation. Ce n'est qu'un début.

Dès 1872, les habitants murmurent : le monument-fontaine manque d'eau et les gamins du voisinage emploient les vasques comme terrain de manœuvre; ils les emplissent de détritus de toutes espèces, au grand dam des bourgeois paisibles. Les pétitions se succèdent : le Collège en saisit le Conseil qui envoie l'affaire en sections, pour en être saisi de nouveau un peu

plus tard. En lisant les annales de l'époque, on a l'impression d'assister à un étrange jeu de volant auquel se livreraient les austères mandataires Saint-Josse-ten-Noodois.

L'affaire devient tellement agaçante qu'un jour, Henri Frick lance cette boutade : « Houwaert était un fort grand homme, mais il n'a pas acquis le droit d'ennuyer, comme il le fait, ses concitoyens, après sa mort. » La phrase est prononcée en 1882; le problème est loin d'avoir trouvé une solution.

Le dilemme est là : faut-il enlever le monument ou faut-il le transformer ? Et nous voyons, au cours des années, surgir des suggestions, selon l'humeur du temps ou des édiles : les uns proposent de ne garder que le buste, d'autres de chercher un autre emplacement (encore !!!); un conseiller caustique suggère : « On pourrait placer ce monument au cimetière d'Evere. »

Le Bourgmestre Steurs allègue l'impossibilité qu'il y a, pour l'autorité, de défigurer une œuvre d'art, fût-elle un navet. Jugement cruel que chacun était tenté, de plus en plus, de porter sur le malencontreux mémorial qu'en un jour d'euphorie M. Schayes avait suggéré d'édifier à la mémoire du poète-jardinier.

En 1902, rien encore n'a été décidé et une nouvelle discussion met le Conseil devant plusieurs propositions : soit transporter le monument devant l'hôpital (l'actuel square Félix Delhaye), soit mettre des plantes dans les vasques, soit enlever les vasques et transformer complètement le monument.

La perspective d'entourer le buste de jardinières n'enthousiasme personne, car on connaît le naturel vandale des gamins du voisinage.

Henri Frick, plein de bon sens, conclut : « Quoi qu'on fasse, ce sera supérieurement hideux. Ce malheureux monument Houwaert devient le cauchemar, en attendant qu'il devienne la fable de Saint-Josse-ten-Noode. Il n'y a qu'un seul moyen, je ne dirai pas d'embellir, mais de le rendre plus supportable : c'est d'enlever le trottoir et la vasque et les dauphins, et de ne conserver que le buste du malencontreux grand homme sur un bloc de pierre, entouré d'une petite grille. » Gouailleur, un conseiller ajoute : « Avec une croix. » « Non, dit Henri Frick, car je crois que Houwaert était quelque peu hérétique. »

L'année 1905 se lève sans qu'une solution soit intervenue.

Les idées ont cheminé et certains, comme le regretté Georges Petre, sont résolument partisans de la suppression pure et simple. Il parvient à faire prévaloir son point de vue et, le 2 août 1905, le sacrifice est consommé : le Conseil prend la décision héroïque et définitive de faire démolir le monument; le buste sera entreposé « quelque part » en attendant un sort meilleur.

La lutte avait duré 33 ans !

Mais l'affaire ne pouvait se terminer ainsi, austèrement, administrativement. Une dernière fois, elle est évoquée en séance du Conseil, le 8 novembre 1905. Un conseiller demande ce que deviendra le buste; il se réjouit d'avoir appris que la Commune de Schaerbeek compte le racheter pour le placer dans la vallée de Josaphat.

Henri Frick explique alors, avec infiniment d'esprit et de bonhomie, qu'il s'agit d'une mystification dont il a été une des victimes : de joyeux artistes schaarbeekois ont signé une pétition tendant à faire placer Houwaert près de la Fontaine d'Amour. Les signataires l'ont transmise aux journaux qui s'en sont fait l'écho. Le bourgmestre avoue qu'il a « marché » au point d'alerter son collègue de Schaerbeek pour savoir quand et comment son administration comptait prendre livraison du monument. Ce dernier lui a répondu qu'il n'avait jamais entendu parler de cette acquisition. Henri Frick ajoute qu'en ses jeunes années, il a souvent mystifié les autres et pense qu'il s'agit peut-être d'une punition du ciel !

Un conseiller conclut : « C'est la première fois que le monument Houwaert aura amusé quelqu'un. »



On aurait pu croire « l'affaire Houwaert » enterrée à tout jamais, quand, par un beau jour de 1950, l'édilité communale décida de transformer l'hôpital désaffecté. Il fut prévu qu'une partie des bâtiments serait remaniée et embellie pour servir d'hospice, tandis qu'une autre, complètement modernisée, serait destinée aux services administratifs de la Commission d'Assistance publique.

Le service des Travaux publics prospecta les lieux et... découvrit le buste d'Houwaert méditant depuis près de 50 ans

sous les frondaisons du jardin, sur l'ingratitude des hommes et leur versatilité.

Le Collège échevinal de l'époque désira voir le buste et le fit transporter dans le jardin de la Maison communale où on le laissa pendant quelques jours à l'examen des autorités et sous le regard étonné des passants, puis on l'envoya, une fois encore aux oubliettes, c'est-à-dire dans le garage du Commissariat de Police.

Après avoir embelli successivement l'avenue Jottrand, le boulevard des Quatre Journées, le square Félix Delhay et la place François Bossuet, le Collège échevinal estima qu'il serait bon de parfaire son œuvre en créant des parterres à la place Houwaert et, tout naturellement, on se souvint du buste qui, paisiblement, dormait dans un coin du garage. On chargea le service des Travaux publics de dresser un projet.

Après divers examens, il fut décidé de transformer le terre-plein de la place Houwaert en jardin, une réduction du buste (l'original paraissait trop massif pour les dimensions du square) serait placée sur une stèle, au centre des parterres; des bancs publics devaient permettre aux pauvres citoyens de prendre le frais par les beaux soirs d'été.

L'idée parut excellente, mais, pour la réaliser, il fallait déplacer le kiosque où, depuis belle lurette, de toutes les rues voisines, on vient acheter les journaux. Ce fut le signal d'une nouvelle levée de boucliers qui rappelait les luttes d'antan. Il est écrit que le pauvre Houwaert ne trouvera jamais grâce devant les habitants du quartier. Dès que ces derniers eurent vent du projet, les uns se plainquirent de ce qu'on voulait les priver de leur kiosque et partant des clients qui, en achetant leur journal, faisaient d'autres emplettes dans les magasins environnants; les autres estimèrent que le nouvel emplacement était mal choisi; une pétition fut même adressée aux autorités communales.

Dans un esprit de conciliation, le bourgmestre convoqua les signataires et leur expliqua tous les avantages qu'ils retireraient des améliorations à apporter au square.

En dernier ressort, il a été décidé de conserver l'esprit du premier projet, mais de placer, sur le terre-plein fleuri, à la fois Houwaert et le kiosque à journaux.

Est-ce la dernière formule? Houwaert reviendra-t-il rêver

au carrefour qu'il occupa, contre vents et marées durant trente-cinq ans?

Et même si on l'y installe, aura-t-il trouvé là, enfin, une demeure définitive?

L'avenir seul le dira à nos descendants.

Yvonne du JACQUIER,

Archiviste

de la Commune de Saint-Josse-ten-Noode.



Du Sentier préhistorique au Boulevard moderne

L est, à Forest, des voies publiques dont le tracé remonte vraisemblablement à la préhistoire. Les unes épousent les sinuosités de la Senne, qu'elles longent d'assez près, les autres jalonnent la crête du versant Est, doublant les premières en temps d'inondations.

Les voies principales se situent dans l'axe de la vallée, les voies secondaires étant transversales par rapport à cet axe.

Si nous suivons la rue Emile Pathé, depuis les confins Sud de la Commune, puis, en nous dirigeant vers le Nord, la rue Bollinckx et la rue du Cerf, nous longeons la berge de la Senne. Cette piste a été empruntée jadis par les armées, les vallées étant par excellence des couloirs d'invasion. La preuve en est d'ailleurs fournie par l'ancien nom de la rue du Cerf : *Oude Herbaene van Halle ende Ruijsbroeck naer Brussel* (Heer = armée). C'est par suite d'une traduction erronée que cette dénomination est devenue *Hertstraat* ou rue du Cerf.

En période de crue, cette antique voie militaire était doublée par celle que suivent maintenant la rue Gatri de Gamond (à Uccle) et l'avenue du Domaine. Cette dernière s'appelait autrefois *Oude Herbaene van Stalle naer Brussel* (Plan de 1790 par C.-J. Everaert, géomètre du Conseil souverain du Brabant). Plus tard sont venues les routes dénommées par la suite Chaussée de Neerstalle, rue Saint-Denis, Chaussée de Bruxelles, Chaussée d'Alseberg, ainsi que les routes adjacentes.

Dans cet ordre d'idées, rappelons qu'en 1942, le « Secours

d'Hiver » de Forest a organisé, sous les auspices de l'Administration communale, la première exposition d'art tenue dans notre commune et qu'elle comportait une section folklorique où l'on pouvait voir, parmi d'autres souvenirs locaux, une série de reproductions de plans de la Commune en 1790, 1812, 1884, 1903, 1920 et 1942. Les six premiers étaient dus à M. Crappe, de l'Institut d'Urbanisme de l'U.L.B.

Comparons, si vous le voulez bien, quelques-uns de ces plans en commençant par celui de 1790. Sur celui-ci, on distingue le plan détaillé de l'Abbaye et de ses abords, ainsi que toutes les propriétés existant à cette époque; comme rues, le *Weg van Vorst naar Brussel* (Chaussée de Bruxelles, la rue du Curé, avec la cure renseignée sous le nom de *Pastoreel Huys*, la rue J.-B. Van Pé, qui s'appelait alors *Quade Straet*, la Chaussée de Neerstalle; le tracé de la rue Saint-Denis et de la *Pieter Straetje* (aujourd'hui rue Pieter, approximativement) est ébauché. La *Pieter Straetje* s'appelait en ce temps-là *het Soetstratien* (la douce ruelle). Était-elle déjà le lieu de rendez-vous des amoureux ?

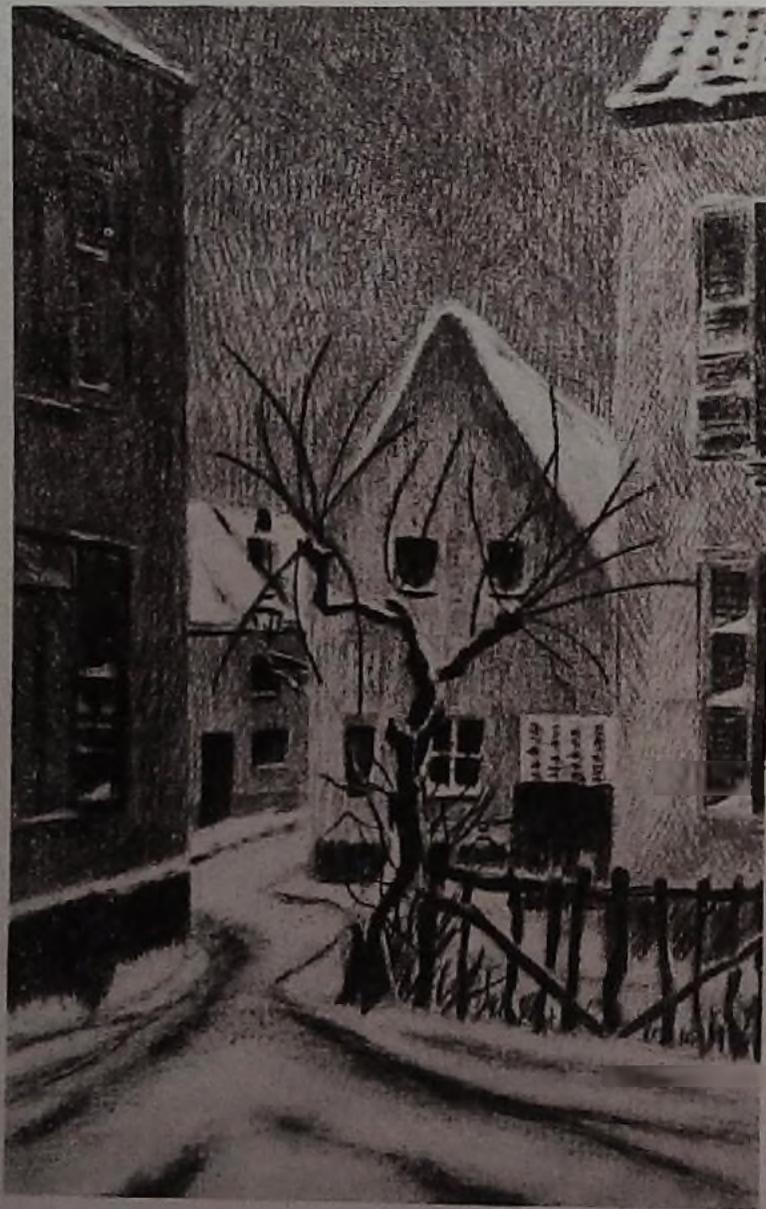
Le plateau de l'Altitude Cent porte une petite potence et cette légende : *Justitie plaets gescijt aen de drij Toorekens*, nom dont nous expliquerons l'origine dans un article ultérieur sur les noms de rues en rapport avec le relief du sol.

Sur ce même plan on remarque encore, au Nord de l'Abbaye, les trois étangs dénommés *den Vyver de Saligheijt*, *Cleynen Vyver* et *Grooten Vyver*. La *Buiten Kerke*, actuelle église Saint-Denis, et la grande église abbatiale disparue y sont également renseignées. Le Bois des Sept Bonniers, aujourd'hui complètement effacé du souvenir, y occupe une étendue trois fois supérieure à celle du Parc Duden.

Sur le plan cadastral de 1836, on lit, pour l'actuelle chaussée de Neerstalle : « chaussée de Droogenbosch à Forêt » et pour le haut de l'avenue Fontaine-Vanderstraeten : « chaussée de Forêt à Uccle ».

Sur le plan de 1843, plus exactement « Carte topographique de Bruxelles et Environs » (1), nous trouvons :

(1) Carte topographique de Bruxelles et Environs (9 feuilles). Feuille n° 8 - XIII B - 8280 - Bibliothèque Royale - Section Cartes et Plans.



Petite rue Monaco, Forest.

J. Vokaer, 1932.

LE FOLKLORE BRABANÇON

1. Direction Nord-Sud, voies longitudinales :

Chaussée d'Alsemberg,
 Heere Straet (rue du Cerf actuelle),
 Vieux chemin de Forêt à Bruxelles (rue Saint-Denis),
 Chaussée de Forêt (chaussée de Bruxelles),
 Krekel Straet et Kerke Straet (avenue du Domaine,
 puis embranchement :
 Chemin de Poste et Galge Straet (rue du Hêtre),
 Beek Straet (chaussée de Neerstalle),
 Groene Weg (rue Marconi).

2. Direction Ouest-Est, voies transversales :

a) principales :

Born Straet (rue du Jonc et avenue Général Dumon-
 ceau),
 Donker Straet (rue J.-B. Van Pe et Chemin n° 4),
 Molenkassette, Kruis Weg (rues du Patinage et du
 Mystère.

b) secondaires :

Lange Vier Straet (rue du Feu, puis rue des Glands),
 Roese Straet (rue du Charme), Hoere Straet (avenue
 Massenet et rue Timmermans environ).

3. Voies projetées :

Rue de Merode, avenues Fonsny et Wielemans-Ceup-
 pens.

Sur le plan de 1845 figure le chemin de fer vers Mons. Le *Grooten Vyver* a fait place à la *Kaekke Weide*.

La voie ferrée vers Luttre est renseignée sur le plan de 1884. L'avenue Wielemans-Ceuppens est ébauchée (tronçon inférieur). L'avenue Van Volxem, l'avenue du Moulin (du Pont de Luttre) et l'Usine à Gaz existaient.

En 1903, on trouve l'avenue du Roi, l'avenue Albert, qui s'appelait avenue Négrier (du nom de l'Échevin Négrier (1889) et le « Champ de Courses », hippodrome situé entre la rue Bollinckx et le chemin de fer de Bruxelles à Mons.

La Place de l'Altitude Cent et les avenues rayonnantes sont signalées sur le plan de 1920.

Sur celui de 1928, on remarque nettement le développement de trois petites agglomérations tendant à se souder : le Centre, le Pont de Luttre, le Haut de Forest. Là où les habitations sont plus clairsemées, une foule de lignes pointillées parallèles indiquent des artères projetées. Plusieurs d'entre elles sont aujourd'hui réalisées; d'autres, qui existent de nos jours, n'y figurent pas encore. Ce plan, comparé aux précédents, illustre bien le phénomène de l'extension tentaculaire des villes. Quand toutes les rues projetées seront réalisées, tout aspect rural de la Commune aura complètement disparu.

Remarquons aussi la différence entre le tracé sinueux, par-ci par-là étriqué, des vieilles rues du quartier du Centre et l'urbanisme moderne des quartiers du Pont de Luttre ou de l'Altitude Cent.

Naguère encore on trouvait, à Forest, tous les stades par lesquels a passé la voie publique à travers les âges. Au *Zwarte Muur* (sentier n° 4), le stade du sentier; de même les sentiers n° 34 (avenue des Armures - avenue du Domaine), n° 24 (prolongement de la rue de Hal) et n° 27 (rue du Feu - rue du Patinage).

Le stade du pavé raboteux est représenté par la rue du Patinage, l'avenue Minerve, la rue du Jonc, les rues de la Teinturerie et de Monaco.

Enfin, le Boulevard Guillaume Van Haelen, les avenues Van Volxem, Wielemans-Ceuppens, Albert, du Pont de Luttre, la chaussée d'Alseberg, la place de l'Altitude Cent, la place de Rochefort, la Place Constantin Meunier, l'avenue Molière, etc, sont des artères typiquement urbaines.

L'évolution s'opère journellement sous nos yeux. En effet, il n'est pas bien éloigné le temps où le rustique chemin creux, qui limitait le Parc Duden à l'Est, fut transformé en square; de même beaucoup de Forestois ont connu la défunte « Pieter Straatje », qui donna son nom à l'actuelle rue Pieter. Et en face de l'école n° 3 aujourd'hui démolie, avenue Besme, vous souvenez-vous de la venelle qui dévalait les pentes sablonneuses vers la chaussée de Bruxelles? Et la rue du Mystère, cette laide ornière dont l'étroitesse lui valut ce surnom : « 't Straatje van èene Mensch » (ruelle d'une Personne), pourrait-il la reconnaître, celui qui, après quelques années d'absence, se

promènerait dans ces parages? Que sera-ce quand le fameux « Boulevard de Grande Ceinture » contournera notre territoire à l'Ouest? Pourrons-nous l'opposer à notre « Donker Brugske »? Ceci ne peut du reste être appelé « une voie publique », car c'est un égout. Cependant, ce minuscule tunnel, où deux personnes ne peuvent se croiser sans peine, fut souvent utilisé comme « raccourci » entre la rue du Curé et l'avenue de Monte-Carlo, et aussi comme abri antiaérien, pendant la guerre de 1940. Sa traversée a été la première performance de bien des « ketjes » de Forest-Centre, dès qu'ils quittèrent les jupes de leur mère...

Et voici encore quelques vieux noms de rues en rapport avec les communications (2) :

Beukenstraat : prolongement de la Bochstraat (avenue du Domaine actuelle), en direction de la chaussée d'Alseberg.

Boschstraat : A.C.F. 1871 = rue au Bois (dont nous parlerons dans un article sur l'Histoire du Parc Duden) (3).

Boschweg : A.C.F. 1871 : chemin reliant Forest et Uccle; a disparu lors de la construction du chemin de fer.

Breedbunderweg : A.C.F. 1855 = chemin du large Bonnier.

Diepe Wegge : plan de 1731 = « den ouden diepe Wegge gaende naer de Catte » (voir origine plus loin).

Driehoekstraat (Plan Vandermaelen 1836) = petite rue allant de la Krekdelstraat par le « Wijngaerd » vers Beemont (station Forest-Est); ce nom fut employé plus tard pour désigner la rue Henri Maubel qui relie la rue Roosendael et l'avenue des Sept Bonniers.

Dwaersstraat ou Dwersstraat (Vandermaelen 1836) : rue allant de la prairie dénommée « Paerd Ijser » vers la « Heirbaan » (rue du Cerf).

Eijsbakstraat : A.C.F. 1880 : près de la rue du Curé, derrière la maison communale.

Handboogstraatje : A.C.F. 1848 : rappelle le tir à la perche d'autrefois.

(2) Toponymie van Vorst-bij-Brussel. L. Verniers. (eigen Schoon en De Brabander, 1943).

(3) A.C.F. : Archives communales de Forest.

Holleweg ou Hollestraat : A.C.F. 1874 : chemin creux reliant Saint-Gilles au quartier du Chat à Uccle.

Hondenstraat : A.C.F. 1871.

à la limite Forest-Saint-Gilles ; fut supprimé en 1903.

Kappellekensstraat : Vandermaelen 1836.

Kattenweg ou Kattestraat : traduit par erreur en « rue du Chat ». De Katte était une fortification avancée de Bruxelles, sur les hauteurs d'Uccle ; l'endroit porte encore le nom de « quartier du Chat » (rue Rodenbach actuelle).

Kersbeekdreef : allée de Kersbeek.

Koeyestraat : A.C.F. 1850 : rue des Vaches ; vieux chemin reliant le centre du village aux prairies à l'Ouest de l'Abbaye (rue de la Station actuelle).

Nieuwpoortstraat : E.V. 1790 (4) : reliait le Hoijdriesch à la Vieille Route Militaire.

Papenweg : A.C.F. 1846 : a donné le nom de la rue des Moines ; reliait la chaussée de Forest à l'avenue Van Volxem, parallèlement au boulevard G. Van Haelen.

Paradijsstraat : Vandermaelen 1836, ainsi dénommée d'après une ferme ou campagne située entre la rue de Mérode et la ligne du chemin de fer.

Het Vuylstraatken : (archives ecclésiastiques 1756) reliait la chaussée de Bruxelles à la rue du Curé ; aujourd'hui, « het Strotje » subsiste encore, mais ne donne plus accès à la rue du Curé. Elle porte le nom de « Allée de l'Eglise ».

Les rues qui, par leur nom, indiquent les localités vers lesquelles elles conduisent sont en général très anciennes et remontent parfois au Moyen âge. A ce point de vue, nous avons à Forest les chaussées d'Alseberg (construite au début du XVIII^e s.), de Bruxelles, de Neerstalle, de Ruysbroeck, la rue de Hal et l'avenue d'Uccle. Signalons, en passant, que Saint-Gilles et Ruysbroeck possèdent une chaussée de Forest dont une partie se trouve sur notre territoire.

A propos de la chaussée de Bruxelles, lisons cet extrait de la « Monographie de Saint-Gilles », par Fernand Bernier (1904) :

(4) E. V. = Everaert (Plan de 1790). C. J. Everaert, géomètre du Conseil souverain du Brabant.

« Le préfet du département de la Dyle, par lettre du 28 juillet 1809, invite le maire de Saint-Gilles à faire réparer la chaussée de Forest, « attendu qu'elle n'a pas été solidement réparée depuis plusieurs années et se trouve dans un état de délabrement auquel il est important de remédier ».

Le maire de Saint-Gilles répond, le 4 août 1809 et convient de la nécessité des réparations. Il satisfait « avec plaisir et empressement » à la demande du préfet de la Dyle, « et les réparations auraient dès longtemps été faites, si l'entretien de cette partie de chaussée avait été à charge de cette commune ». Seulement, il n'en est pas ainsi, et voici ce que le maire de Saint-Gilles écrit à ce sujet :

« Entendu qu'il est de notoriété publique que depuis un temps immémorial, jusqu'à l'entrée et après des troupes françaises dans la Belgique, la chaussée dont il s'agit a toujours été entretenue des réparations nécessaires en partie par la Dame Abbessse de Forest, savoir depuis Forest jusqu'à la première maison de Saint-Gilles, qui est celle de la veuve Loix, et par la ville de Bruxelles depuis cette dernière maison jusqu'à près la porte d'Halle, ainsi que le Conseil municipal de cette commune, dans sa session annuelle de 1808, l'a très bien discuté, j'ose croire, Monsieur le Préfet, que cette chaussée quoique traversant cette commune, n'est aucunement à sa charge, mais bien à charge de la Ville de Bruxelles ».

Le maire continue d'épiloguer de la sorte. Et il termine en disant que si la charge de cet entretien incombait à Saint-Gilles, il serait juste qu'elle la fasse réparer sur tout son territoire, mais alors, « je vous aurais prié, Monsieur le Préfet, d'approuver les mesures que j'aurais prises pour empêcher que les chargements de pierres de l'abbaye démolie de Forest, se seraient effectués d'une autre manière que cela s'est pratiqué, notamment, l'hiver dernier, car pendant la fermeture des barrières, des voituriers avec des charrettes avec des roues à jantes étroites, attelées de deux, trois et quatre chevaux, y voituraient des charges immenses, auxquelles les cailloux de cette faible chaussée n'ont pu résister et c'est par ces voituriers et par les meuniers de Forêt et des environs que cette chaussée est particulièrement abymée »...

« Un arrêté du 17 août 1834 avait décrété la construction, par voie de concession de péages, de la route de Bru-

xelles à Leeuw-Saint-Pierre (chaussée de Forest) et une barrière était établie sur le territoire de Forest, à l'établissement Grimau. Un arrêté royal du 18 avril 1883 décida le rachat de cette route ».

La Barrière Grimau, du nom du receveur de l'octroi, a disparu avec l'abolition de l'octroi de 1879. On l'appelait aussi « Sint-Antoniusbareel » ou Barrière Saint-Antoine, à cause de la chapelle de Saint-Antoine érigée à cet endroit. Actuellement démolie, la maison Grimau se trouvait en face du Café du Panorama, au point culminant de la chaussée de Bruxelles.

Aujourd'hui, la voirie de Forest est très étendue : la grande voirie présente un développement de 6,430 km, dont 5,620 km à charge de l'Etat et 0,810 km à charge de la province ; la petite voirie ou voirie communale atteint 43,440 km et les chemins vicinaux de grande communication 0,425 km (rue Bollinckx).

La seule véritable artère de grande communication qui traverse Forest est la chaussée d'Alsemberg (voirie provinciale). Elle s'avère insuffisante au trafic actuel. Pour un pavage de 8 mètres, qu'il n'est plus possible d'élargir, on y enregistre une circulation horaire de plus de 500 véhicules !

Depuis la mise en service du tunnel sous voies ferrées au bas de l'avenue du Roi, un trafic intense existe entre Anderlecht et Uccle, à travers Forest, par l'avenue du Roi, l'avenue Marie-Henriette, l'avenue Gabriel Fauré et l'Altitude Cent.

La densité de la circulation a nécessité l'installation de la signalisation lumineuse en divers carrefours de Forest depuis 1953.

J. P. VOKAER.

Extrait de « Par les rues de Forest »
(Editions A. Cantrin, 1954).

AU CERCLE ROYAL SAINT-HUBERT

Le Cercle Royal Saint-Hubert a fêté dignement son soixante-quinzième anniversaire.

Il naquit en 1882 d'un groupe d'amateurs de cor de chasse dont Max de Villers Grandchamps, homme d'affaires bruxellois, et Emile Jacquemain, musicien français, résidant en Belgique, qui avait enseigné la trompe de chasse en son pays.

C'est en France en effet que la corne primitive ou l'olifant de la chanson de Roland connurent aux XVII^e et XVIII^e siècles un essort au point de devenir un instrument perfectionné, mis en honneur à la Cour des Rois. Le nom du Marquis de Dampierre, gentilhomme des chasses de Louis XV, qui composa une bonne vingtaine de fanfares de chasse est intimement lié à cette évolution.

Max de Villers, enthousiasmé d'avoir entendu dans une église parisienne sonner une messe de Saint-Hubert, se promit d'en faire autant dans l'église de Notre-Dame des Victoires au Sablon, siège de l'ancienne Confrérie de Saint-Hubert. Il réunit quelques adeptes. La première messe de Saint-Hubert, que le groupe accompagna de ses sonneries fut célébré le 3 novembre 1882. A l'issue de celle-ci, le pain béni comme protection contre la rage canine était distribué aux fidèles.

Depuis 1882, la Messe de Saint-Hubert fut régulièrement sonnée devant une assistance sans cesse croissante, par des sonneurs d'élite, rangés aujourd'hui dans le chœur, en tenue d'apparat : redingote rouge à parements bleus et or, culotte blanche, bottes noires, toque de velours.

Les exécutions du cercle connurent un succès grandissant et son concours fut recherché pour donner l'éclat aux multiples fêtes de la capitale, aux réunions de chasse dans le pays et à l'étranger, aux concours hippiques, aux tournois. Les fêtes

du Centenaire en 1930 virent figurer les sonneurs dans l'Ommevang.

Au lendemain de la dernière guerre, le chevalier de Lagasse de Loch et le curé de Tervueren réinstaurèrent la tradition qui voulait que le dimanche qui suit le 3 novembre, fête patronale des chasseurs, une messe en plein air soit célébrée devant la chapelle de Saint-Hubert à l'orée de la forêt. Cavaliers, pèlerins et touristes, de plus en plus nombreux assistent à cette messe traditionnelle à laquelle les sonneurs du cercle prêtent également leur concours.

Après avoir erré d'un local à l'autre — les premières répétitions eurent lieu dans les vestiges de l'exposition universelle de 1880 au Cinquantenaire — le Cercle s'installait « dans ses meubles » en 1930 à la place Royale ; depuis 1948 ses salons, luxueusement ornés de trophées de chasse, occupent le premier étage d'un vaste immeuble au 30, Boulevard de Waterloo.

Le 7 avril 1925 fut accordé au cercle l'insigne honneur de se dénommer « Cercle Royal ».

Les fêtes du jubilé ont connu les 4 et 5 mai dernier une participation particulièrement brillante et nombreuse de sonneurs, de cavaliers, de chasseurs et de veneurs. Une quinzaine de groupes de sonneurs, dont tous les groupes de Belgique étaient présents ou représentés : notons le fameux « Débouché » de Paris, le « Rallye St-Hubert de Chartres », le « Rallye de Boitsfort », les « Veneurs de la Meuse » de Dinant, les « Jagermeesters » de Brasschaat, tous au grand complet.

Le soir les frondaisons printanières du Parc de Bruxelles ont tressailli sous les accents tantôt guerriers, tantôt mélancoliques, toujours enchanteurs de la trompe de chasse. Tous les groupes présents prirent part à ce festival.

La messe sonnée le lendemain par les groupes français en l'abbaye de la Cambre fut une révélation. L'après-midi les différents équipages du pays et la plupart des cercles équestres, en tenues variées et éblouissantes, lancèrent meute et chevaux sur la longue piste d'un drag agrémenté de sonneries et de hallali, en plein cœur de la Forêt de Soignes. Spectacle inoubliable.

Au Cercle Royal Saint-Hubert, longue et prospère vie.

A. D.

EVOCATIONS IMPREVUES DANS LES ARCHIVES DE LIMAL

LE dépouillement des documents relatifs au passé de notre village révèle incidemment des faits débordant de l'histoire locale. Il nous a paru intéressant d'en soumettre, à l'audience du grand public brabançon, un spécimen recueilli dans le Greffe scabinal. Rôle de la Justice de Limal de 1719-1721.

Le fond de l'affaire, venue en cour en juillet 1721, est assez banal. Les créanciers de plusieurs rentes hypothécaires, gagées sur des biens situés à Limal, obtiennent des échevins que « faute » soit décrétée sur les dits biens. C'était la jurisprudence habituelle lorsqu'il s'agissait du recouvrement de rentes en souffrance. La « faute » était, en effet, un sequestre par voie administrative et préluait le plus souvent à la mise en vente publique du gage. De semblables causes n'offrent généralement que l'intérêt documentaire attaché aux précisions d'ordre toponymiques ou généalogiques révélées au cours des débats. A première vue, cet intérêt paraît minime ici. Le débiteur est un personnage bien connu par ses nombreuses procédures; les créanciers sont des étrangers à la commune, des Bruxellois. Mais leurs noms, celui de l'un d'eux surtout, éveillent l'attention. Présentons donc les personnages.

Jean-André de Marteau et Jean-André Annecessens, les demandeurs, sont priés par Philippe Hulet de Wavre, le débiteur, de revoir leurs comptes, avant d'établir que les sommes réclamées n'auraient pas été payées. Car « ... à cause des grandes guerres beaucoup de quittances peuvent avoir été perdues... ». Ce n'est là qu'une finesse de sa part puisqu'il veut faire avouer par les deux créanciers, — comme il le font dans leur riposte — qu'ils « ... ne sauraient plus produire les papiers prouvant leur bon droit, ceux-ci ayant été enlevés et dissipés à l'occasion de la mort du Sr. François Annecessens, père du second déplaçant ».

Cette déclaration toute laconique contient l'évocation d'un événement de l'histoire nationale. Elle se réfère au tragique destin de François Annecessens, doyen du métier des Quatre Couronnés (maçons, tailleurs de pierre, sculpteurs et couvreurs) de la ville de Bruxelles, et dont les biens furent confisqués après supplice. L'exécution ordonnée par le marquis de Prié, eut lieu le 19 septembre 1719, sur la Grand-Place de Bruxelles.

La question de savoir comment ce bourgeois de Bruxelles pouvait avoir des biens sous Limal, se résout aisément en consultant la généalogie. François Anneessens aurait, en effet, épousé en secondes noces, Florence Gilson, une des filles d'Antoine Gilson, maire de Limal dès 1636, fermier de la Franche Brassine et l'averne à partir de 1648, et qui fut enterré dans l'église St-Martin en 1669.

L'alliance qu'avait contractée Antoine Gilson nous fait remémorer un autre fait de la grande histoire. Isabelle van Schutteput, fille du propriétaire de la Cense de Froimont, à Rixensart, descendait, par sa mère des Gérard. Cette famille fut annoblie par Philippe II lorsque Balthasar Gérard eut, en 1584, abattu son turbulent ennemi, Guillaume d'Orange dit le Taciturne.

Marquons un bon point pour la généalogie, si souvent décriée. Elle nous a permis d'établir ces liens certes peu banals.

Rendons aussi grâce à un plaideur impénitent... de nous en avoir fourni l'occasion !

Ch. DE VOS.

LE FOLKLORE BRABANÇON

Dans notre numéro 133 nous avons donné les numéros encore disponibles en stock de la collection du « Folklore Brabançon ».

Beaucoup d'abonnés nous en ont commandés.

A notre vif regret nous devons signaler à nos lecteurs que les numéros 5 et 6 sont totalement épuisés à présent.

Les Ruines de l'Abbaye de Villers

NOTICE HISTORIQUE

L'abbaye cistercienne de Villers dénommée pendant longtemps Villers-la-Sainte, en raison de son influence religieuse considérable, fût fondée par saint Bernard, Abbé de la célèbre Abbaye de Clairvaux, en Champagne.

En 1146, cédant aux sollicitations du Duc de Brabant et de divers Seigneurs, saint Bernard choisit dans sa communauté de Clairvaux, douze moines, ayant pour chef, l'un d'eux appelé Laurent, auxquels il ordonna de jeter les bases d'un monastère dans le Roman Pays.

Cette petite colonie vint se fixer à Villers (1), dans la vallée de la « Boverie ». Là, dans la solitude d'une forêt profonde, les moines se construisirent, en hâte, des huttes et un oratoire; ils devinrent bientôt acquéreurs de quelques bonniers de terres incultes.

Cette installation primitive leur permit de créer la ferme de la Boverie; mais l'aridité du sol et la pénurie d'eau, par suite d'une sécheresse exceptionnelle empêchèrent la nouvelle fondation de prospérer et les moines, découragés, firent appel à leur chef.

Saint Bernard arriva et choisit définitivement la vallée de la « Thyle », à l'époque, sous Tilly (actuellement sous Villers-la-Ville). C'est là que s'éleva le nouveau monastère qui conserva son nom « de Villers » que lui attribuait, en 1147, le Bref du pape Eugène III.

Les moines y trouvèrent l'eau, la pierre et le bois.

(1) D'après Tarlier et Wauters, *Géographie et histoire des Communes belges*. Avant 1147, la Commune s'appelait simplement Villers, puis Villers-la-Ville, après l'établissement de l'Abbaye.

L'Abbaye de Villers, bientôt comblée de dons importants par les grands Seigneurs Féodaux, se vît, dès le XII^e siècle à la tête d'un patrimoine considérable disséminé au delà même du Brabant. C'est ainsi qu'en 1153, Godefroid III Duc de Lotharingie confirma la donation faite par Englebert de Schoten de son alleu de ce nom. En 1184 le Duc Henri de Brabant prend sous sa protection l'église N.D. de Villers avec tous ses biens; c'est-à-dire l'Alleu de Villers, la ferme de Germioncourt, de Bernissart, de la Boverie, de Stoisy, de Mellermont, etc., donc appartenant déjà à l'Abbaye. Au XIII^e siècle, selon P. de Moreau, Villers possède des biens d'une étendue d'au moins 10.000 ha. disséminés dans 75 localités.

L'Abbaye de Villers connut durant le premier siècle de son existence la grande piété et la prospérité; mais elle passa par des moments difficiles; cinq fois les moines durent abandonner l'Abbaye à cause des guerres; elle subit des influences qui vinrent modifier la vie monastique, telles que l'évolution sociale, les guerres, les bouleversements politiques et la mauvaise administration de certains abbés. L'abbaye se vît même dans la nécessité d'aliéner une partie de son domaine.

L'année 1240 clôt la belle époque de l'histoire de l'Abbaye de Villers.

En 1276 commença une longue période de décadence qui donna lieu au relâchement partout. Période coupée, il est vrai, de retour (de courte durée) à la règle traditionnelle.

Cette période sombre de l'Abbaye ne prit fin qu'au début du XVIII^e siècle (1705).

Sous l'administration de l'Abbé Martin Cupis de Camargo, la prospérité revint. Ce prélat s'occupa, avec beaucoup de succès des améliorations à apporter à Villers; il releva les ruines anciennes, orna l'église, restaura les bâtiments ainsi que les fermes et paya beaucoup de dettes.

Les Abbés, successeurs de Cupis de Camargo, continuèrent, pour la plupart, de reconstruire, transformer et aménager l'Abbaye, mais en y introduisant, semble-t-il, un certain luxe: un nouveau palais Abbatial fût construit, l'église ornée *superbement*, l'Abbaye remeublée et clôturée de beaux murs; le *grand et beau* portail de l'église fût bâti; le refuge de Bruxelles fut décoré intérieurement et extérieurement, etc.

Entretiens, le gouvernement autrichien poursuit ses réfor-

mes, oblige les maisons religieuses à mettre leurs capitaux en circulation et à concourir à la construction d'un Hôtel à Bruxelles. Villers dépensa, ainsi, dit-on, 250.000 florins pour le palais des Souverains à Bruxelles (aile gauche actuelle du palais du Roi).

Après la mort de Léonard Pirmez de Leuze, avant dernier abbé, le gouvernement autrichien resta quatre ans sans pourvoir Villers d'un supérieur, c'est-à-dire d'un nouvel ennemi.

Cependant, Joseph II accédant au désir des Etats de laisser aux abbayes leurs droits et privilèges, nomme Don Cloquette, ancien curé de Mellery, Abbé de Villers qui, à peine entré aux Etats du Brabant, combattit vigoureusement la politique de l'Empereur.

Le 18 juin 1789 les Etats furent dissouts.

Trois abbés, dont Don Cloquette furent arrêtés et jugés par un tribunal spécial. Remis en liberté Don Cloquette et ses collègues renouvelèrent ouvertement leurs attaques contre l'Empereur; Joseph II fut déclaré déchu par le Comité de Bréda en 1789.

La révolution éclata. Les troupes autrichiennes furent battues et, en se retirant, saccagèrent l'Abbaye. Les révolutionnaires brabançons triomphèrent; le monastère fut restauré.

Mais, après quelques succès, les Autrichiens revinrent en Belgique, en vainqueurs.

Ils y furent à nouveau chassés, par les Français qui envahissaient le pays.

Menaçés et rançonnés par les occupants, les religieux soulevèrent les paysans contre les nouveaux vainqueurs. Une guerre terrible, des paysans, s'ensuivit; la vengeance de l'ennemi fût terrible et l'abbaye fut occupée militairement par les Français.

Enfin, une loi du 15 fructidor an IV met fin aux communautés religieuses.

Le monastère fut définitivement abandonné par les moines le 13 décembre 1796 et mis en vente publique le 25 juillet 1797.

Un Français, nommé La Terrade devint acquéreur des bâtiments conventuels et du moulin (devenu l'Hôtel des Ruines, lequel incendié en janvier 1953, n'est pas encore restauré).

Il habita le palais Abbatial, et durant son séjour il dé-

pouilla les bâtiments des meilleurs matériaux et les vendit. Il quitta subitement Villers lors de l'arrivée des Alliés en 1814. Après ce départ brusqué, les paysans, à l'instigation des anciens moines de l'abbaye, envahirent le monastère et le pillèrent.

Le temps et les intempéries firent le reste.

Et ainsi l'Abbaye de Villers périt lamentablement après six cent cinquante années d'existence.

Ce n'est qu'en 1893, un peu tard, que l'Etat belge racheta les Ruines et les consolida, sous la direction de Charles Licot, architecte-archéologue, d'une grande compétence, qui consacra de longues années de sa vie à l'étude et à la conduite consciencieuse des travaux délicats qui lui avaient été confiés.

L'abbaye défunte n'apporta pas ou guère de travaux d'un réel intérêt pour les sciences et les lettres, mais elle laissa à la postérité des trésors d'archéologie; elle créa de nombreuses fermes et fit naître des villages au milieu d'un désert et d'une civilisation imparfaite; de ce chef, elle contribua, incontestablement, au développement et au perfectionnement de l'agriculture, auprès des paysans brabançons; ce caractère agricole est resté et constitue encore la physionomie essentielle de la contrée.

Il reste, aujourd'hui, de l'abbaye, des ruines majestueuses dont les murs parlent un langage éloquent; nul n'a pu les contempler sans en éprouver une réelle émotion.

Elles n'ont cessé d'inspirer les artistes, les poètes, les historiens, les archéologues.

Des peintres, tels que Fourmois, Madou, Strobant et d'autres y ont posé leur chevalet.

Victor Hugo vint pleurer sur la grandeur défunte de ce beau monastère; blâmant les visiteurs qui gravent leur nom sur les murs, il écrivit de sa propre main, à l'entrée des Ruines, les vers ci-après, depuis longtemps disparus :

« O fats, sots, parvenus ! O pitoyable engeance
Qui promenez ici votre sottise ignorance,
Et votre vanité.
Cessez de conspuer cette admirable ruine
En y bavant vos noms qui, comme une vermine,
Souillent sa majesté. »

Th. Solvay a composé le chant pathétique et bien connu « L'Abbaye de Villers »; le quatrième couplet est, peut-on dire, l'image écrite de l'inéluctable évolution du monde à travers les âges.

Écoutons et méditons les vers de Solvay :

« Pouvoir, grandeur, tout s'abîme et tout croule
Quand l'heure sonne à l'horloge des temps;
Et Dieu jamais n'a dit au flot qui roule
De remonter la pente des torrents.
Comme un coursier lancé dans la carrière,
Vers l'avenir l'homme semble poussé.

Refrain final :

Et de débris couchés dans la poussière
Remplit ainsi l'histoire du passé
Remplit ainsi l'histoire du passé. »

G. GOFFAUX.

LES REVUES BELGES

Les archives du Service possèdent de nombreuses collections complètes et incomplètes de revues belges et étrangères. Documentation extrêmement précieuse pour les chercheurs, ces revues sont remises en ordre et dès à présent il est possible de les obtenir en lecture.

Aussi le Service a-t-il repris des contacts avec les directions de bon nombre de publications et ainsi un service d'échange a pu être établi à nouveau.

Nous mentionnerons régulièrement sous cette rubrique les derniers numéros des diverses publications reçues au Service et qui sont à la disposition de nos lecteurs.

LES DIALECTES BELGO-ROMANS

Tome XIII - N° 1 et 2.

M. Charles Théodore Gosson publie (N° 2) ses « Considérations sur le franco-picard, langue littéraire du moyen âge ». Il s'agit en fait du remaniement d'une conférence faite à Mons, le 27 mai 1956, à l'occasion de la « Première Journée Régionaliste Picarde ». L'auteur dans sa conclusion écrit qu'il se rend parfaitement compte de s'être hasardé dans le règne de l'hypothèse en émettant certaines idées contenues dans son article, et qu'il sera avant tout malaisé de prouver comment le français de Paris a pu s'imposer dans les provinces à une époque pré-littéraire.

Il espère néanmoins avoir contribué à remettre en branle la discussion sur « le problème de l'ancien français » qui est loin d'être résolu entièrement.

Dans le N° 1 M. J.-M. Leneuf publie une longue étude sur « La littérature patoise en Bourgogne ».

Signalons dans les deux numéros les « Mélanges » : Edg. RENARD. Ancien wallon (miehe) liveriche ; J. HER-

BILLON. Note sur l'a.w. liveriche ; L. REMACLE. Le liégénois maculé « fautes » est-il d'origine germanique ? ; L. REMACLE. Une forme wallonne de nâccere au XVI^e siècle ; Edg. RENARD. Le toponyme Felcherolas (n°905) et Faeroule ; J. HERBILLON. De « Felcherolas » à Faeroule ; Is. DEMBLON. Notes sur la famille Murecotte ; Em. FRESON et J. HERBILLON. Mots de Boirs [L6] et de Wihagne [L11] ; Edg. RENARD. Le toponyme Sainval ; P. GROSJEAN S.J. A propos d'une étymologie celtique de Givet.

Enfin dans les enquêtes et recherches collectives, signalons P. GROSJEAN S.J. Les représentants du nom de l'Ardenne en toponymie anglaise.

BULLETIN DE LA COMMISSION ROYALE DE TOPONYMIE ET DIALECTOLOGIE

XXX 1956.

Le rapport annuel des travaux de la Commission en 1955, établi par le président M. J. Leenen, et le secrétaire M. J. Warland, est publié. Outre ce rapport, le tome XXX contient les

études suivantes : A. CARNOY, Nam in het Germaans en in het Romaans ; O. LEYS. Sporen van vokaalbreking en stembandafslusiel in de Zuidnederlandse naamkunde ; J. L. PAULWELS. De Nederlandse Taalkunde in 1955 ; H. J. VAN DE WIJER, H. DRAYE et K. ROELANDTS. De Plantsamenstudie in 1955 ; K. ROELANDTS. De persoonsnamenstudie in 1955 ; J. HERBILLON. Toponymie hesbignons (Bon-à-Hy) ; E. RENARD. Nouveaux textes d'archives liégeoises (suite et fin) ; E. LÉROS. La Philologie wallonne en 1958.

CAHIERS BRUXELLOIS

Tome II - Fascicule 1 janvier-mars 1957.

Ce fascicule publie une très importante étude de M.-E. MARIEN sur « La Région Bruxelloise avant 700 », qui n'a d'autre but que de prouver, bibliographiquement et à l'appui, la richesse archéologique du sol de la région bruxelloise. L'auteur, dans sa préface, s'élève à juste titre contre les terrassements effectués à coups de pelle mécanique qui détruisent en ce moment des vestiges précieux pour la connaissance de ce que fut le hameau de Bruxelles. Quelques belles planches illustrent cette étude.

D'autre part Anne Libois poursuit son étude sur « Les Registres du Liègeage Serhuyghes ».

LE FOLKLORE BRABANÇON

CERCLE HUTOIS DES SCIENCES ET BEAUX-ARTS

Tome XXV - Fascicule 2.

Au sommaire : R. Burremans et Willy Lawance. - Catalogue de la Céramique du moyen âge, des XVI^e et XVII^e siècles au Musée de Huy ; Fernand Disery. - Quelques souvenirs du Neufmoustier ; Nicolas Rauche. - Journal de l'entrée des troupes françaises le 6 juillet 1747 et ce qui s'en est passé à cet égard ; Jos Stokke. - Contrats de mariage et Testaments hutois 1270-1795.

LES CAHIERS

Jean Tousseul - Numéros 1 (janvier, février, mars 1957) et 2 (avril-mai 1957).

Il est inutile, pensons-nous, d'attirer l'attention sur l'effort constant des Cahiers, revue trimestrielle illustrée, qui s'intéresse à l'histoire de nos Lettres et à leur vie présente.

ARCHIVES DE L'ETAT A NAMUR

Les Archives de l'Etat à Namur viennent de publier une étude de Juliette ROUHIARD-CHAROT sur « L'Inventaire des archives de la commune de Florée » (1806-1954).

REVUES ETRANGERES

REVUE DU NORD

Tome XXXVIII - N° 152 - octobre-décembre 1956.

Revue historique trimestrielle du Nord de la France-Belgique-Pays-Bas.

Au sommaire : P. PIETRESSON de SAINT-AUBIN. Le « Mémoire sur les grands chemins militaires partant de Bayona », par Dom Ch.-J. Bévy, historiographe de France (1781) ; CHAR. BIEVELET. L'exploration archéologique de Bayona. Caveaux funéraires ou celliers ? ; P. DURVIN. La villa rustique de Bulasse à Verneuil (Oise) ; J. GRICOURT. Petit dépôt de monnaies romaines trouvé à Bayona en 1915 ; F. VASSELLE et E. WILL. Les cimetières gallo-romains d'Amiens ; E. WILL. Sculptures gallo-romaines d'Amiens ; E. et J. KOSSMANN. Bulletin critique de l'historiographie néerlandaise en 1955.

ARCHIVOS VENEZOLANOS DE FOLKLORE

Il s'agit du Tome III, numéro A de l'année IV-V. Cette revue, fort belle de 216 pages, est éditée à Madrid, en espagnol. Elle est l'organe de l'Instituto de Antropología e Historia y de Filología « Andrés Bello », de la Facultad de Humanidades y Educa-

ción de Universidad Central de Venezuela.

REVISTA DE FOLCLOR

Il s'agit des Nos 1-2, première année, de la publication de l'Institut roumain de folklore. Cette revue de 183 pages est éditée en roumain et en russe. Abondamment illustrée, certains articles ont un résumé en anglais.

OSTERREICHISCHE ZEITSCHRIFT FÜR VOLKSKUNDE

Neue Serie Band XI - Gesamtsario Band 60 - Tomes 1 et 2 - Editée à Vienne.

JOURNAL OF THE ENGLISH FOLK DANCE AND SONG SOCIETY

Vol. VIII - N° 1 - décembre 1956.

SMITHSONIAN INSTITUTION BUREAU OF AMERICAN ETHNOLOGY

Liste des publications du Bureau avec l'index des auteurs et les titres des travaux.

LE FOLKLORE BRABANÇON

paraît trimestriellement.

PRIX DE L'ABONNEMENT : 125 FRANCS.

La correspondance doit être adressée à M. le Directeur
du Service de Recherches Historiques et Folkloriques du
Brabant, 12, Vieille Halle-aux Blés, Bruxelles.

Compte chèque postal n° 255.94 Service de Recherches
Historiques et Folkloriques du Brabant.

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs.

Il existe également une édition flamande contenant des
articles différents. Mêmes conditions d'abonnement.

